This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

40515.9.10

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

FREDERICK ATHEARN LANE

OF NEW YORK

(Class of 1849)

40515.9.10

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

FREDERICK ATHEARN LANE

OF NEW YORK

(Class of 1849)

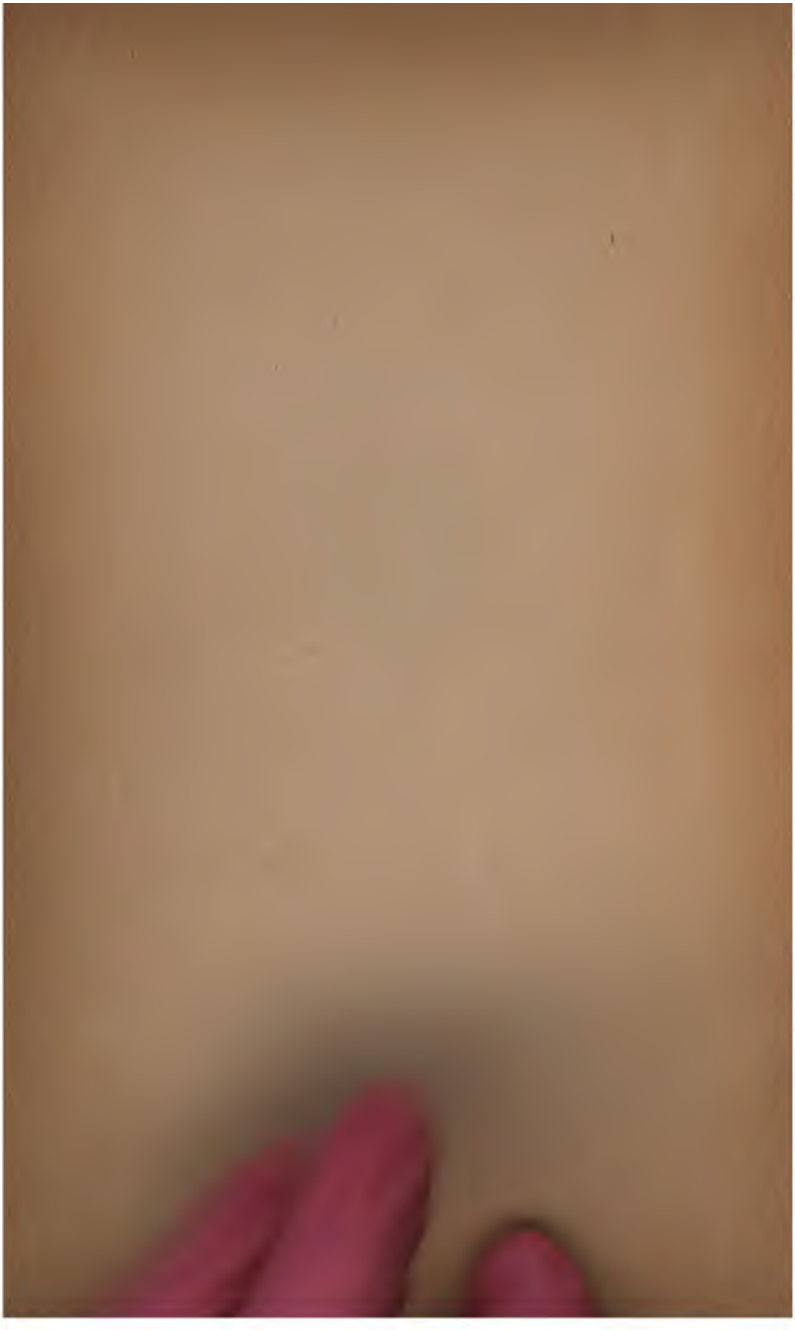

C de la Ferrière

# Mlle DE LESPINASSE

ET LA

# MARQUISE DU DEFFAND

*Il a été tiré cinquante exemplaires numérotés sur papier de Hollande. — Prix : 4 fr.*

# M^LLE DE LESPINASSE

ET LA

# MARQUISE DU DEFFAND

SUIVI DE

## DOCUMENTS INÉDITS SUR M^LLE DE LESPINASSE

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

pour servir de complément aux

*LETTRES DE MADEMOISELLE DE LESPINASSE*

PAR

**EUGÈNE ASSE**

PARIS

G. CHARPENTIER, EDITEUR

13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1877

Tous droits réservés

405/5.9.10

HARVARD COLLEGE
MAY 16 1914
LIBRARY.
Lane fund

# M^LLE DE LESPINASSE

ET

# LA MARQUISE DU DEFFAND[1]

Le dix-huitième siècle fut par excellence le siècle des salons; le dix-septième avait eu les ruelles, mais aussi les Précieuses; le suivant seul connut, inventa le salon, cette réunion exquise d'esprit et de savoir-vivre, où la liberté n'empiète jamais sur les convenances, où l'on rivalise ici d'élégance et de grâce, là de saillies et de verve, mais où l'on ne dépasse jamais la mesure : car c'est dans la mesure que consiste surtout le salon du dix-huitième siècle. Nombreux furent les salons de cette époque; mais, parmi eux, nuls ne furent plus célèbres que ceux de la marquise du Deffand et de mademoiselle de Lespinasse. C'est de ces deux femmes que nous voudrions parler aujourd'hui, dans l'espérance de mieux faire connaître l'origine de l'une, et de mieux déterminer les rapports qui s'établirent entre elles pendant cette période de dix années — 1754 à 1764, — où réunies par des circonstances singulières, et même romanesques pour la seconde, elles enchantèrent véritablement leurs contemporains. La jeunesse de mademoiselle de Lespinasse, sa réunion à madame du Deffand, puis sa rupture avec elle, tel est le sujet de cette étude.

1. Cette *Étude*, qui complète notre *Notice* sur mademoiselle de Lespinasse, a paru pour la première fois dans la *Revue de France* des 30 juin et 31 juillet 1876. Voir notre édition des *Lettres de mademoiselle de Lespinasse*, Paris, Charpentier, 1876, p. XIII, note 1.

# I

Julie-Jeanne-Éléonore de Lespinasse naquit le 9 novembre 1732 [1]. Enfant naturelle, elle n'eut pas de famille, et tout ce que l'on sut d'abord sur sa naissance se borna à des conjectures. Les *Mémoires* de Bachaumont, à l'occasion de sa mort, s'expriment ainsi : « Le domaine a mis le scellé chez elle, ce qui confirme la bâtardise [2]. »

Deux témoignages plus importants, parce qu'ils sont plus circonstanciés et qu'ils émanent de personnes admises dans la familiarité de mademoiselle de Lespinasse, sont ceux de La Harpe et de Grimm. Voici ce que dit La Harpe :

« Quoique sa naissance fût le fruit d'une infidélité conjugale, mademoiselle de Lespinasse était cependant légitimée par les lois, qui donnent au père tous les enfants nés depuis le mariage ; mais sa mère n'ayant pas dissimulé sa faiblesse, le mari, homme de condition, eut assez de crédit pour faire enlever cet enfant qu'il ne voulait pas reconnaître. Elle fut élevée dans un couvent de province, où l'on assurait sa subsistance sans que l'on sût ce qu'elle était. Objet de la jalousie d'un frère et d'une sœur qui craignaient qu'elle ne fût appelée au partage des biens, si elle réclamait les lois, elle vivait dans des alarmes continuelles. Sa mère les redoublait encore, en lui recommandant les plus grandes précautions contre tous ceux qui la viendraient voir au couvent, de ne prendre aucune nourriture que celle de la maison, de ne recevoir ni bonbons, ni bouquets, de ne sortir sous aucun prétexte. Sa mère laissa en mourant une somme d'argent pour elle, qui lui fut remise à condition qu'elle ne réclamerait pas les droits de sa naissance. Elle était venue quelque temps auparavant à Paris, appelée par

1. Voir cet acte de baptême p. 88.
2. *Mémoires secrets*, t. IX, p. 121.

madame du Deffand qui, touchée des infortunes de mademoiselle de Lespinasse, et de l'esprit et des qualités qu'elle annonçait, lui avait proposé de venir loger chez elle [1]. »

Trois choses, quant à l'objet qui nous occupe en ce moment, résultent de ce récit où la vérité est mêlée à l'erreur : que mademoiselle de Lespinasse serait née d'un commerce adultérin, qu'elle aurait eu un frère et une sœur légitimes, et que la mort de sa mère aurait eu lieu peu de temps après son installation chez la marquise du Deffand, c'est-à-dire vers 1754. Nous verrons que la dernière des ces suppositions est inexacte, et que d'autres détails, que nous ne relevons pas ici, sont tout au moins invraisemblables. Quant à Grimm, s'il entre dans moins de détails, il compense cette réserve en nommant la personne à qui mademoiselle de Lespinasse dut la naissance :

« Le nom qu'avait pris mademoiselle de Lespinasse est fort connu en France; mais ce n'était pas le sien; elle était fille naturelle de madame d'Albon, qui n'a jamais osé la reconnaître, et dont elle n'a jamais voulu recevoir aucun bienfait depuis qu'elle a senti le prix de celui qui lui avait été refusé. Les leçons de M. d'Alembert, l'exemple même de son courage, n'ont jamais pu la consoler du malheur de sa naissance [2]. »

Voilà ce que les contemporains de mademoiselle de Lespinasse disaient tout haut ou se confiaient tout bas, touchant sa naissance et sa famille; lorsqu'au commencement de ce siècle, la publication, en 1810, des lettres de la marquise du Deffand, alliée aux d'Albon par son frère le marquis de Vichy-Chamrond, et celle des lettres de mademoiselle de Lespinasse elle-même, en 1809, vinrent changer ces conjectures en preuves plus di-

1. *Correspondance littéraire*, 1804, t. I, p. 383.
2. *Correspondance littéraire*, 1830, t. IX, p. 81.

rectes. Voici en effet ce que madame du Deffand écrivait le 30 mars 1754, à sa tante la duchesse de Luynes, en lui annonçant son intention de prendre chez elle mademoiselle de Lespinasse, et en la consultant sur ce projet que l'origine même de celle-ci ne laissait pas de rendre fort délicat :

« Le hasard m'a fait rencontrer une personne dont l'esprit, le caractère, la fortune me conviendraient extrêmement. C'est une fille de vingt-deux ans, qui n'a point de parents qui l'avouent ou du moins qui veulent et qui doivent l'avouer ; cela vous apprend assez son état : c'est à Chamrond que je l'ai trouvée..., il y avait quatre ans qu'elle y était ; elle s'y était établie après la mort de madame d'Albon, mère de ma belle-sœur, qui l'avait élevée, et qui, malgré sa jeunesse, lui avait donné les marques de la plus grande amitié. En mourant elle lui laissa par son testament cent écus de rente viagère, et lui confia la clef d'un bureau où elle avait une somme d'argent assez considérable, lui ordonnant de la garder pour elle. Cette fille, qui avait passé sa jeunesse avec M. d'Albon, frère de madame de Vichy, n'hésita pas un seul instant ; elle mena M. d'Albon audit bureau, lui en donna la clef et lui remit tout l'argent qui y était [1]. »

Cela paraîtra sans doute assez clair. Mais voici qui l'est encore plus. Madame du Deffand impose à mademoiselle de Lespinasse, comme condition de son entrée auprès d'elle, de renoncer à réclamer jamais l'état que la loi pourrait lui donner, en même temps qu'elle représente à sa famille la nouvelle position de mademoiselle de Lespinasse auprès d'elle comme la meilleure garantie contre toute revendication semblable. D'une part, en effet, elle écrivait à mademoiselle de Lespinasse : « Avant de partir, je vous demande en grâce de vous bien examiner, et d'abandonner le projet de venir auprès de

1. *Correspondance complète de madame du Deffand*, édition de M. de Lescure, Paris, 1865, t. I, p. 201.

moi, si vous n'avez pas parfaitement oublié qui vous êtes, et si vous n'êtes pas dans la résolution inébranlable de ne jamais penser à changer d'état [1]. » D'autre part, elle répondait aux observations de la duchesse de Luynes : « L'article le plus important est l'état de cette fille; il est inquiétant, je l'avoue, mais c'est encore une raison de plus pour me déterminer à l'avoir auprès de moi plutôt qu'à la mettre dans un couvent, parce que dans le couvent je ne pourrais pas savoir ce qu'elle ferait comme je le saurai quand elle sera auprès de moi [2]. »

Enfin, à ce témoignage de madame du Deffand, d'autant moins suspect qu'il émane d'une partie intéressée à méconnaître cette filiation de mademoiselle de Lespinasse, il faut ajouter celui de mademoiselle de Lespinasse elle-même qui, dans une de ses lettres à monsieur de Guibert, a écrit cette phrase significative : « C'est peut-être à force d'être passionnée que j'ai mis toute ma vie tant de raison à tout ce qui est soumis au jugement et à l'opinion des indifférens. Combien j'ai usurpé d'éloges sur ma modération, sur ma noblesse d'âme, sur mon désintéressement, sur les sacrifices prétendus que je faisais à une mémoire respectable et chère, et à la maison d'Albon. Eh, bon Dieu! sots que vous êtes, je ne mérite pas vos louanges; mon âme n'était pas faite pour les petits intérêts qui vous occupent; tout entière au bonheur d'aimer et d'être aimée, il ne m'a fallu ni force, ni honnêteté pour supporter la pauvreté et pour dédaigner les avantages de la vanité. » Enfin, dans son testament [3], elle traitait en parent le marquis de Vichy [4],

1. Lettre du 29 mars 1754. *Ibid.*, t. I, p. 199 et 200.
2. Lettre du 8 avril 1754, t. I, p. 207.
3. Voir ce testament p. 62.
4. Abel-Claude-Marie-Cécile, comte de Vichy-Chamrond, né vers 1745, fils de Gaspard de Vichy-Chamrond, maréchal de camp, mort en 1781, et de Diane-Camille d'Albon, morte le 3 juillet 1773. Guidon des gendarmes

qu'elle appelait son neveu, et mentionnait expressément comme sa mère la comtesse d'Albon.

La maison d'Albon, à laquelle appartenait mademoiselle de Lespinasse, était l'une des plus anciennes et des plus illustres du Lyonnais. Elle s'était distinguée au quatorzième et au quinzième siècle dans les luttes des ducs de Bourgogne contre les rois de France et avait embrassé le parti de ceux-ci. Au seizième siècle, un Claude d'Albon, après avoir pris part, en 1548, à l'expédition d'Écosse, commandée par André de Montalembert, seigneur d'Essé, était mort glorieusement en défendant les remparts de Metz. Mais le plus célèbre de cette race militaire avait été ce Jacques d'Albon, si fameux sous le nom de maréchal de Saint-André, qui joignait aux talents du général et à l'habileté du politique, l'amour des arts et le goût de toutes les délicatesses et de toutes les élégances, et qui trouva la mort à la bataille de Dreux. A la fin du dix-septième siècle, cette famille était encore représentée par trois branches : celle des seigneurs de Montaut, rameau de la branche aînée des comtes de Chazeul, récemment éteinte; celle des marquis de Saint-Forgeux, devenus princes d'Yvetot par le mariage de Camille d'Albon avec Jeanne de Crevent; et celle des comtes de Saint-Marcel, seigneurs de Curis, dans laquelle allait bientôt se confondre la précédente. C'est à cette dernière branche qu'appartenait ce comte d'Albon dont la femme, Françoise d'Albon, héritière de la branche des marquis de Saint-Forgeux[1], fut mère de mademoiselle de Lespinasse, et de deux autres enfants : un fils, Ca-

de Berry et chevalier de Saint-Louis, il épousa Claude-Marie-Joseph de Saint-Georges, morte âgée de trente-trois ans, le 27 janvier 1775, en son château de Montceaux en Mâconnais.

1. Le grand père de cette Françoise d'Albon, Gaspard, marquis de Saint-Forgeux avait épousé Françoise de Damas, fille du comte de Thianges, de la même famille que ce comte d'Anlezy, qui fut l'un des plus dévoués amis de mademoiselle de Lespinasse.

mille-Alix-Éléonore, vicomte d'Albon, né en 1724, et une fille, Camille-Diane, née en 1716, et qui, en 1739, épousa le marquis de Vichy-Chamrond, frère aîné de madame du Deffand. Ce n'était pas d'ailleurs la première fois que les familles de Vichy et d'Albon s'unissaient par mariage : le grand-père de madame du Deffand avait épousé une fille de Pierre d'Albon, marquis de Saint-Forgeux, bisaïeul de la mère de mademoiselle de Lespinasse.

Quelles furent les circonstances de cette liaison à laquelle mademoiselle de Lespinasse dut le jour? Bien que les détails manquent, l'on sait cependant qu'elle ne fut pas l'erreur d'une première et aveugle jeunesse. Née à Lyon, le 28 juillet 1695, la comtesse d'Albon avait trente-sept ans lorsqu'elle mit au monde mademoiselle de Lespinasse. Privée de sa mère, trois ans après sa naissance, et placée sous la direction d'un père, dont la vie, si nous en croyons une note du Cabinet des titres, ne paraît pas avoir été très-exemplaire, le mariage qu'elle contracta, en 1711, avec son cousin Claude d'Albon, comte de Saint-Marcel, ne fut probablement dicté que par un intérêt de famille, celui de ne pas laisser passer dans une maison étrangère le riche patrimoine des marquis de Saint-Forgeux, accru récemment de celui des Crevent, princes d'Yvetot. Lors de cette union, elle avait seize ans à peine, son mari vingt-quatre. Mais cette différence d'âge ne suffirait pas seule à expliquer la séparation qui, après la naissance d'un premier enfant en 1716, et d'un second en 1724, se produisit entre les époux. C'est probablement entre ces deux dates, 1724 et 1732, qu'il faut placer la liaison coupable à laquelle s'abandonna la comtesse d'Albon, et qui ne laissa pas de provoquer à Lyon, sa résidence habituelle, bien des propos médisants, et même un peu de scandale. Sur ce dernier point nous pouvons invoquer

le récit de madame du Deffand, quand elle parle des répugnances que mademoiselle de Lespinasse lui manifesta d'aller s'établir à Lyon « où de certaines choses fort désagréables pour elle étaient de notoriété publique[1]. »

Sur la foi de Bachaumont, des biographes ont prétendu que le père de mademoiselle de Lespinasse était un prélat, célèbre alors à plus d'un titre. « L'on sait aujourd'hui, disent les *Mémoires secrets* à la date du 31 mai 1776, en annonçant sa mort, que mademoiselle de Lespinasse était bâtarde du cardinal de Tencin, comme d'Alembert est bâtard de madame de Tencin. Identité d'origine et espèce de parenté, premières causes des liaisons de ces deux personnes[2]. » Malgré l'assurance du chroniqueur, son affirmation ne nous paraît pas acceptable, et, après un examen attentif des faits, nous croyons devoir la repousser. Dans cette hypothèse, en effet, mademoiselle de Lespinasse eût été la cousine germaine non-seulement de l'illustre géomètre, mais aussi de Pont-de-Veyle et de d'Argental, tous deux fils de la comtesse de Ferriol, sœur du cardinal et de madame de Tencin, dont l'un mourut deux années avant elle, et l'autre lui survécut jusqu'en 1788. Or, on s'expliquerait assez mal le silence presque complet qu'elle garde sur ces deux fils de la sœur aînée du cardinal.

D'un autre côté, si les mœurs et surtout la réputation du cardinal de Tencin ne protestent pas absolument contre une pareille supposition, il n'en est pas de même de son âge. Né en 1680, il avait dépassé la cinquantaine lorsque naquit l'enfant dont les mémoires de Bachaumont lui attribuent la paternité; et l'on conviendra que ce n'est pas là précisément l'âge des erreurs

1. Lettre du 30 mars 1754, *Correspondance complète*, 1865, t. I, p. 203.
2. *Mémoires secrets*, t. IX, p. 123.

amoureuses. Enfin un témoignage, décisif à cet égard, est celui de madame du Deffand. Dans sa lettre du 30 mars 1754 à la duchesse de Luynes, racontant les circonstances de son séjour à Lyon, en 1752, avec mademoiselle de Lespinasse : « M. le cardinal de Tencin, dit-elle, la rencontra chez moi dans la visite qu'il me rendit; il me demanda qui elle était, je ne fis pas difficulté de lui en faire la confidence, il n'y avait dans la ville personne de qui il n'eût pu l'apprendre[1]. » Ce passage ne repousse-t-il pas toute idée de parenté entre mademoiselle de Lespinasse et le cardinal de Tencin? Si cette parenté eût existé, madame du Deffand, qui ne l'aurait pas ignorée, n'eût pas été assez naïve pour raconter à ce prélat l'histoire d'une personne dont mieux qu'elle encore il aurait su l'origine.

Quoi qu'il en soit, si madame d'Albon ne donna pas à l'enfant qu'elle mit au monde, en 1732, un état régulier, ce fut tout ce qu'elle lui refusa des bienfaits de la légitimité; car elle prit la jeune Julie auprès d'elle, l'éleva avec ses autres enfants et en particulier avec son fils, pour lequel mademoiselle de Lespinasse paraît avoir puisé, dans une communauté de jeux et peut-être d'études, une sympathie très-vive, qui ne s'affaiblit que plus tard, quand il eut répondu si mal, ainsi qu'on le verra, à sa confiance et à son désintéressement. Il n'est pas jusqu'à ce nom de Lespinasse qui, à cette époque, ne dut prêter à l'illusion sur l'état de celle qui le portait. Car ce nom était celui d'une terre, entrée très-anciennement dans le patrimoine de la famille d'Albon, et dont une branche, celle des seigneurs de Saint-André, avait même pris le titre. Cette particularité jointe au prénom de Julie, qui était aussi celui de la comtesse d'Albon, donnait à mademoiselle de Lespinasse une

1. *Correspondance complète*, 1865, t. I, p. 203.

sorte de possession d'état sinon de légitimité, du moins d'une de ces bâtardises avouées, pour lesquelles l'ancienne société française était moins sévère qu'on ne l'a été depuis. Tout cela n'était pas non plus sans quelque importance au point de vue juridique, et l'on comprend les craintes que purent avoir plus tard les enfants légitimes de la comtesse d'Albon.

Cette position, plus précaire que mystérieuse, dura seize ans, depuis sa naissance, en 1732, jusqu'à la mort de sa mère, arrivée en 1748[1]. La jeunesse de mademoiselle de Lespinasse dut se passer dans le vieux château d'Avauges, propriété patrimoniale des marquis de Saint-Forgeux, qui subsiste encore aujourd'hui près de la commune de Saint-Romain de Poppée, sur la route de Lyon à Tarare, dans une belle vallée arrosée par la Turdine. Cette demeure seigneuriale, munie alors de ses fossés et de ses remparts de l'âge féodal, avait pour horizon les hauteurs du mont Tarare, de Saint-Loup et de Saint-Romain. Une tradition, tradition très-invraisemblable, mais qui prouve la beauté pittoresque du lieu, racontait que l'impératrice Poppée, accompagnant dans un voyage en Gaule son mari, avait été tellement ravie de la vue magnifique que l'on découvrait des sommets de Saint-Romain, qu'elle y avait fait bâtir un château qui transmit le nom de sa fondatrice à cette localité, bien longtemps après que ses constructions eurent disparu[2].

1. Nous avions d'abord (dans notre édition des *Lettres de mademoiselle de Lespinasse*, Paris, Charpentier, 1876) fixé approximativement à l'année 1747 la mort de la comtesse d'Albon. Cette date de 1748 nous a été fournie depuis par le compte de liquidation de la succession de mademoiselle de Lespinasse et par son inventaire, lesquels mentionnent parmi les papiers de mademoiselle de Lespinasse un extrait du testament de la comtesse d'Albon, fait le 3 août 1746, et déposé chez Vernon, notaire à Lyon, le 16 avril 1748. Ce dépôt, selon l'usage, dut avoir lieu quelques jours après la mort de la testatrice.

2. Ogier, *La France par cantons, Rhône*, Villefranche, 1854, p. 412.

C'est là, dans ce site agreste, presque désolé, et pendant ce temps, que mademoiselle de Lespinasse reçut toute son éducation. Elle ne put en effet l'accroître pendant les quatre années de quasi-domesticité qu'elle passa plus tard à Chamrond, chez sa sœur, la marquise de Vichy, et le portrait que madame du Deffand fait d'elle, à sa première rencontre, en 1752, est celui d'un esprit déjà formé, en possession de toutes ses ressources. L'âge de sa sœur légitime, de seize ans plus âgée qu'elle, et bientôt son mariage, en 1739, avec le marquis de Vichy, furent un obstacle à l'établissement d'une certaine intimité entre elle et cette sœur aînée. Il semble bien qu'il en ait été autrement à l'égard du jeune d'Albon. Né en 1724, Camille-Alix-Éléonore, vicomte d'Albon, avait huit ans seulement de plus que mademoiselle de Lespinasse, et le titre de légataire universel que sa mère lui donne dans son testament prouve que la séparation du comte et de la comtesse d'Albon n'avait pas éloigné le fils de la mère. Il n'est donc pas impossible, et il est même vraisemblable que, de 1732 à 1741, époque à laquelle nous voyons le jeune d'Albon entrer dans la carrière des armes avec le grade de lieutenant au régiment de Levis-cavalerie, il ait été, avec plus ou moins de continuité, le compagnon d'enfance de la petite Julie. Si, à partir de 1741, les nécessités du service et les campagnes de la guerre de la succession de Pologne, au cours de laquelle, l'année même de la bataille de Dettingen (1743), le vicomte d'Albon obtint le brevet de capitaine, firent sans doute subir de fréquentes intermittences à cette vie commune; elle ne dut pas cependant cesser tout à fait. Madame du Deffand nous dit positivement que mademoiselle de Lespinasse « avait passé sa jeunesse avec lui, » et le sacrifice tout spontané qu'elle lui fit du don considérable que sa mère mourante l'avait mise à même

de s'approprier, prouve assez la vivacité de l'affection qu'elle avait conçue pour le compagnon de son enfance. Aux premiers dégoûts qu'elle éprouva plus tard chez les Vichy, ce fut à son amitié, sur laquelle elle comptait beaucoup, qu'elle s'adressa pour la tirer de cette situation pénible. Au milieu de ses confidences à madame du Deffand, elle lui dit alors « qu'elle espérait beaucoup de l'amitié de monsieur d'Albon, qui l'avait toujours traitée comme sa propre sœur[1]. » Dans cette affection fraternelle, on peut croire qu'elle aporta cette soudaineté, cette ardeur qui sont les traits de son caractère. La vivacité même des sentiments contraires qu'elle manifesta plus tard pour ce même vicomte d'Albon, s'explique très-bien par la réaction qui s'opéra dans cette âme dont le tendre dévouement avait été si peu payé de retour.

En sentant s'accroître son isolement par le mariage de sa fille aînée, en 1739, et par les absences de son fils, à partir de 1741, la comtesse d'Albon dut reporter, de 1742 à 1747, toutes ses affections sur mademoiselle de Lespinasse. « Souvent, dit monsieur de Guibert, elle la baignait en secret de ses larmes; elle semblait, par le redoublement de sa tendresse, vouloir la consoler du présent funeste qu'elle lui avait fait de la vie. Elle la comblait de caresses et de bienfaits. Elle lui donna elle-même le premier de tous : une excellente éducation[2]. » L'objet de ces tendresses n'en perdit pas le souvenir; et pour mademoiselle de Lespinasse, la mémoire de la comtesse d'Albon fut toujours une « mémoire respectable et chère[3]. » Si l'on en croit monsieur de Guibert, la comtesse d'Albon, qui avait sans doute, comme l'indique un testament fait en 1746, le pressen-

1. *Correspondance complète de madame du Deffand*, t. I, p. 202.
2. Guibert, *Éloge d'Éliza*.
3. Lettre.

timent d'une fin prochaine, s'était même résolue à « tout tenter pour donner à sa fille un état que les lois pouvaient peut-être lui accorder. » Elle en fut empêchée par la mort. Cette mort, qui fut « soudaine, » lui laissa néanmoins assez de temps, comme on l'a vu, pour mettre à la disposition de sa fille un don manuel considérable. Héritière de deux riches maisons : des Crevent, princes d'Yvetot, par la mort de sa mère, en 1698, et des d'Albon, marquis de Saint-Forgeux, par celle de son père, en 1729, la comtesse d'Albon possédait des terres étendues dans le Forez, le Lyonnais et la Normandie; elle pouvait donc se permettre cette libéralité, qui assurait le sort de mademoiselle de Lespinasse, sans nuire véritablement à la famille légitime. Quant à la pension viagère de trois cents livres léguée par le testament du 3 août 1746[1], son insuffisance même indique la pensée d'y suppléer par la donation secrète dont parle madame du Deffand. La mère de mademoiselle de Lespinasse joignit-elle à ces libéralités, dont l'une devait rester sans effet, les conseils de défiance envers les d'Albon que mentionne La Harpe? La conduite si désintéressée, si généreuse que tint mademoiselle de Lespinasse en remettant au jeune comte d'Albon, par une sorte d'abandon spontané, la somme importante que sa mère lui destinait, permet d'en douter.

Quoi qu'il en soit, sa douleur fut profonde et assez touchante pour émouvoir la marquise et le marquis de Vichy qui, « voyant son affliction [2], » lui proposèrent de les suivre au château de Chamrond, où ils résidaient,

1. Voir p. 82, dans l'inventaire du 31 mai 1776, l'extrait de ce testament trouvé dans les papiers de mademoiselle de Lespinasse. Nous remarquerons que ce testament était solennel, c'est-à-dire authentique, fait devant témoins, ce qui explique la parcimonie d'un legs où, dans ces circonstances, mademoiselle de Lespinasse ne pouvait guère être traitée qu'en étrangère.

2. Lettre de madame du Deffand à la duchesse de Luynes. *Correspondance*, t. I, p. 202.

et d'habiter désormais avec eux. L'offre venait d'une sœur. Ce fut en sœur qu'elle « l'accepta avec joie ». Quel autre parti, d'ailleurs, pouvait-elle prendre? Jeune, capitaine et garçon, le vicomte Camille d'Albon ne pouvait guère lui offrir que le couvent pour asile, et elle n'y était pas encore résignée. Les Vichy retournaient à Chamrond; elle les y accompagna.

La famille de Vichy, noble maison de Bourgogne, se composait alors de Gaspard, marquis de Vichy, comte de Chamrond, âgé de cinquante ans environ, maréchal de camp depuis 1743, et qui, à ce moment même, se retirait du service; de la marquise de Vichy, jeune encore, puisqu'elle avait à peine trente-deux ans, et de trois enfants, deux garçons, l'un âgé de trois ans, l'autre né tout récemment, et d'une fille, l'aînée de la famille, née en 1743. Tels étaient les habitants de Chamrond [1], terre seigneuriale située à deux lieues de la Loire, au-dessus de Roanne, dans le Briennais, sur les confins du Mâconnais et du Lyonnais. Les Vichy-Chamrond, sans être de très-grands seigneurs, ni surtout fort riches, tenaient leur rang parmi la noblesse du pays, et le temps n'était pas encore éloigné où le marquis de Coulanges, cet ami de madame de Sévigné que possédait la manie des chansons et des petits vers, allant visiter, en 1705, le cardinal de Bouillon à son abbaye de Paray-le-Monial, écrivait à la marquise d'Uxelles :

Le noble château de Paray
De noblesse est tout entouré;
De noblesse plus ou moins riche,
Des Chamron, d'Amanzé, Foudras,
Des Ragny, Montperoux, la Guiche,
De toutes sortes de Damas [2].

1. Département de Saône-et-Loire, commune de Nochize, sur la route de Digoin à Roanne. Le château dépendant de la paroisse de Saint-Julien de Cray, dont les Vichy-Chamrond étaient co-seigneurs, paraît, d'après Courtepée, avoir été situé au pied de la montagne et s'être appelé l'Étang.

2. *Mémoires de Coulanges*, 1820, p. 316.

Quant aux parents du marquis de Vichy, c'étaient d'abord deux sœurs : la première, cette spirituelle Marie de Vichy, marquise du Deffand, qui, après avoir illustré par sa beauté et son esprit la petite cour de Sceaux, commençait, vers cette époque, à former à Paris, dans son modeste appartement de la rue de Beaune, un salon qui bientôt allait devenir célèbre; la seconde, Anne de Vichy, mariée le 30 juillet 1724 au marquis de Suarez-d'Aulan, capitaine de dragons, gouverneur de Roquemaure, beaucoup plus obscure et établie à Avignon; puis un frère cadet, chanoine-trésorier de la Sainte-Chapelle; et enfin, non par ordre d'importance, mais de parenté, l'abbé de Loménie de Brienne, le futur cardinal, son frère le comte de Brienne, cousins maternels des Vichy, et leur tante maternelle Marie Brulard, duchesse de Luynes, dame d'honneur de Marie Leczinska, laquelle ne devait mourir qu'en 1763. Quant à cette dernière, si elle était en correspondance avec le marquis de Vichy [1], il est certain qu'elle ne visita pas Chamrond pendant le séjour qu'y fit mademoiselle de Lespinasse, puisque madame du Deffand dut lui apprendre toute l'histoire de celle-ci. Il en fut autrement des Vauban, amis sinon parents des Vichy, comme eux originaires de la Bourgogne, et qui s'intéressèrent vivement à la jeune commensale de Chamrond. Ce nom, rendu illustre par le grand preneur de villes, était alors porté par le comte de Vauban, maréchal de camp et lieutenant-général du roi en Franche-Comté, marié récemment à une La Queille, et par son frère le chevalier de Vauban. Quant à la fille même du maréchal, mariée au marquis d'Ussé, et morte en 1713, elle avait laissé un fils qui fut ce marquis d'Ussé, original plein d'esprit, que nous retrouverons bientôt dans le salon de madame

1. Lettre de la duchesse de Luynes à madame du Deffand, t. I. p. 206.

du Deffand et qui ne tarda pas à compter parmi les amis particuliers de mademoiselle de Lespinasse.

Mademoiselle de Lespinasse était dans sa seizième année quand elle arriva à Chamrond. Elle devait y rester quatre ans. Comment pouvons-nous nous la représenter? Si nous en croyons les Vichy eux-mêmes, dans la peinture rétrospective qu'ils en firent plus tard à madame du Deffand, il fallait « vanter son esprit, son caractère, les soins infinis qu'elle se donnait pour l'éducation de leur fille, » la petite Alexandrette-Marie. Comme on le voit, mademoiselle de Lespinasse n'avait plus son éducation à faire; elle faisait celle des autres. Dans un voyage que, dès l'année suivante, en 1749, le marquis et la marquise de Vichy firent à Paris, leurs trois enfants restèrent sous sa garde, et la confiance qu'on avait en elle ne fit que croître à cette épreuve. Cependant, sa position changea de caractère. Trop serviable pour rester une amie et une égale, mademoiselle de Lespinasse se sentit poussée graduellement vers la domesticité utile. De ménagements, de convenances, il n'en fut bientôt plus question avec elle. Humiliée, souvent même malmenée, mademoiselle de Lespinasse dut, deux ans après son arrivée chez les Vichy, songer à les quitter. Elle manifesta même une première fois sa résolution à la marquise, vers le printemps de l'année 1751. Néanmoins, par un sentiment de déférence pour ceux qui l'avaient d'abord amicalement accueillie, elle en ajourna l'exécution, et tout sembla momentanément apaisé.

Telle était la situation des choses lorsque madame du Deffand arriva au château de Chamrond, à la fin de l'été de 1752. Elle ne connaissait pas encore mademoiselle de Lespinasse, et l'impression qu'elle en reçut est d'autant plus précieuse à recueillir qu'il ne s'y mêlait aucune prévention : « Quand j'arrivai à Chamrond,

a-t-elle écrit, monsieur et madame de Vichy m'en firent des éloges infinis; ils me vantèrent son esprit, son caractère. Je trouvai qu'elle méritait, en effet, tout le bien qu'ils me disaient d'elle; je m'aperçus seulement qu'elle était fort triste et qu'elle avait souvent les larmes aux yeux[1]. » Ailleurs, elle dira d'elle « qu'elle a beaucoup d'esprit[2], » elle parlera « de ses mérites et de ses agréments[3], » et lui écrira à elle-même : « Vous avez de la gaieté, vous êtes capable de sentiment; avec toutes ces qualités, vous serez charmante, tant que vous vous laisserez aller à votre naturel et que vous serez sans prétention et sans entortillage[4]. » Le portrait est complet : de l'esprit et du cœur, c'est bien là mademoiselle de Lespinasse tout entière. Mais si mademoiselle de Lespinasse plut de prime abord à madame du Deffand, elle-même fut bientôt sous le charme de l'esprit, de la distinction de cette femme. Madame du Deffand avait fait et elle devait faire encore bien d'autres conquêtes que celle de cette petite provinciale, qui depuis longtemps ne connaissait plus que les airs bourrus des maîtres de Chamrond. Quelques mois ne seront pas passés qu'elle lui écrira « les choses les plus tendres et les plus flatteuses[5]. » La confiance naquit bientôt de cette sympathie mutuelle, et quand madame du Deffand, s'étant offerte comme médiatrice entre elle et les Vichy, qui lui avaient parlé de la résolution qu'elle avait prise de les quitter, s'efforça de la faire revenir sur son dessein, elle en reçut les plus complètes confidences. » Elle me dit, a-t-elle raconté elle-même, qu'il ne lui était plus possible de rester avec M. et madame de Vichy, qu'elle en éprouvait depuis longtemps les traitements

1. *Correspondance complète de madame du Deffand*, t. I, p. 202.
2. *Ibid.*, p. 208.
3. *Ibid.*, p. 195.
4. *Ibid.*, p. 195.
5. *Ibid.*, p. 194.

les plus durs et les plus humiliants, que sa patience était à bout... qu'elle ne pouvait plus supporter les scènes qu'on lui faisait tous les jours... qu'il n'y avait rien au monde qu'elle ne préférât à rester à Chamrond[1]... » Mademoiselle de Lespinasse s'était alors arrêtée à l'idée d'entrer dans un couvent de Lyon, et d'obtenir à cet effet une pension viagère du jeune comte d'Albon, sur l'affection et la reconnaissance duquel elle croyait pouvoir compter. Tout ce que put lui dire madame du Deffand sur « l'ennui qu'elle y éprouverait, sur la misère même qui l'y attendait si elle se trouvait réduite aux cent écus de rente du legs de la comtesse d'Albon, » ne purent l'en dissuader. Si peu attrayants que lui parussent le cloître et le séjour de Lyon, où sa présence réveillerait d'anciens bruits pénibles pour la mémoire aimée et respectée de sa mère, elle les préférait encore au sort qui lui était fait à Chamrond. Est-ce à dire cependant que tous les torts aient été du côté des Vichy et qu'il n'y eût pas quelque exagération dans les plaintes de mademoiselle de Lespinasse? Il serait téméraire de l'affirmer; mais, ce qui est certain, c'est que les craintes dont madame de Vichy ne pouvait se départir à l'égard des droits de mademoiselle de Lespinasse ne durent pas la porter à la bienveillance envers elle, et qu'au témoignage de madame du Deffand, le caractère de sa belle-sœur n'était ni des plus faciles ni des plus aimables. « Je connais trop bien madame de Vichy, écrivait-elle plus tard à mademoiselle de Lespinasse au sujet de la grande affaire de leur réunion, pour croire qu'elle restera tranquille[2]. »

Cependant le comte d'Albon, sans rien promettre encore quant à la pension viagère, ne s'était pas opposé à l'entrée dans un couvent de Lyon, et l'on peut croire

1. *Correspondance complète de madame du Deffand*, t. I, p. 202.
2. *Ibid.*, p. 200.

qu'il s'était même employé dans les démarches préalables, puisque c'est lui qui s'était chargé d'envoyer prendre mademoiselle de Lespinasse à Chamrond. Les choses en étaient là à la fin d'octobre, lorsque, quelques jours seulement avant le départ de mademoiselle de Lespinasse, madame du Deffand lui fit des ouvertures sur un projet de vie commune dans un couvent de Paris, où elle songeait elle-même à se mettre comme pensionnaire. Il ne s'agissait plus ici de la vie claustrale à laquelle, bien malgré elle, s'était résignée mademoiselle de Lespinasse, mais d'une de ces retraites décentes, que plusieurs communautés religieuses de Paris offraient à certaines pensionnaires d'élite, et qui, sans fermer la porte aux plaisirs du monde, en écartaient seulement les médisances et les légèretés. Déjà presque aveugle, madame du Deffand sentait le besoin de s'attacher une compagne dont l'esprit, la jeunesse, la grâce, l'aidassent à oublier ou du moins à supporter son malheur. Cette compagne, cette amie — le mot fut sans doute prononcé — ne l'avait-elle pas trouvée dans cette jeune orpheline qui avait tout pour elle, l'esprit, la gaieté, la tendresse, et qui ne manquait de naissance que dans la mesure nécessaire pour rendre possible une pareille convention. Au premier mot que lui en dit madame du Deffand, mademoiselle de Lespinasse entra dans ce projet avec toute son âme. Après la perspective de Lyon, il lui parut « que ce serait pour elle le comble du bonheur. » Restait l'exécution, et ce n'était pas chose facile, si l'on songe aux craintes des Vichy et des d'Albon, et aux rapports de parenté qui existaient entre eux et madame du Deffand. S'associer ainsi aux projets d'indépendance de mademoiselle de Lespinasse, c'était presque passer à l'ennemi. Tout cela demandait, de la part de madame du Deffand, réflexion, préparation, négociation, et le jour du départ pour Lyon

arriva sans que rien eût été arrêté. La séparation de part et d'autre fut douloureuse, d'une douleur qu'on peut croire sincère, malgré les souvenirs amers qui existaient d'un côté et les appréhensions qui persistaient de l'autre.

« Je fus témoin, écrivait madame du Deffand à la duchesse de Luynes, des pleurs de mon frère et de ma belle-sœur, et des supplications qu'ils lui firent de ne les point abandonner, ou du moins de leur promettre de venir passer tous les étés avec eux : les enfants, toute la maison, étaient en larmes. J'ai l'honneur de vous dire ces circonstances, parce qu'elles prouvent qu'elle était aimée, estimée, et qu'elle ne se séparait point d'eux désagréablement. Elle me demanda en grâce de lui donner de mes nouvelles, et de trouver bon qu'elle m'écrivît ; j'y consentis avec plaisir. A peine fut-elle arrivée dans son couvent à Lyon, qu'elle écrivit à madame de Vichy, qui lui fit réponse. Pour moi, depuis ce temps, j'ai été en commerce de lettres avec elle [1]. »

Cette correspondance et ces négociations durèrent près de dix-huit mois, de la fin d'octobre 1752 au mois d'avril 1754, coupées par un séjour de dix jours que madame du Deffand fit à Lyon au mois d'avril 1753, et pendant lequel elle vit « tous les jours mademoiselle de Lespinasse, qui arrivait chez elle à onze heures du matin et ne la quittait qu'à six heures du soir, pour rentrer à son couvent, » où madame du Deffand lui avait fait obtenir une chambre particulière par l'entremise du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon.

Avant de s'engager plus avant dans son projet de réunion, madame du Deffand s'en était ouverte à ce prélat qu'elle connaissait de longue date, dès la fin de la Régence, où on la voit très-liée avec la comtesse de Ferriol et ses deux fils, d'Argental et Pont-de-Veyle,

1. *Correspondance complète*, Paris, 1865, t. I, p. 203.

et, par eux, avec l'aimable Aïssé [1]. Elle comptait sur l'influence du cardinal pour faire accepter ce projet par ses parents de Vichy et surtout par sa tante maternelle, la duchesse de Luynes. L'éventualité d'une réclamation d'état par mademoiselle de Lespinasse avait été envisagée, discutée, et le cardinal n'y avait vu ni un danger sérieux, ni une raison d'abandonner ce dessein. « Il me dit, raconte madame du Deffand, que je devrais me l'attacher, et que, dans le malheur dont j'étais menacé, elle me serait utile et nécessaire; que mes parents et M. d'Albon devraient le désirer eux-mêmes, parce que c'était le plus sûr moyen de s'assurer d'elle. Nous pesâmes tous les inconvénients qu'il pourrait y avoir, et nous n'en vîmes aucun qu'il ne fût aisé de prévenir et de détruire. »

Fortes de cet appui, madame du Deffand et mademoiselle de Lespinasse entrèrent aussitôt en campagne : la première en pressentant une dame de Lyon, fort amie du comte d'Albon, la seconde en écrivant directement à celui-ci. Ces tentatives n'eurent pas plus de succès l'une que l'autre. L'amie se montra tout d'abord hostile, le comte d'Albon répondit par un refus [2], et jamais il ne fit à mademoiselle de Lespinasse aucune pension, comme on en a la preuve dans l'inventaire dressé après la mort de celle-ci, lequel ne mentionne que la rente viagère léguée par la comtesse d'Albon. Le mariage qu'il contracta vers cette époque (21 août 1751) avec une personne d'assez petite noblesse, Anne-Marie-Jacqueline Ollivier, dotée de trois cent vingt-neuf mille livres, donnerait à penser que lui-même, son père vivant encore, n'était pas maître d'une bien grande fortune, ou que cette fortune était déjà diminuée. En même

1. Voir notre édition des *Lettres de mademoiselle Aïssé*, Charpentier, 1873, p. 283.
2. *Correspondance de madame du Deffand*, t. I, p. 204.

temps, madame du Deffand était prévenue, dans la demande qu'elle s'apprêtait à adresser aux Vichy, par une lettre de son frère qu'elle recevait à Mâcon, et dans laquelle celui-ci lui disait « qu'on lui mandait de Lyon qu'elle avait dessein de prendre mademoiselle de Lespinasse, mais qu'il s'y opposait formellement [1]. »

Tout cela n'était pas en réalité bien terrible, car légalement mademoiselle de Lespinasse ne dépendait de personne. Mais madame du Deffand se sentait liée par les convenances, et, tout en ne voyant dans la conduite du marquis et de la marquise de Vichy que « le mécontentement de ce que mademoiselle de Lespinasse les avait quittés et le désir de s'en venger, » elle ajourna l'exécution de son projet. Elle espérait ramener les Vichy au nom même de leur intérêt, « rien n'étant plus dangereux, suivant elle, que le séjour de mademoiselle de Lespinasse à Lyon; » et, si elle y échouait, mettre du moins les convenances de son côté. Elle manqua ce premier but, mais atteignit le second, et obtint l'assentiment de la duchesse de Luynes. Par son caractère comme par sa grande situation à la cour de Marie-Leczinska, celle-ci avait une autorité qui, en pareille matière, devait être décisive aussi bien auprès des Vichy qu'auprès du monde. Pour arriver à ce résultat, madame du Deffand, de retour à Paris vers le milieu de l'année 1753, ne s'était pas épargnée elle-même — ses lettres en font foi —, et avait mis en œuvre ses amis : le président Hénault, lecteur de la reine et partageant avec la duchesse de Luynes cette royale intimité; le cardinal de Tencin; l'évêque de Mâcon, De Lort de Sérigan de Valras, dont elle crut obtenir beaucoup en s'assurant sa neutralité et dont elle se déclara « très-contente, à ses colères près, qui

1. *Correspondance de madame du Deffand*, t. I, p. 204.

nuisaient beaucoup à la conversation [1]. » Cette adhésion de madame de Luynes emporta tout, et le jour même où elle reçut la lettre qui la contenait (8 avril 1754), elle écrivit à mademoiselle de Lespinasse pour presser son arrivée à Paris et leur réunion. Après lui avoir exprimé « la joie qu'elle aurait de la voir et de vivre avec elle », elle ajoutait : « Je vais écrire tout à l'heure à M. le cardinal pour le prier de vous faire partir le plus tôt qu'il lui sera possible [2]. » C'était en effet M. de Tencin qui avait tout préparé à l'avance pour ce départ de mademoiselle de Lespinasse, lui ménageant la compagnie et la protection du procureur et de la procureuse générale de Lyon qui venaient à Paris par la diligence [3]. » Malgré cette grave et magistrale escorte, le voyage de mademoiselle de Lespinasse eut un peu l'air d'une fuite, madame du Deffand lui ayant recommandé le plus grand secret.

## II

Quand mademoiselle de Lespinasse arriva à Paris, au printemps de l'année 1754, madame du Deffand était déjà depuis quelques temps établie au couvent des Filles de Saint-Joseph de la Providence, dont les vastes bâtiments, compris entre la rue Saint-Dominique et la rue de l'Université, sont aujourd'hui occupés par le ministère de la guerre. Dans cette maison demi-pieuse, demi-mondaine, qui à côté de religieuses cloîtrées accueillait, comme aujourd'hui l'Abbaye-aux-Bois, des femmes du monde qui n'en fuyaient que l'éclat et le

1. *Correspondance de madame du Deffand*, t. I, p. 200.
2. *Ibid.*, p. 209.
3. *Ibid.*, p. 208.

train dispendieux, madame du Deffand occupait l'appartement même que la marquise de Montespan s'était réservé pour ces retraites de la cour qu'à certains moments lui imposaient les convenances et que plus tard lui inspirèrent les rivalités et les déplaisirs. Desservi par une cour séparée, voisine de l'hôtel de Brienne, le même qui forme aujourd'hui l'hôtel particulier du Ministre de la guerre, cet appartement était indépendant de la partie consacrée aux religieuses cloîtrées, et laissait ainsi à celle qui l'habitait une liberté de réception très-grande, sans toutefois être absolue, comme le prouva certain charivari qui lui fut donné par ses voisines les religieuses, à la suite d'une prétendue visite que Voltaire lui aurait faite. Les illustres locataires, locataires parfois même un peu compromises, ne manquaient pas à la pieuse maison; et sur leur liste on peut compter, avant l'arrivée de madame du Deffand, cette aimable princesse de Talmont, née Lubomirska, amie généreuse du prince Édouard, et, en même temps qu'elle, son amie la duchesse de Châtillon, mademoiselle Clairon elle-même, et sur la fin madame de Genlis, toute jeune alors et récemment mariée à un parent de madame du Deffand, un Brulart, de la branche des comtes de Genlis. A l'époque de la révolution, lors de la sécularisation des établissements religieux, la location de ce qu'on appelait les bâtiments de la cour extérieure, rapportait 30,140 livres à la Communauté et les locataires étaient : le baron de Choiseul, mademoiselle de Courson, la marquise de Saint-Aignan, l'évêque de Troyes, la comtesse de Breugnon, le comte Wall, le chevalier d'Hautefeuille, le chevalier de Grave, la marquise de Montchenu, le baron d'Anzone, le marquis de Vibraye, et madame de Saint-Sauveur. Veuve depuis 1750, et jouissant depuis cette époque d'une fortune plus considérable, madame du Deffand avait un assez grand train

de maison, comme l'attestent les soupers qu'elle donnait tous les lundis.

Telle était la scène où allait paraître mademoiselle de Lespinasse. Mais dans quel rôle? c'est ce qu'il importe de connaître.

A cet égard madame du Deffand avait été très-explicite et il faut lui rendre cette justice qu'elle n'avait pas encouragé les illusions de sa future compagne. Elle lui avait même représenté la situation qui l'attendait auprès d'elle sous des couleurs assez tristes pour faire un moment hésiter mademoiselle de Lespinasse. « Vous ressouvenez-vous, lui écrivait-elle, au mois de février 1754, quelques jours avant son arrivée à Paris, que vous m'avouâtes que vous étiez effrayée de l'ennui que je vous faisais prévoir, et que, quoique vous y fussiez accoutumée, il vous deviendrait plus insupportable au milieu du grand monde qu'il ne vous l'était dans votre retraite; que vous tomberiez alors dans un découragement qui vous rendrait insupportable, m'inspirerait du dégoût et du repentir[1]. » L'ennui était la grande maladie de madame du Deffand; et c'est lui qu'elle avait tout d'abord fait pressentir à sa jeune amie. Le vrai danger cependant n'était pas là, mais dans la nature des rapports qui, aux yeux du monde, existeraient entre madame du Deffand et mademoiselle de Lespinasse, et dans ceux aussi qui seraient la conséquence de ces quatre cents livres de rentes viagères que la première offrait à la seconde et que celle-ci acceptait. Sur ce point les explications avaient été fréquentes et tout à fait à l'honneur de la délicatesse de madame du Deffand. Voici ce qui en dernier lieu avait été convenu. Madame du Deffand lui écrivait, le 13 février :

1. *Correspondance complète de madame du Deffand*, Paris, 1865, t. I, p. 194.

« Je n'annoncerai votre arrivée à personne, je dirai aux gens qui vous verront d'abord, que vous êtes une demoiselle de ma province qui veut entrer dans un couvent, et que je vous ai offert un logement en attendant que vous ayez trouvé ce qui vous convient. Je vous traiterai non-seulement avec politesse, mais même avec compliment devant le monde, pour accoutumer d'abord à la considération que l'on doit avoir pour vous, je confierai mes véritables intentions à un très-petit nombre d'amis, et après l'espace de trois, quatre ou cinq mois, nous saurons l'une et l'autre comment nous nous accommoderons ensemble, et alors nous pourrons nous conduire avec moins de réserve. Je n'aurai point l'air, dans aucun temps, de chercher à vous introduire; je prétends vous faire désirer, et si vous me connaissez bien, vous ne devez point avoir d'inquiétude sur la façon dont je traiterai votre amour-propre; mais il faudra vous en rapporter à la connaissance que j'ai du monde. Si l'on croyait d'abord que vous fussiez établie auprès de moi, on ne saurait (quand même je serais une bien plus grande dame) de quelle manière on devrait traiter avec vous; les uns pourraient vous croire ma propre fille, les autres ma complaisante, etc., et sur cela faire des commentaires impertinents. Il faut donc que l'on connaisse votre mérite et vos agréments avant toute autre chose. C'est à quoi vous parviendrez aisément, aidée de mes soins et de ceux de mes amis; mais il faut vous préparer à supporter patiemment l'ennui des premiers temps[1]. »

Cette « considération » que madame du Deffand veut que ses amis aient pour mademoiselle de Lespinasse, cette société de laquelle elle doit « se faire désirer, » tout cela indique bien sur quel pied d'amicale égalité devait se trouver mademoiselle de Lespinasse dans le salon de Saint-Joseph. Madame du Deffand paraît avoir été fidèle à cette attitude d'amie, plus âgée et sans doute un peu protectrice, mais enfin d'amie, et ce n'est pas de ce côté que viendra l'orage qui, plus tard, éclatera à Saint-Joseph et brisera l'union formée dix ans aupara-

1. *Correspondance complète de madame du Deffand*, Paris, 1865, t. I, p. 195.

vant. C'est ailleurs qu'il naîtra, et nous en voyons à l'avance comme le point noir, dans ce passage de la même lettre adressée par madame du Deffand à mademoiselle de Lespinasse, la veille presque de leur réunion :

« Il y a un second article sur lequel il faut que je m'explique avec vous, c'est que le moindre artifice, et même le plus petit art que vous mettriez dans votre conduite avec moi, me serait insupportable. Je suis naturellement défiante, et tous ceux en qui je crois de la finesse me deviennent suspects au point de ne pouvoir plus prendre aucune confiance en eux. J'ai deux amis intimes, qui sont Formont et d'Alembert; je les aime passionnément, moins par leur agrément, et par leur amitié pour moi, que par leur extrême vérité. Il faut donc, ma reine, vous résoudre à vivre avec moi avec la plus grande vérité et sincérité, ne jamais user d'insinuation, ni d'exagération, en un mot, ne vous point écarter et ne jamais perdre un des plus grands agréments de la jeunesse, qui est la naïveté. »

Quelle lumière le nom de d'Alembert, prononcé à propos de cette entière sincérité que madame du Deffand exige de mademoiselle de Lespinasse, quelle lumière ce nom ne jette-t-il pas sur la rupture de 1764, et sur le profond ressentiment que l'une concevra contre l'autre! Il y a là une amitié jalouse qui ne souffrira pas qu'on lui dispute, qu'on lui dérobe son objet, et qui, au moindre soupçon, devra éclater en tempêtes. Mais nous n'y sommes pas encore, et nous avons devant nous bien des années de calme et de ciel souriant.

Jamais amitié ne commença sous de meilleurs auspices. De part et d'autre la satisfaction fut égale. Madame du Deffand trouva en mademoiselle de Lespinasse tout ce qu'elle désirait pour combattre l'incurable ennui qui la dévorait, et adoucir la douleur d'une cécité qui, vers cette époque, était à peu près et devint bientôt tout à fait complète. De son côté, mademoiselle de Les-

pinasse obtint auprès des amis de madame du Deffand un succès aussi rapide qu'éclatant, et il ne paraît pas que le noviciat de femme du monde ait jamais existé pour elle. Dans le salon de Saint-Joseph elle se trouva dans son véritable élément : ce monde où l'esprit et la délicatesse étaient tout, lui plut, et elle lui plut. Son ton fut tout d'abord parfait. « L'excellence de votre ton, lui disait en 1771 d'Alembert dans le portrait qu'il lui traçait d'elle-même, ne serait point un éloge pour une personne née à la cour, et qui ne peut parler que la langue qu'elle a apprise, en vous c'est un mérite très-réel et même très-rare; vous l'avez apporté du fond d'une province où vous n'aviez trouvé personne qui vous l'enseignât. Vous étiez sur ce point aussi parfaite le lendemain de votre arrivée à Paris que vous l'êtes aujourd'hui. Vous vous êtes trouvée dès le premier jour aussi libre, aussi peu déplacée dans les sociétés les plus brillantes et les plus difficiles, que si vous y aviez passé votre vie; vous en avez senti les usages avant de les connaître, ce qui suppose une justesse et une finesse de tact très-peu communes, une connaissance exquise des convenances. » Comme le souhaitait madame du Deffand, et peut-être même un peu plus qu'elle ne le souhaitait, mademoiselle de Lespinasse se fit « désirer » presque aussitôt qu'elle se fit connaître. Dès le 29 juillet 1754, nous voyons le prince de Beauvau ne pas l'oublier dans ses hommages épistolaires, et comparer les ressources de sa compagnie à celle de l'aimable, du regretté Formont, qui venait de quitter Paris[1]. Le chevalier d'Aydie, que le souvenir de mademoiselle Aïssé devait rendre si difficile, avait été immédiatement sous le charme. C'est ce dont témoigne ce passage d'une lettre que lui adressait madame du Deffand : « Made-

1. *Correspondance complète.* Paris, 1865, t. I, p. 222.

moiselle de Lespinasse est bien vivement touchée des choses charmantes que vous dites d'elle; quand vous la connaîtrez davantage, vous verrez combien elle les mérite; chaque jour j'en suis plus contente[1]. » Lui-même écrivait à celle-ci :

« Par mademoiselle de Lespinasse, vous retrouvez des yeux, et, ce qui est encore plus nécessaire, madame, elle exerce la bonté et la sensibilité de votre cœur. Je me sais bon gré de l'opinion que j'ai d'abord conçue d'elle, et je vous supplie de me ménager quelque part à sa bienveillance. » Et s'excusant de la longueur de cette lettre : « J'en rougis, ajoutait-il, quand je pense que mademoiselle de Lespinasse va s'épuiser à lire tout ce barbouillage. Pardonnez-moi, mademoiselle, c'est la faute de madame, et en votre faveur je vais finir, sans écouter l'envie que je me sens de l'entretenir encore deux autres heures du respect et de l'attachement que j'ai pour elle[2]. »

Bientôt les petits vers, les épîtres familières, les chansons, toute cette menue monnaie de la galanterie ou même simplement de la politesse du temps, allèrent à l'adresse de mademoiselle de Lespinasse, presque aussi souvent qu'à celle de madame du Deffand. Dans un recueil de vers manuscrit, formé par mademoiselle de Lespinasse, qui le légua au marquis de Saint-Chamans, père de madame de Meulan, et dont nous devons l'obligeante communication à la bienveillance de M. Guillaume Guizot et à son libéralisme littéraire, nous trouvons ces deux couplets dont la date peut être fixée à l'année 1757 :

POUR MADEMOISELLE DE LESPINASSE

Sur l'air des *Bergers de Maintenon*.

Parlez sans art, sans art vous pouvez plaire,
Jeune beauté, à votre âge on peut faire
Quelques écarts, mais non pas de grammaire.

1. *Correspondance complète*. Lettre du 14 juillet 1755, p. 220.
2. *Ibid.*, p. 232.

POUR MADAME DU DEFFAND

Sur l'air des *Bonnes odeurs.*

On vous adore, du Deffand;
Chacun cherche à vous plaire,
Vous inspirez un sentiment
Délicat et sincère.
Instruisez-vous par nos ardeurs,
O beautés ordinaires!
Deux yeux pour soumettre les cœurs
Ne sont pas nécessaires.

Ce serait l'occasion de faire ici un tableau du salon de madame du Deffand, et de montrer mademoiselle de Lespinasse dans le milieu où son esprit et sa jeune renommée prirent leur essor. Mais ce tableau a été tracé trop souvent pour que nous le reprenions et pour que nous tentions autre chose que d'en présenter les personnages dont le nom se lie plus particulièrement à celui de mademoiselle de Lespinasse. Disons cependant que ce qui distinguait ce salon de celui de madame Geoffrin, et plus tard de ceux de madame Necker, de madame de Marchais, devenue comtesse d'Angivillier, c'est la part moins grande qui y était faite aux hommes de lettres, aux philosophes, aux artistes. Le salon de Saint-Joseph était un salon de grande dame, où l'esprit sans doute avait ses droits, mais où on le reconnaissait surtout à ce mélange de savoir-vivre aristocratique et de goût très-littéraire, qui donna tant de charme à la société polie de cette époque, et dont plusieurs de ses membres, comme le prince et la princesse de Beauvau, les duchesses de Mirepoix et de Luxembourg, le marquis de Saint-Lambert, le président Hénault, le comte de Forcalquier, le duc de Nivernais, les Boufflers et d'autres encore, offrirent le type exquis. Diderot s'y serait trouvé mal à l'aise, mais Voltaire y aurait été comme chez lui. Ce caractère de son salon, madame du

Deffand l'a tracé en quelques mots, qui en disent plus que bien des pages. « J'ai un très-joli logement, écrivait-elle à Voltaire, fort commode; je ne sors que pour souper, je ne découche jamais et je ne fais point de visites. Ma société n'est pas nombreuse, mais je suis persuadée qu'elle vous plairait, et que si vous étiez ici, vous en feriez la vôtre. J'ai vu pendant quelque temps plusieurs savants et gens de lettres; je n'ai pas trouvé leur commerce délicieux[1]. »

Mademoiselle de Lespinasse a apprécié elle-même tout le charme de cette société exquise, et aussi tout ce qu'elle lui devait, quand, plus tard, elle écrivit à M. de Guibert, à propos d'un sot importun : « Ah ! que je me hais de ne pouvoir aimer que ce qui est excellent ! Que je suis devenu difficile ! Mais voyez si c'est ma faute; voyez quelle éducation j'ai reçue : madame du Deffand (car pour l'esprit elle doit être citée), le président Hénault, l'abbé Bon, l'archevêque de Toulouse (Loménie de Brienne), l'archevêque d'Aix (Boisgelin de Cicé), M. Turgot, M. d'Alembert, l'abbé de Boismont, voilà les hommes qui m'ont appris à parler, à penser, et qui ont daigné me compter pour quelque chose[2]. » Elle aurait pu ajouter Fontenelle, qui ne mourut qu'en 1757; Montesquieu, dont la liaison étroite avec madame du Deffand permet de supposer que mademoiselle de Lespinasse l'entrevit tout au moins dans cet espace de dix mois qui sépare son entrée à Saint-Joseph de la mort du spirituel auteur des *Lettres persanes;* Pont-de-Veyle, cet ami très-tendre et très-spirituel de madame du Deffand, le chevalier d'Aydie, l'abbé de Canaye.

Dans cette galerie, il ne faut pas oublier M. de Formont, que madame du Deffand représentait dès le début à mademoiselle de Lespinasse comme un ami qui ne

1. *Correspondance complète*, t. I, p. 257. Lettre du 24 mars 1760.
2. Lettre 53, p. 109.

trouvait de rival que dans d'Alembert. Nous nous le figurerons comme un spirituel paresseux, un aimable égoïste, que l'esprit guidait plus que le cœur. Telle est du moins l'image que l'on s'en fait d'après Voltaire, qui l'avait bien connu. Apprenant sa mort en 1758, il écrit à madame du Boccage :

« Je suis touché de la mort de Formont, car je ne me suis point endurci le cœur entre les Alpes et le mont Jura. Je l'aimais tout paresseux qu'il était[1]. »

Et à Cideville, un ami commun :

« C'était le plus indifférent des sages ; je le regrette beaucoup plus qu'il ne m'aurait regretté [2]. »

Enfin à monsieur de Tressan :

« Il était très-bon homme, mais il n'aimait pas assez... Madame de Graffigny avait, je crois, le cœur plus sensible. Les voilà tous deux arrachés à la société dont ils faisaient les agréments. Madame du Deffand, devenue aveugle, n'est qu'une ombre. Le président Hénault n'est plus qu'à la reine [3]. »

En mettant de côté monsieur de Formont, que sa charge de conseiller au parlement de Normandie retenait trop souvent éloigné, et qui mourra bientôt, deux hommes se détachent de tous les autres : le président Hénault et d'Alembert ; le premier, par droit d'une vieille amitié qui avait mérité jadis un nom plus tendre ; le second, par sa précoce célébrité et par la vive sympathie qu'il avait su inspirer à la maîtresse du logis ; l'un presque septuagénaire, mais encore plein de finesse et de grâce ; l'autre âgé de trente-sept ans à peine et joignant à une grande maturité d'esprit un enjouement,

1. *Œuvres de Voltaire*. Édit. Beuchot. Lettre du 27 décembre 1758, t. LVII, p. 658.
2. *Ibid.* Lettre du 12 janvier 1759, t. LVIII, p. 9.
3. *Ibid.* Lettre du 12 janvier 1759, t. LVIII, p. 10.

une gaieté même à laquelle s'ajoutait la mimique de l'acteur et qui excellait à contrefaire autrui. Rien ne rappelait dans le président l'auteur de l'*Abrégé chronologique*, et ce portrait tracé de lui par une main amie, celle de madame du Deffand, n'a pas été contredit par ses contemporains :

« Il joint à beaucoup d'esprit toute la grâce, la facilité et la finesse imaginables; il est de la meilleure compagnie du monde; sa plaisanterie est vive et douce ; sa conversation est remplie de traits ingénieux et agréables qui jamais ne dégénèrent en jeux de mots ni en épigrammes qui puissent embarrasser personne. Il se plaît à démêler dans toute sorte de genres les beautés et les finesses qui échappent au commun du monde... Ce sont des découvertes qu'il fait, qui flattent la délicatesse de son goût et qui exercent la finesse de son esprit [1]. »

C'était la mode alors de faire des portraits, comme un peu plus tard de composer des synonymes; d'Alembert a fait celui de Caraccioli, et madame du Deffand ceux de beaucoup de ses amis ou amies; le président Hénault avait buriné celui de madame du Deffand; il crayonna celui de mademoiselle de Lespinasse. Voici ce dernier portrait, d'autant plus précieux à recueillir qu'il nous la représente dans sa fleur de jeunesse, avant la flamme dévorante des grandes passions et l'amertume des désenchantements :

« Mademoiselle, je m'en vais vous dire comme je vous trouve : ceux qui croiront que vous n'êtes que *pariste* ne vous connaîtront guère : vous êtes cosmopolite ; vous vous assortissez à toutes les situations. Le monde vous plaît; vous aimez la solitude ; les agréments vous amusent, mais ils ne vous séduisent point. Votre cœur ne se donne pas à bon marché. Il vous faut des passions fortes, et c'est tout au mieux, car elles ne reviennent pas souvent; la nature, en

1. *Correspondance de madame du Deffand*, t. II, p. 743.

vous mettant dans un état ordinaire, vous a donné de quoi le relever. Votre âme est noble et élevée, et vous ne resterez jamais dans la foule. Il en est de même de votre personne; elle est distinguée et vous attirez l'attention sans être belle. Il y a en vous quelque chose de piquant; on mettrait de l'obstination à vous tourner la tête, mais on en serait souvent pour ses frais. Il faut vous atteindre, car on ne vous fait pas venir. Votre coquetterie est impérieuse; vous êtes sur la rêvasserie comme votre maîtresse; vous n'y entendez pas plus qu'à la musique, et c'est en quoi vous êtes différentes. Mais vous avez deux choses qui ne vont guère ensemble : vous êtes douce et forte; votre gaieté vous embellit et relâche vos nerfs qui sont trop tendus. Votre avis est à vous et vous laissez aux autres le leur; *vous voyez tout à vue d'oiseau;* vous êtes extrêmement polie; vous avez deviné le monde; on aurait beau vous transplanter, vous prendriez racine partout; vous regarderiez à Madrid à travers une jalousie; vous mettriez votre fichu de travers à Londres; à Constantinople vous diriez au Grand-Seigneur que vous n'avez pas les pieds poudreux; pour l'Italie, je ne vous conseillerais pas trop d'y aller, à moins que ce ne soit pour attrapper quelque Père de l'Église. En tout, vous n'êtes pas une personne comme une autre, et pour finir, comme Arlequin, par un coup de sangle : vous me plaisez beaucoup[1]. »

Elle lui plut si bien, en effet, qu'un moment il songea, paraît-il, à l'épouser, malgré ses soixante-dix ans bien sonnés et, ce qui était sans doute un plus difficile obstacle, malgré le veuvage de madame du Deffand et ce qu'elle aurait pu appeler ses droits acquis. Toutefois, la chose n'est pas absolument prouvée, et nous n'y insisterions pas sans les conséquences que dut avoir cette passion réelle ou supposée. Il n'y a pas, dit-on, de feu sans fumée; l'on peut donc croire que madame du Deffand aperçut ce filet de fumée, si mince qu'il fût, et que cette découverte dut commencer à rendre moins

1. *Mémoires du président Hénault*, 1855, in-8°, p. 114.

harmonieux le commerce établi entre elle et mademoiselle de Lespinasse.

Une autre amitié qui fait infiniment d'honneur à l'esprit et au cœur de mademoiselle de Lespinasse, fut celle qui s'établit entre elle et le marquis d'Ussé. Louis-Sébastien Bernin de Valentiné, marquis d'Ussé, alors âgé d'environ cinquante-cinq ans, n'était pas un étranger pour mademoiselle de Lespinasse quand elle fit son apparition à Saint-Joseph. En effet, il appartenait par sa mère, fille de l'illustre maréchal de Vauban, à cette famille que nous avons vue si vivement s'intéresser à la venue de mademoiselle de Lespinasse à Paris, et que celle-ci avait connue soit à Chamrond chez les Vichy, soit à Avauches chez la comtesse d'Albon. D'une modestie rare, le marquis d'Ussé n'était pas moins remarquable par les qualités de l'esprit que par celles du cœur. Le président Hénault l'a peint ainsi :

« Homme d'esprit, d'une humeur charmante, aussi distrait que le Ménalque de La Bruyère, la bonté même. Il a une plaisante idée de lui : il s'imagine n'avoir été créé que pour les autres. Il aurait eu du talent pour la guerre ; le meilleur comédien que j'ai vu dans ce que nous appelons troupe bourgeoise [1]. »

Un dernier trait du même peintre achève le portrait de cet homme d'esprit, qui était aussi un homme de bien :

« Tout le monde aime M. d'Ussé, les uns par goût, les autres par air. Heureux l'homme né assez vertueux pour l'aimer par sentiment ! »

Mademoiselle de Lespinasse ne l'aimait pas certainement par « air, » et lorsqu'il mourut, en 1772, l'on n'est

1. *Mémoires*. Paris, 1855, p. 182, et *Correspondance complète de madame du Deffand*. Paris, 1865, t. II, p. 754.

pas surpris de voir le nom de mademoiselle de Lespinasse inscrit à côté de celui de la comtesse de Choiseul, celle que l'on appelait la *petite sainte*, dans le testament qu'il fit, et par lequel il léguait à l'une son *Moréri* et à l'autre quelques meubles aimés[1].

Mademoiselle de Lespinasse, qui accompagnait souvent madame du Deffand à Montmorency, chez les Luxembourg, y connut Jean-Jacques. Après sa rupture avec madame d'Épinay, il avait quitté l'Ermitage pour la petite habitation de Mont-Louis, voisine du château habité par le maréchal et la maréchale. Ils avaient fini par apprivoiser sa sauvagerie. On sait que c'est dans cette charmante et hospitalière demeure qu'il lisait à madame de Luxembourg le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* (1758-60). Cette rencontre ne fut suivie cependant d'aucune liaison; chose étrange, si l'on considère l'âme passionnée de mademoiselle de Lespinasse. Voici le récit de Rousseau :

« Les amis de madame la Maréchale m'ont toujours paru peu disposés à être des miens, entre autres M. le président Hénault, lequel, enrolé parmi les auteurs, n'étoit pas exempt de leurs défauts, entre autres aussi madame du Deffand et mademoiselle de Lespinasse, toutes deux en grande liaison avec Voltaire, et intimes amies de d'Alembert, avec lequel la dernière a même fini par vivre, s'entend en tout bien et en tout honneur; et cela ne peut s'entendre autrement. J'avois d'abord commencé par m'intéresser fort à madame du Deffand, que la perte de ses yeux faisoit aux miens un objet de commisération; mais sa manière de vivre, si contraire à la mienne, que l'heure du lever de l'un étoit presque celle du coucher de l'autre, sa passion sans bornes pour le petit bel esprit, l'importance qu'elle donnoit, soit en bien, soit en mal, aux moindres torche-culs littéraires qui paroissoient, le despotisme et

1. Sainte-Aulaire. *Correspondance de madame du Deffand avec la duchesse de Choiseul*, Michel Lévy, 1867, t. II, p. 281. Ce dictionnaire de Moréri est le même que mademoiselle de Lespinasse légua au marquis d'Anlezy.

l'emportement de ses oracles, son engoûment outré pour ou contre toutes chose, qui ne lui permettoit de parler de rien qu'avec des convulsions, ses préjugés incroyables, son invincible obstination, l'enthousiasme de déraison, où la portoit l'opiniâtreté de ses jugements passionnés; tout cela me rebuta bientôt des soins que je voulois lui rendre. Je la négligeai; elle s'en aperçut. C'en fut assez pour la mettre en fureur, et quoique je sentisse assez combien une femme de ce caractère pouvoit être à craindre, j'aimai mieux m'exposer au fléau de sa haine qu'à celui de son amitié[1].

Pour revenir au salon de madame du Deffand et à ses habitués, il en était d'autres qui, soit par une sorte de parenté, soit par une similitude d'âge, se sentirent portés naturellement vers mademoiselle de Lespinasse, et pour lesquels ses sympathies se marquèrent tout d'abord. Parmi les premiers, l'on peut nommer le marquis de Damas d'Anlezy, dont une tante avait épousé un marquis d'Albon Saint-Forgeux, et qui, par sa mère, était neveu du président Hénault. Madame du Deffand l'appelait « le vilain bossu », mais il eut du moins le mérite d'être, pour mademoiselle de Lespinasse, un ami aussi constant que dévoué, et son nom figure parmi ceux de ses légataires. Les seconds furent beaucoup plus nombreux : c'était Turgot et son ami le jeune Loménie de Brienne, futur archevêque de Toulouse et neveu de madame du Deffand[2], tous deux de cinq années seulement plus âgés que mademoiselle de Lespinasse, tous deux professant pour elle une affection profonde dont on retrouve la trace dans ses lettres; l'abbé de Boisgelin, né comme elle en 1732; et enfin

1. *Œuvres de J.-J. Rousseau.— Confessions*, Paris, 1826, t. XVIII, p. 119.

2. En réalité, son cousin, tout deux ayant pour ancêtre maternel le premier président Brûlart, marquis de La Borde, mort le 29 août 1692, dont les trois filles épousèrent, l'aînée, Jacqueline-Charlotte, Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, lequel fut père de l'archevêque de Toulouse; la seconde, Anne-Marie, Gaspard de Vichy, comte de Chamrond, en 1690, père de madame du Deffand; la troisième, Marie, le marquis de Charost, en 1704, puis le duc de Luynes en 1732.

celui que nous aurions dû nommer avant tous, d'Alembert.

Jean d'Alembert, né en 1717, et par conséquent âgé de trente-sept ans lorsque mademoiselle de Lespinasse vint habiter Saint-Joseph, était à la fois dans tout l'éclat de sa renommée scientifique sinon littéraire, et dans toute la faveur de madame du Deffand. Fils naturel de madame de Tencin et du chevalier Destouches, on peut supposer qu'il dut au patronage du cardinal archevêque de Lyon les premiers rapports qui s'établirent entre lui et l'amie de ce prélat. Son esprit, son agrément, cette vertu de sincérité que madame du Deffand appréciait à un si haut degré dans ses amis, et qu'elle croyait alors reconnaître dans d'Alembert[1], expliquent le penchant de son esprit et peut-être celui de son cœur. L'année même où mademoiselle de Lespinasse vint habiter auprès de madame du Deffand fut témoin de l'ardeur que celle-ci apportait dans cette amitié. Ce fut, en effet, en grande partie, au zèle qu'elle déploya pour soutenir sa candidature, que d'Alembert dut d'entrer à l'Académie française, le 28 novembre 1754. Cette élection, dans laquelle, sans parler de l'abbé Trublet et de l'évêque de Troyes, Poncet de La Rivière, il avait pour concurrent sérieux l'abbé de Boismont, de deux années plus âgé que lui, et déjà célèbre comme prédicateur, avait mis aux prises deux amies, madame du Deffand qui, avec la duchesse d'Aiguillon, tenait pour la géométrie, et la duchesse de Chaulnes, qui, elle, se déclarait pour la chaire. Toute la société

1. Nous disons qu'elle croyait la reconnaître en lui, parce que les contemporains ne furent pas sans quelque doute à cet égard, comme le prouve ce portrait-épigramme fait par Chamfort :

Je change à mon gré de visage,
Je deviens tour à tour d'Angeville, Poisson,
Rimeur, historien, géomètre, bouffon ;
Je contrefais même le sage.

s'était partagée. Dans cette lutte, la mordante marquise paya beaucoup de son esprit; la belle et galante duchesse[1] de sa personne, en allant visiter tous les académiciens. Si l'on en croit le médisant et très-gaulois Formont, cette dernière ne combattait pas seulement par amour pour l'éloquence, et elle avait d'autres préférences que des préférences académiques.

« Je suis enchanté de l'élection de d'Alembert, écrivait-il à madame du Deffand; il semble qu'il ne fallait que le montrer et que c'était chose faite. Cependant vous avez eu besoin de tous les talents que vous avez pour la négociation; mais on n'est plus surpris quand on fait réflexion que vous avez affaire à l'illustre et savante duchesse de Chaulnes... L'abbé de Boismont commence à trouver qu'il est bien plus aisé de prêcher un carême que de faire longtemps sa cour à madame la duchesse. Il a senti le besoin de troupes auxiliaires; il a donc fait venir un chanoine de Rouen de ses amis qui a été parfaitement bien reçu et à bras ouverts; il en est revenu avec une belle boîte. Celui-ci ne vise point au bel esprit; et si elle se donne des mouvements en sa faveur, ce ne sera point pour le faire entrer à l'Académie[2]. » — Et à d'Alembert lui-même : « Vous vous donnez donc les airs de l'emporter sur un Normand, sur notre Bourdaloue? Vous vous imaginez qu'il n'y a qu'à se présenter à l'Académie pour y être admis; mais il faudrait pour cela qu'il n'y eût pas de duchesse de Chaulnes au monde. Apprenez que, malgré tous vos talents, vous n'auriez pas été reçu seulement à sa cour. Elle pense peut-être qu'il vous en manque quelques-uns qu'elle regarde comme indispensables à un grand homme. Elle a dit que vous n'étiez qu'un enfant : on entend cela; elle croit que, même dans un sérail, vous traîneriez une éternelle enfance. Je ne le crois pas, au moins[3]... »

Si, sur ce point, Formont s'engageait un peu trop, d'Alembert ayant toujours passé pour avoir eu avec Boi-

1. *Mémoires de Luynes*, t. XVII, p. 393.
2. *Correspondance complète de madame du Deffand*. Paris, 1865, t. I, p. 224.
3. *Ibid.* Lettre du 4 décembre 1754, p. 226.

leau certaine ressemblance physique assez peu avantageuse, du moins cette bonne opinion n'avait-elle rien de compromettant pour madame du Deffand, dont l'esprit et l'habileté diplomatique furent seuls en jeu. Ce fut l'esprit et la diplomatie qui l'emportèrent; peut-être même plus que le mérite de l'écrivain; car, sans calomnier d'Alembert, l'on peut dire, qu'à ce moment, il était un peu dépaysé à l'Académie française, malgré ses publications bruyantes du *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* et de l'*Essai sur les gens de lettres*. Cet *Essai*, qui justifiait doublement son titre, lui avait suscité plus d'adversaires que de protecteurs, en prêchant aux gens de lettres une indépendance qui semblait une injure au patronage littéraire dont se piquait alors la noblesse. « Les grands seigneurs crurent, dit madame du Deffand, que c'était leur enlever leurs titres, que de conseiller de ne point rechercher leur protection. Les gens de lettres ne trouvèrent pas bon qu'on leur donnât des conseils si contraires à leurs vues intéressées; et les protecteurs et les protégés devinrent également ses ennemis[1]. »

Le zèle que madame du Deffand déploya en cette circonstance décisive pour d'Alembert ne fut donc pas seulement des plus utiles à celui-ci, il eut encore ce caractère d'être une sorte d'insurrection contre une partie de sa société, et même un peu contre son propre goût, goût d'ordinaire très-aristocratique et qui, presque toujours, la défendit contre l'idolâtrie dont, dans d'autres salons, étaient l'objet les écrivains et les philosophes. « D'Alembert, a-t-elle écrit, s'était dit qu'il était l'enfant de la nature, qu'il ne devait consulter qu'elle et n'obéir qu'à elle. » Un tel programme pouvait laisser à désirer dans un salon comme celui de Saint-Joseph;

1. Portrait de d'Alembert dans la *Correspondance complète*, 1865, t. II, p. 735.

mais il avait ses avantages dans l'intimité; il satisfaisait cette soif de sincérité, de naïveté dont madame du Deffand se sentait dévorée dans ses relations d'amitié. L'homme sincère, pour elle, c'était là tout d'Alembert, le d'Alembert dont, à cette même époque, elle traçait ainsi le portrait :

« La simplicité de ses manières, la pureté de ses mœurs, l'air de jeunesse, la franchise de son caractère, joints à tous ses talents, étonnèrent d'abord ceux qui le virent; mais il ne fut pas également bien jugé par tout le monde ; plusieurs n'aperçurent en lui qu'un jeune homme sans usage du monde. Sa simplicité et sa franchise leur parurent une ingénuité grossière. Le seul mérite qu'ils lui trouvèrent fut le talent singulier qu'il a de contrefaire tout ce qu'il voit. Ils s'en amusèrent, mais ils ne le jugèrent pas digne d'une plus grande considération [1]. »

Parmi les amis de madame du Deffand, qui lui accordèrent cette considération et même beaucoup plus, nous avons déjà vu figurer le président Hénault et monsieur de Formont; il faut y ajouter le chevalier d'Aydie, qui rédigea une sorte de jugement motivé en faveur du premier volume de ses *Mélanges de littérature;* le baron de Scheffer, le très-docte et spirituel ambassadeur de Suède, et, à l'époque où nous sommes arrivés, mademoiselle de Lespinasse.

1. Portrait de d'Alembert dans la *Correspondance complète*, p. 735. — On peut rapprocher de ce portrait celui de Marmontel qui, s'étendant davantage sur ses qualités d'homme du monde, vante « ce caractère, sagement libre et naturel, plein d'enjouement et de facilité, mais prudent même dans ses saillies, mesuré dans ses hardiesses, et qui, au milieu d'une société timide, esclave des convenances, se jouait avec leurs liens sans jamais en briser aucun; ce caractère dont l'ingénuité avait toutes les grâces de l'enfance et toute la vigueur de la maturité, qui répandait dans tous ses entretiens une gaieté vive et piquante, une plaisanterie d'un sel exquis, une mémoire intarissable et un fonds de philosophie d'où jaillissaient à chaque instant des traits de force et de lumière. Qu'on l'interroge, cette société, elle dira que jamais le savoir, le bon esprit, le goût, la raison, la vertu et tous les agréments d'un heureux naturel n'ont été plus contents de se trouver ensemble et n'ont formé un plus parfait accord...» (*Œuvres posthumes de d'Alembert*, 1799, t. II, p. 403.)

Tout contribuait à entraîner l'un vers l'autre cet ami préféré de madame du Deffand et la nouvelle compagne qu'elle s'était donnée. « Entre cette jeune personne et lui, dit Marmontel, l'infortune avait mis un rapport qui devait rapprocher leurs âmes. Ils étaient tous les deux ce qu'on appelle enfants de l'amour. Je vis leur amitié naissante lorsque madame du Deffand les menait avec elle souper chez mon amie, madame Harenc. » Cette madame Harenc, dont le fils, monsieur de Presle, était épris de littérature et de beaux-arts, réunissait dans son salon des hommes et des savants forts distingués, et ressemblait à une madame Geoffrin, moins bourgeoise et moins pompeuse dans son protectorat des gens de lettres. D'Alembert logeait encore chez sa mère adoptive, la vitrière de la rue Michel-le-Comte; c'était loin de la rue Saint-Dominique et de Saint-Joseph; mais madame du Deffand l'avait « si bien capté, qu'il en était inséparable, et ne passait pas un jour sans l'aller voir [1] ». Ces soirées, ces parties faites de compagnie étaient empreintes d'une gaieté qui prêtait à l'abandon, au rapprochement des cœurs. « Après avoir passé sa matinée à chiffrer de l'algèbre, d'Alembert, nous dit encore Marmontel, sortait comme un écolier échappé du collége, ne demandant qu'à se réjouir; et, par le tour vif et plaisant que prenait alors cet esprit si lumineux, si profond, si solide, il faisait oublier en lui le philosophe et le savant pour n'y plus voir que l'homme aimable [2]. »

Quel fut l'effet du nouvel élément de jeunesse, de gaieté, de sentiment, de passion même, apporté par mademoiselle de Lespinasse dans cette intimité? La Harpe, nous le dira : « Madame du Deffand, vieille et aveugle, quoique très-aimable, pouvait perdre quelque

1. *Mémoires de Marmontel*, 1804, t. II, p. 297.
2. *Ibid.*, t. II, p. 296.

chose à être comparée à une jeune personne bien faite, intéressante, spirituelle, et d'une figure agréable, avant que la petite vérole l'eût gâtée [1]. » A cette époque, et tant qu'elle demeura auprès de madame du Deffand, mademoiselle de Lespinasse n'était pas sans doute ce qu'elle fut plus tard chez elle, dans son propre salon, l'âme de toutes les conversations, le but de tous les efforts pour briller et pour plaire; mais elle avait ses « *aparté* » pleins de charme, car le charme, à défaut de beauté véritable, était ce qui dominait en elle. Entre elle et d'Alembert ces entretiens eurent même quelque chose de plus personnel, de plus intime : le passé, qui avait laissé dans son cœur des traces si douloureuses, en fut souvent le sujet. « Les leçons de d'Alembert, a dit Grimm leur ami commun, l'exemple même de son courage, n'ont jamais pu la consoler du malheur de sa naissance [2]. »

Ce qu'on appelle amour naquit-il dans ces heures d'abandon et de confidences ? On peut le supposer du côté de d'Alembert. La chaleur avec laquelle il prit plus tard le parti de mademoiselle de Lespinasse dans sa querelle avec madame du Deffand, l'emportement du langage dont il se servit à l'égard de celle-ci dans les lettres adressées à Voltaire et à ses amis, en semblent presque de véritables preuves. L'existence de ce sentiment est plus douteux chez mademoiselle de Lespinasse; et si elle l'éprouva jamais, elle n'en fut pas tellement envahie qu'elle en fît sa passion unique ou même dominante. Les noms de monsieur de Mora, de monsieur de Guibert plus tard, ne le diront que trop. A l'époque où nous sommes, pendant ces dix années de séjour à Saint-Joseph, c'est celui d'un gentilhomme irlandais, monsieur Taaffe, qui donne à penser que si mademoi-

1. La Harpe. *Correspondance littéraire*, 1804, in-8, t. I, p. 384.
2. *Correspondance de Grimm*, t. IX, p. 82.

selle de Lespinasse connut alors un sentiment plus tendre que celui d'une vive et fraternelle amitié, ce ne fut pas pour l'auteur du *Traité de Dynamique*.

Quel était ce monsieur Taaffe? Appartenait-il à la branche de cette famille irlandaise qui s'était établie à Vienne en la personne d'un François Taaffe, frère du comte de Carlingfort, baron de Ballymote, lequel s'attachant au service du duc Charles IV de Lorraine, était devenu favori de ce prince, feld-maréchal de l'Empire, chevalier de la Toison-d'Or, et dont le duc de Berwick, qui avait fait sous lui, en 1687, ses premières armes dans la guerre contre les Turcs, a écrit que « c'était un des seigneurs de l'Europe des plus agréables, possédant parfaitement les belles-lettres, grand homme de cabinet, mais peu estimé à la guerre[1]. » Faut-il, au contraire, reconnaître en lui un des membres collatéraux de cette famille demeurés en Irlande, et en particulier un certain Théobald Taaffe, membre de la Chambre des communes pour Arundel, qui en 1752, avait fait un premier voyage en France, et avait été avec Édouard Montagu le héros d'une aventure digne de figurer dans les romans picaresques de Le Sage? On le pourrait sans trop de témérité si l'on remarque que ce monsieur Taaffe avait fréquenté, à Londres, le salon de la duchesse de Mirepoix, femme de l'ambassadeur de France en Angleterre, et fort liée, comme on sait, avec madame du Deffand. Quant à l'aventure à laquelle nous faisons allusion, Horace Walpole la raconte ainsi fort agréablement :

« Il n'y a pas à douter que le fils de lady Montagu et un certain M. Taaffe n'aient été dernièrement jetés au fort l'Évêque et au Châtelet. Toutes les lettres de Paris ne manquent pas d'entrer dans les détails. Je vous en ferai

1. *Mémoires de Berwick*. Paris, Hachette, 1872, p. 9.

seulement l'esquisse. Ces deux gentlemen, qui avaient tenu la banque au pharaon de madame de Mirepoix, étaient passés en France pour y exercer la même profession. L'on raconte qu'ils ont volé un juif, lequel les aurait volés à son tour en ne leur payant pas l'argent qu'ils lui avaient gagné; que pour s'en assurer le payement ils ont pénétré de force chez lui, brisé son bureau, pris ses bijoux et autres effets; que le juif a porté plainte; qu'ils ont été arrêtés au lit à deux heures du matin, et retenus en prison pendant une trentaine d'heures sans feu ni lumière; que, depuis, ils ont été relâchés moyennant une grosse caution; qu'ils seront bientôt jugés et envoyés aux galères ou laissés libres de retourner chez eux, pour y être réduits à voir la meilleure compagnie, car il n'y a, je suppose, que la bonne compagnie qui voudra les recevoir. Leur histoire à chacun est également curieuse. Wortley, comme vous savez, a toujours été un parfait Gil-Blas, et une de ses dernières aventures est d'avoir ajouté la célèbre miss Ashe à la nombreuse liste de ses épouses. Taaffe est un Irlandais qui a changé de religion pour pouvoir se battre en duel, un catholique ne pouvant en Irlande porter l'épée. Joueur, usurier, aventurier, il partage à présent ses attentions entre le duc de Newcastle (ambassadeur d'Angleterre à Paris) et madame de Pompadour; accompagnant celle-ci en chaise de poste avec des tourterelles..., revenant à celui-là quand il s'agit de faire courir, et se livrant en même temps à la contrebande du vin de Bourgogne [1]. »

Pour préciser davantage, le juif en question s'appelait Abraham Payba, quoique plus connu sous le nom de James Robert. A l'hôtel d'Orléans, où il logeait avec d'autres Anglais, il avait, le 23 septembre, perdu au jeu 870 louis, dont 400 contre Taaffe, 350 contre lord Southwel, et 120 contre Montagu. Ayant satisfait ceux-ci en traites impayées sur le banquier Watters, ils avaient forcé son logis, et Payba les accusait de lui avoir enlevé 1,900 livres en numéraire, et plus de 16,000 livres en

1. *Horace Walpole's Correspondence*, edited by Cuningham, t. II, p. 273. Voir encore p. 99 et 275.

pierreries. Emprisonnés du 31 octobre au 2 novembre, ils furent acquittés par sentence du lieutenant criminel, en date du 25 janvier 1752, ce qui nous permet de penser qu'il y avait bien quelque exagération dans le récit de Payba, sans que nous soyons cependant aussi convaincu de l'innocence de monsieur Taaffe qu'il le paraît lui-même dans ce passage d'une lettre écrite de Paris, le 1er février 1752 : « Je puis vous assurer que je n'ai rien fait qu'un honnête homme ne puisse faire, et qu'on en a usé bien sévèrement et bien cruellement à mon égard[1]. »

Le héros, fort compromis de cette aventure, fut-il celui auquel mademoiselle de Lespinasse inspira, un peu plus tard, une passion qu'il fit peut-être partager? Ce qui autorise le doute à cet égard, malgré les présomptions qu'on pourrait tirer de sa liaison avec madame de Mirepoix, qui aurait été son introductrice auprès de madame du Deffand, c'est que Horace Walpole parle encore, à la date de 1777, d'un monsieur Taaffe, qui semble bien le même que celui dont il a raconté, seize ans plus tôt, la scabreuse aventure, et qu'il le représente luttant victorieusement contre les attaques de la goutte, alors que le monsieur Taaffe, commensal de madame du Deffand, était certainement mort dès 1773. Jusqu'à ce que de nouveaux documents tranchent définitivement la question, nous sommes porté à voir dans l'ami de madame du Deffand et de mademoiselle de Lespinasse un frère du député d'Arundel, patronné près de la première comme l'avait été précédemment celui-ci.

Quoi qu'on puisse penser sur ce point, monsieur Taaffe fut certainement un de ces étrangers de distinction, grands seigneurs ou hommes de lettres, comme Horace Walpole et David Hume, comme lord Shelburne et Gibbon, que la marquise du Deffand accueillait avec tant

1. *Nichols's Literary anecdotes.* London, 1812, t. IV, p. 629. *Correspondence of the Duke of Bedford*, London, t. II, p. 97 et 111.

de grâce et d'empressement, et qui n'auraient pas cru connaître la France s'ils ne l'avaient pas vue dans son salon. Une véritable amitié s'établit entre le noble Irlandais et madame du Deffand. Bien longtemps après, en 1773, et alors qu'une longue absence avait relâché ou même dénoué ce lien, elle disait, en apprenant sa mort : « Il y a quinze ans, cela m'aurait fâchée [1]. » A l'égard de mademoiselle de Lespinasse, le sentiment qu'éprouva monsieur Taaffe fut plus que de l'amitié. Nous lisons, en effet, dans une note rédigée par les miss Berry, éditeurs de la correspondance de madame du Deffand avec Horace Walpole, confidentes de celui-ci et qui ont eu en leur possession tous les documents contenus alors dans les archives de Strawberry-Hill :

« Il existe encore, dans les papiers de madame du Deffand, des lettres qui lui furent écrites par M. Taaffe, exprimant à la fois les sentiments qu'il a portés à mademoiselle de Lespinasse, et sa reconnaissance pour la conduite que madame du Deffand a tenue envers elle. Ces lettres prouvent que, dans cette occasion du moins, madame du Deffand montra pour elle toute l'affection, toute la prudence et tous les soins d'une mère [2]. »

Il faudrait placer vers l'année 1758 cette passion de monsieur Taaffe pour mademoiselle de Lespinasse, passion qui semble bien avoir été partagée, et qui, sans l'intervention prudente de madame du Deffand, aurait tourné au roman. Quoi qu'il en soit du caractère définitif que prit cette liaison, elle se prolongea, après le départ de monsieur Taaffe pour l'Angleterre, dans une correspondance que nous révèle ce passage d'une lettre adressée par madame du Deffand à monsieur Crawfurd, en 1766 : « Vous ne me dites pas un mot de ma lettre

1. *Lettres de madame du Deffand à H. Walpole.* Londres, 1810, t. II, p. 11.
2. *Ibid.*

à monsieur Taaffe; je voudrais seulement savoir si vous la lui avez fait rendre; si par hasard vous l'avez vu lui-même, je serais curieuse de savoir ce qu'il vous aurait dit. Il faudrait me le raconter naturellement; je n'aurai aucun chagrin d'apprendre qu'il continuât ses anciennes correspondances, et je me passerai très-bien d'en reprendre aucune avec lui [1]. » Nous voyons ici percer ces sentiments de jalousie et de hauteur qui ne permettaient pas à madame du Deffand d'admettre l'idée de partage entre elle et mademoiselle de Lespinasse. Mais ces sentiments allaient bientôt trouver un bien autre aliment que les attentions du galant étranger qui, à tout prendre, n'occupait qu'une assez petite place dans l'amitié de madame du Deffand. Ses plus vives, ses plus profondes affections, comme aussi cet orgueil de maîtresse de maison habituée, du droit de la souveraineté de l'esprit, à régner sans rivale dans son salon, allaient se trouver en jeu, et amener sa célèbre rupture de 1764 avec mademoiselle de Lespinasse.

Mais avant d'aborder ce récit, demandons-nous quelle était la situation d'esprit de madame du Deffand, quels étaients les traits distinctifs de son caractère. « Je suis naturellement défiante, et tous ceux en qui je crois de la finesse me deviennent suspects au point de ne pouvoir plus prendre confiance en eux, » avait-elle écrit à mademoiselle de Lespinasse en 1754. Pas « d'entortillage », voilà ce que, dans un langage d'une vulgarité énergique, elle exigeait avant tout de ses amis. Si la défiance était la maladie de son cœur, l'ennui était celle de son esprit : de là cette passion pour le monde, pour cette société d'élite qu'elle attirait chez elle dans ses soupers, ne pouvant plus, aveugle qu'elle était, l'aller chercher au dehors. Ces soupers, auxquels s'ajoutaient

1. Sainte-Aulaire. *Correspondance de madame du Deffand*, t. I, p. 31.

les conversations qui les suivaient, se prolongeaient fort avant dans la nuit, et quand ceux-ci faisaient trêve, c'étaient les lectures qui en tenaient lieu. Or, la lectrice ordinaire et extraordinaire de madame du Deffand était mademoiselle de Lespinasse. « C'était peu, dit Marmontel, d'être assujettie à une assiduité perpétuelle auprès d'une femme aveugle et vaporeuse; il fallait, pour vivre avec elle, faire comme elle du jour la nuit et de la nuit le jour, veiller à côté de son lit et l'endormir en faisant la lecture; travail qui fut mortel à cette jeune fille naturellement délicate, et dont jamais, depuis, la poitrine épuisée n'a pu se rétablir [1]. » Même en admettant que ce récit ne soit pas exempt d'exagération, il semble très-vraisemblable qu'à certaines heures l'amertume et le mécontentement aient percé dans l'attitude, dans le langage de mademoiselle de Lespinasse. Ce changement dut en amener un analogue dans madame du Deffand qui, de plus, sentait graduellement se détourner d'elle cette amitié de d'Alembert qui lui était si précieuse. « Il ne fallait rien moins, dit encore Marmontel, qu'un ami comme d'Alembert pour adoucir et rendre supportables à mademoiselle de Lespinasse la tristesse et la dureté de sa condition [2]. » Il n'est pas douteux que l'affection de d'Alembert pour madame du Deffand n'ait diminué à mesure que croissait son amitié pour mademoiselle de Lespinasse; l'on peut même dire qu'à l'époque où nous sommes arrivé, et à la suite de profonds dissentiments nés à l'occasion de la fameuse comédie des *Philosophes* de Palissot, pour laquelle madame du Deffand avait paru prendre parti avec la comtesse de Robecq, un sentiment tout contraire lui avait succédé. Si les apparences de l'amitié

1. *Mémoires de Marmontel*, t. II, p. 297.
2. *Ibid.*, p. 297.

subsistent encore dans les deux lettres du 25 juin [1], les dernières que d'Alembert lui ait écrites, ce sont là de vaines formules que dément, dès 1769, sa correspondance avec Voltaire. Il n'y oublie pas seulement un long passé de services et d'affection réciproques, il s'oublie lui-même, et, par la grossièreté de son langage, semble donner raison à ceux qui l'accusaient de contrefaire « même le sage. [2] » L'influence de mademoiselle de Lespinasse sur ce refroidissement de d'Alembert n'avait pas plus échappé à madame du Deffand, que la sourde irritation de celle-ci à la susceptibilité de celle-là. C'est cette situation, voisine de l'inimitié, que les miss Berry ont très-équitablement appréciée quand elles ont dit que « d'un côté c'était une injuste jalousie et une irrémédiable défiance; et de l'autre un manque visible d'attention et d'intérêt [3]. » Une rupture était imminente. Voici le fait, aux yeux de madame du Deffand, exhorbitant, inouï, monstrueux, vrai crime de haute trahison, qui la fit éclater :

« Madame du Deffand, dit Marmontel dans un récit qui doit être conservé, après avoir veillé toute la nuit chez elle-même ou chez madame de Luxembourg, qui veillait comme elle, donnait tout le jour au sommeil, et n'était visible que vers les six heures du soir. Mademoiselle de Lespinasse, retirée dans sa petite chambre, sur la cour du même couvent, ne se levait guère qu'une heure avant sa dame; mais cette heure si précieuse, dérobée à son esclavage, était employée à recevoir chez elle ses amis personnels, d'Alembert, Chastellux, Turgot, et moi de temps en temps. Or, ces Messieurs étaient aussi la compagnie habi-

1. *Correspondance complète de madame du Deffand.* Paris, 1865, t. II, p. 275.

2. Voici ce passage de la lettre du 6 mai 1760, relevé par M. de Lescure dans son édition des *Lettres de madame du Deffand*, t. I, p. 264 : « Les protecteurs femelles déclarés de cette pièce (les *Philosophes*) sont mesdames de Villeroy, de Robecq et du Deffand, votre amie, et ci-devant la mienne. Ainsi la pièce a pour elle des p..... en fonctions et des p..... honoraires. »

3. *Correspondance.* Londres, 1810, t. I, p. 49.

tuelle de madame du Deffand, mais ils s'oubliaient quelquefois chez mademoiselle de Lespinasse, et c'étaient des moments qui lui étaient dérobés; aussi ce rendez-vous particulier était-il pour elle un mystère, car on prévoyait bien qu'elle en serait jalouse. Elle le découvrit; ce fut, à l'entendre, rien moins qu'une trahison. Elle en fit les hauts cris, accusant cette pauvre fille de lui soustraire ses amis, et déclarant qu'elle ne voulait plus nourrir ce serpent dans son sein [1]. »

Nous croyons madame du Deffand très-capable « d'avoir jeté les hauts cris, » et ce mot de « serpent » a dû certainement être sur ses lèvres. Mais les récriminations, les paroles amères ou violentes ne vinrent pas d'un seul côté. Une lettre très-humble, presque repentante, que mademoiselle de Lespinasse écrivit à madame du Deffand peu de jours après leur séparation, « qui fut brusque, » au témoignage de Marmontel [2], prouve que mademoiselle de Lespinasse avait bien aussi quelque chose à se reprocher. La réponse que lui fit madame du Deffand, pour décliner tout rapprochement, ne laisse aucun doute sur la nature de ces reproches: « Je ne saurais croire, dit-elle, que ce soient des sentiments d'amitié qui vous fassent désirer de me voir, il est impossible d'aimer ceux dont on sait qu'on est détesté, abhorré, etc., etc., etc., par qui l'amour-propre est sans cesse humilié, écrasé, etc., etc., etc., CE SONT VOS PROPRES EXPRESSIONS, et la seule des impressions que vous receviez depuis longtemps de ceux que vous dites être VOS VÉRITABLES AMIS; ils peuvent l'être en effet, et je souhaite de tout mon cœur qu'ils vous procurent tous les avantages que vous en attendez; agrément, FORTUNE, CONSIDÉRATION [3]. » Nous entendons là, en quelque sorte, les mots amers dont se servit mademoiselle de

1. *Mémoires de Marmontel*. Paris, 1804, t. II, p. 298.
2. *Ibid.*, p. 299.
3. *Correspondance complète*, 1865, in-8°, t. I, p. 291.

Lespinasse dans cette dernière lutte avec madame du Deffand; les accusations de hauteur, de haine même qu'elle lui renvoya, les regrets où elle se répandit sur sa fortune manquée, peut-être même sur ses droits au titre de sœur légitime de la marquise de Vichy étouffés. Ainsi se séparaient violemment, vers la fin du mois d'avril 1764, ces deux femmes qui, depuis dix années, vivaient réunies et dont le commerce s'était d'abord formé sous de si heureux auspices.

Brusque et violente, comme nous venons de le voir, cette séparation aurait même été quelque chose de plus; d'après La Harpe, elle aurait été presque tragique, et peu s'en serait fallu que cette querelle ne se terminât par la mort de l'un des personnages qui s'y trouvait engagé. Voici la version du célèbre critique, qui avait été aussi un ami de mademoiselle de Lespinasse, mais un ami moins intime que Marmontel :

« Mademoiselle de Lespinasse sentit bientôt sa dépendance, parce qu'on lui montra de l'humeur. Elle ne pouvait s'affranchir, parce qu'elle n'avait rien. Sa tête déjà très-vive s'affecta au point qu'elle résolut de s'empoisonner. Elle prit soixante grammes d'opium qui ne lui donnèrent point la mort qu'elle désirait, mais qui la jetèrent dans des convulsions épouvantables dont ses nerfs demeurèrent toujours attaqués. Madame du Deffand fondait en larmes amères auprès de son lit : *Il n'est plus temps, madame*, lui disait mademoiselle de Lespinasse, qui croyait n'en pas revenir. Cependant l'argent qu'elle reçut, par la suite, de la succession de sa mère, et une pension du Roi, qu'on obtint pour elle, la mirent en état de vivre libre. Elle se sépara de madame du Deffand, conservant pour elle une reconnaissance respectueuse que rien n'avait pu étouffer, et ne parlant jamais d'elle qu'avec la plus grande réserve [1]. »

Que doit-on penser de ce récit : faut-il y ajouter foi

1. La Harpe. *Correspondance littéraire*, t. I, p. 285.

complétement, ou le déclarer de tous points invraisemblable? Ni l'un ni l'autre; car, si d'un côté il semble contredit par la brusquerie même de la rupture attestée par Marmontel, par le ton de la lettre que mademoiselle de Lespinasse écrivit peu de jours après à madame du Deffand, ainsi que par le calme résolu de la réponse de celle-ci, de l'autre, l'exaltation d'esprit habituelle à mademoiselle de Lespinasse, son extrême sensibilité nerveuse, une semblable tentative de suicide par l'opium à laquelle elle se laissa aller plus tard, dans d'autres circonstances, et que l'on ne saurait nier, sont loin de le rendre invraisemblable. La vérité pourrait bien être dans l'existence d'une double scène, la dernière, plus violente, plus hautaine de part et d'autre, celle racontée par Marmontel comme ayant amené la rupture définitive; la première, empreinte de plus de tristesse, de plus de sensibilité pour nous servir du mot alors en usage, et dans laquelle se produisit l'idée de suicide, et peut-être même une sorte de tentative, mais scène moins décisive, moins grave que ne la peint La Harpe, et se terminant par une crise de larmes où les deux amies s'embrassèrent et se firent de mutuelles promesses.

En se séparant de madame du Deffand, mademoiselle de Lespinasse alla habiter, non loin de Saint-Joseph, une maison située rue Saint-Dominique, au coin de la rue de Bellechasse, en face du couvent de ce nom. D'après un compte d'exécution testamentaire passé en vente publique, le 11 avril dernier, dont nous avons retrouvé la minute chez le successeur actuel du notaire originaire, et que nous avons pu compléter par l'inventaire fait après le décès de mademoiselle de Lespinasse, l'on voit qu'elle y occupait un appartement situé au second étage, avec cuisine et chambre au troisième, moyennant un loyer annuel de 950 livres, plus 42 livres pour

gages au portier. C'est ce qui résulte d'un bail passé le 6 octobre 1767, pour neuf années, avec le sieur Messager, maître menuisier, et l'on peut supposer que les conditions de cette location ne furent pas différentes en 1764, lorsque mademoiselle de Lespinasse s'installa pour la première fois rue Saint-Dominique. Dans cet appartement, dont mademoiselle de Lespinasse sous-loua une partie à d'Alembert, les pièces occupées par elle étaient : une petite antichambre, une chambre à coucher, ayant vue sur la rue, tendue de damas cramoisi, ornée de six estampes dans leurs cadres de bois doré et noirci, et plus tard du portrait de l'archevêque de Toulouse; un salon, aux boiseries blanches, sur lesquelles étaient appendus les portraits gravés de Turgot et de d'Alembert, des gravures représentant la *Lecture* et la *Conversation espagnole* de Beauvarlet d'après Carle Vanloo, des *Scènes romaines* de Dietrich, le *Paralytique* et l'*Accordée de village* de Greuze, le *Chevalier Bayard*, *Bélisaire*, l'*Enfant au chien* et la *Petite fille pleurant son oiseau mort*, ces deux derniers de Greuze encore. Deux secrétaires, l'un à cylindre de bois satiné, l'autre en bois de rose, à dessus de marbre; deux commodes à la Régence en bois de rose, un petit rouet à filer de cuivre, une petite armoire de bois de placage à dessus de marbre, à deux battants; un petit chiffonnier de bois de merisier; une table ronde de bois d'acajou; les bustes de d'Alembert et de Voltaire; la statue de Voltaire, tel en était l'ameublement. Un petit cabinet de toilette et deux chambres, l'une pour un domestique, l'une pour une femme de chambre, complétaient, avec la cuisine, le nombre des pièces à son usage. Une partie de cet ameublement, mademoiselle de Lespinasse le devait à l'amitié de la duchesse de Luxembourg qui, suivant Marmontel, lui avait fait présent d'un meuble complet. Quant à ses ressources pécuniaires, sans être bien con-

sidérables, elles étaient cependant, dès cette époque, plus grandes qu'on ne pouvait le supposer d'après les documents jusqu'ici connus, et que nous l'avions d'abord cru. L'inventaire et le compte de liquidation dont nous avons précédemment parlé, nous ont fourni à cet égard des lumières inattendues. Nous y voyons, en effet, qu'au moment de sa rupture avec madame du Deffand (fin avril 1764), mademoiselle de Lespinasse possédait en rentes viagères, outre les 300 livres de pension léguées par la comtese d'Albon, en 1748; 692 livres, sans retenue, sur le duc d'Orléans, constituées par contrat du 16 juillet 1754; 600 livres de l'emprunt de 1757, constituées le 26 mai 1758, 2,000 livres de l'emprunt de 1761, constituées le 6 octobre 1763; en tout 3,592 livres de revenu annuel. Cinq mois après son installation rue Saint-Dominique, ce revenu s'augmentait de 2,000 livres de rente viagère constituées sur M. de la Borde par contrat du 5 octobre 1764, et se trouvait ainsi porté à 5,592 livres. Il n'en resta pas là et, en tenant compte de deux nouveaux contrats de rentes viagères, l'un de 99 livres sur la loterie de la Compagnie des Indes, l'autre de 1,800 livres de l'emprunt de 1771, passés le 11 avril 1770 et le 21 juillet 1773, ainsi que d'une pension de 1,500 livres environ que lui servait M. de Vaines, et d'une autre pension de 2,000 livres faite par une autre personne, sans que nous puissions déterminer l'époque où celles-ci avaient commencé, l'on peut fixer à 10,972 livres, moins certaines retenues, le revenu dont disposa mademoiselle de Lespinasse dans les dernières années de sa vie.

Après avoir conduit mademoiselle de Lespinasse au seuil de sa nouvelle demeure, nous ne pénétrerons pas plus avant dans sa vie, vie désormais bien différente de celle d'autrefois. Ce serait dépasser notre but, ne nous étant proposé ici que de retracer l'histoire de sa

jeunesse, de sa liaison et de sa rupture avec madame du Deffand. Cette rupture de 1764 était bien définitive. Après un essai de rapprochement tenté par mademoiselle de Lespinasse au commencement du mois de mai, et repoussé par madame du Deffand, elle devint irrémédiable. Avec peut-être plus de passion concentrée chez mademoiselle de Lespinasse et plus de froid dédain chez madame du Deffand, leur animosité mutuelle fut égale. L'on doit constater cependant, après La Harpe, que mademoiselle de Lespinasse « ne parle jamais de son ancienne amie qu'avec la plus grande réserve, » et qu'elle lui rend toujours justice quand il ne s'agit que de son esprit. Si cette attitude lui fut inspirée par le sentiment de quelques anciens torts envers madame du Deffand, elle doit aider la postérité à les lui pardonner, et si elle ne fut qu'une coquetterie de la victoire, cette coquetterie du moins est de bon goût, et ne messied pas à l'aimable physionomie de mademoiselle de Lespinasse.

# DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS

# A Mlle DE LESPINASSE

# DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS

# A Mlle DE LESPINASSE

Depuis l'apparition, au mois de mars 1876, de notre édition des *Lettres de Mademoiselle de Lespinasse*, nous avons été assez heureux pour découvrir un certain nombre de pièces fort intéressantes et tout à fait inédites, soit émanées de mademoiselle de Lespinasse elle-même, soit se rattachant directement à elle. Ces pièces qui font mieux connaître sa vie intime, et qui peuvent servir à résoudre quelques questions biographiques restées douteuses, nous les publions ici comme le complément nécessaire de notre édition que, d'ailleurs, elles rectifient sur plusieurs points.

Ces documents, sur l'authenticité desquels ne peut s'élever aucun doute, proviennent de trois sources distinctes: 1° des archives patrimoniales de M. Guillaume Guizot, auquel nous ne saurions rendre un témoignage trop public de la gracieuse obligeance qu'il a mise à nous en ouvrir l'accès ainsi que de la profonde reconnaissance qu'elle nous a inspirée; 2° et 3° des archives notariales de Me Carré et de Me Dufour, successeurs actuels de Me Lambot et de Me Patu, dans l'étude desquels furent passés les actes que nous reproduisons; l'accueil bienveillant que nous avons rencontré près d'eux, nous fait un devoir de leur en exprimer ici toute notre gratitude.

30 novembre 1876.

EUGÈNE ASSE.

## I

## ACTE DE DÉPOT DU TESTAMENT DE MADEMOISELLE DE LESPINASSE [1].

22 mai 1776

Par le procès verbal étant en suite de celui d'apposition de scellés en date de cejourd'hui fait par nous Claude Le Seigneur, conseiller du Roy, commissaire enquesteur examinateur[2] au Châtelet de Paris, après le decés de la demoiselle de Lespinasse, à la requeste de M. Jean D'Alembert secretaire perpetuel de l'Académie françoise, membre de l'Académie royale des sciences :

Appert mondit sieur D'Alembert nous avoir representé un paquet cacheté sous enveloppe, portant ces mots : A monsieur d'Alembert, ceci est le testament de Mlle de Lespinasse pour être ouvert au moment de sa mort. Par l'ordonnance de monsieur le lieutenant civil[3] étant en suite : appert ledit paquet avoir été décacheté, et s'être trouvé contenir le tes-

1. Toutes les pièces que nous publions sous les numéros I-VIII proviennent de l'étude de Me Carré. Mis sur leur trace par la vente faite, le 11 avril 1876, par M. Étienne Charavay de 72 lettres inédites de mademoiselle de Lespinasse, adressées à Condorcet et à Turgot, et d'un compte d'exécution de son testament, c'est à la fin du même mois que, par une obligeance dans la reconnaissance de laquelle nous devons joindre au nom de Me Carré, celui de M. Raclot, son très-aimable principal clerc, nous fûmes autorisé à en prendre copie.

2. Reçu commissaire au Châtelet, en 1775, ce Le Seigneur, qui se partageait avec deux autres commissaires le quartier Saint-Germain, demeurait rue du Bac, vis-à-vis les Dames Sainte-Marie (aujourd'hui passage Sainte-Marie). Il figure encore avec cette qualité dans l'Almanach royal de 1789.

3. Denis-François Angran d'Alleray, ancien procureur général du Grand Conseil, lieutenant civil depuis le 29 décembre 1774, guillotiné le 9 floréal an II (28 avril 1793), avec 35 autres condamnés parmi lesquels Thiroux de Crôsne, lieutenant de police, le président de Nicolaï, Terray, intendant de Lyon, l'amiral d'Estaing, le duc de Villeroy, le marquis de La Tour du Pin, ancien ministre de Louis XVI, les comtes Du Prat et de Béthune-Charost. Au tribunal, le président Dumas lui reprochant d'avoir fait passer des secours à un de ses enfants émigré, et un des jurés ayant fait observer qu'il ignorait peut-être la loi qui interdisait toute correspondance avec les émigrés : « Je la connaissais, répondit-il, mais les lois de la nature passent avant les lois de la République. » (Campardon, *le Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 312.)

tament olographe de Dlle Julie de Lespinasse, et un autre écrit, dont le tout a été signé et paraphé par mondit sieur le lieutenant civil et ordonné être déposé à Me Lambot, notaire en cette cour, à l'effet par lui de s'en charger pour le ranger au nombre de ses minutes et en délivrer des grosses et expeditions à qui il appartiendra.

Et enfin par notre procès verbal en suite de la dite ordonnance:

Appert nous estre transporté à l'étude du dit Me Lambot, lui avoir remis et deposé les dit testament, écrit et enveloppe, et s'en estre chargé pour les ranger au nombre de ses minutes, à l'effet d'en délivrer des grosses et expéditions quant à qui il appartiendra.

Extrait et délivré par nous conseiller du Roy, commissaire susdit et soussigné, en nostre hotel, ce mercredy vingt-deux may mil-huit-cent-soixante-seize.

LE SEIGNEUR.

## II

### TESTAMENT ET CODICILLE

Ce testament et ce codicille[1] étaient contenus dans une enveloppe avec cette suscription :

1. Nous avons publié ce testament et son codicille pour la première fois, dans le *Moniteur* du 5 mai 1876. Jusque-là l'on n'avait de ce testament qu'une idée assez vague et même inexacte sur plusieurs points, d'après ce passage d'une lettre de madame du Deffand à H. Walpole : « La demoiselle Lespinasse a fait un testament olographe des plus parfaitement ridicules. Mon neveu, qui est ici, a voulu le voir, il prétend qu'il était en droit de l'exiger, il fallait bien que cela fût puisqu'on le lui a montré. Elle lui a laissé un perroquet en le qualifiant de son neveu de Vichy ; elle charge son exécuteur testamentaire, d'Alembert, du soin de faire vendre tous ses effets, d'en employer le produit à payer ses dettes ; et s'il ne suffit pas, elle compte assez sur l'amitié et la générosité de son neveu de Vichy pour le prier d'ajouter le surplus. A l'égard des d'Albon, elle n'en veut point parler, dit-elle, parce que non-seulement, quoique légitime, elle n'a reçu d'eux aucun bienfait, mais qu'ils lui ont volé une somme que sa mère avait mise en dépôt pour elle ; elle signe ledit testament Julie d'Albon. » *Correspondance de madame du Deffand*, lettre du 9 juin 1776, t. II, p. 560. — Grimm parle aussi de ce testament : « Il a, dit-il, paru d'un genre assez original. Elle a légué ses meubles à M. d'Alembert, ses boucles de cheveux à tous ses amis, et ses dettes à payer à M. l'Archevêque de Toulouse. » (*Correspondance*, t. IX, p. 82.)

A MONSIEUR D'ALEMBERT.

*Ceci est le testament de mademoiselle de Lespinasse, pour être ouvert au moment de sa mort.*

L'enveloppe était scellée d'un cachet de cire rouge aux armes de Lespinasse. Écu en losange, aux 1er et 4e d'or à la croix (couleur non indiquée), qui est d'Albon moderne; au 2e et 3e d'or au Dauphin d'azur, qui est d'Albon ancien; couronne de comte; supports deux lions rampants couronnés. Nous ferons remarquer que dans le premier quartier la couleur est changée, les d'Albon portant de *sable à la croix d'or*.

Le testament comprend trois feuillets de papier à lettre in-4°, doré sur tranche, formant 5 pages; le codicille deux feuillets de papier petit-poulet, formant 3 pages.

Ceci est mon testament et mes dernières volontés, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Je veux que six heures après ma mort, on me fasse ouvrir la tête par un chirurgien de la Charité, ou d'un autre hôpital; je veux être enterrée comme les pauvres, et sans être exposée sous la porte. Je prie M. Dalembert, au nom de l'amitié qu'il a toujours eue pour moi, de vouloir bien faire exécuter ce testament.

Je donne à madame Joinville, qui est une pauvre femme que j'aime, trois cents livres une fois payées, et à son fils, de même trois cents livres une fois payées; je demande que ce soit le plus tôt possible après ma mort, parce qu'ils sont dans le besoin. Je donne à madame Saint-Martin[1], ma femme de chambre, qu'il y a longtemps qui est à moi et dont je suis très-contente, je lui donne toute ma garde-robe : habits, linge, dentelles, etc.; je lui donne mon linge de table et de lit : draps, couvertures, oreillers; je lui donne mon lit et tout ce qu'il y a de meubles dans sa chambre.

1. Louise-Catherine-Agnès Saint-Martin. Elle était mariée, ainsi qu'on le voit dans le compte rendu par d'Alembert, à Claude Guénin, domestique de M. de Keralio, probablement le même que Louis-Félix Guinement de Keralio, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres (1780), né en 1731, mort en 1793. Il demeurait rue de Gramont.

Je donne à mon laquais une année de ses gages, ses habits, et son lit, ses draps et couvertures.

M. le comte D'Anlezy m'a permis de lui laisser une marque de mon amitié, je le prie de recevoir l'édition de Molière et de Racine in-quarto, avec le dictionnaire de Moreri.

Je prie M. de Guibert de recevoir tout ce que j'ai de livres anglois, et tout ce que j'ai de livres françois in-quarto, et autres de belles éditions[1].

Je prie M. de Saint-Chamans de recevoir, comme une marque de ma tendre amitié, tous mes manuscrits, tant ceux qui sont reliés que ceux qui ne le sont pas.

Je prie madame de Saint-Chamans de recevoir, par une suite de la bonté et de l'amitié qu'elle a toujours eues pour moi, ma toilette de bois d'acajou, et ma petite table de bois de rose en bibliothèque, j'espère que comme cela étoit à mon usage de tous les jours, cela lui rappellera quelquefois mon tendre sentiment.

Je prie M. Suard de recevoir par amitié pour moi mon secrétaire à cylindre de bois satiné.

J'espère que M. de Condorcet voudra bien recevoir une marque de mon amitié, je lui donne le buste de M. Dalembert et les buste et statue de Voltaire et toutes celles de mes estampes qui pourront lui plaire, tant en portraits qu'en sujets.

Je prie madame Geoffrin, qui m'a comblée de tant de bontés, et que j'aime si tendrement, de vouloir bien recevoir mon petit oiseau de marbre avec son pied d'or moulu.

Je prie M. Roux[2], de qui j'ai reçu tant de soins et de marques de bontés, de vouloir bien recevoir comme une bien foible preuve de ma reconnoissance ma montre et ma pendule.

J'espère que M. Dalembert voudra bien accepter comme

1. Dans la dernière lettre, adressée par mademoiselle de Lespinasse à d'Alembert, dont nous avons donné, p. LXIX, la suscription, elle léguait à M. de Guibert son secrétaire, le même, sans doute qu'elle lègue ici à M. Suard. On peut en conclure que cette lettre qui n'est pas datée, est antérieure au testament, et qu'elle l'écrivit lors que lui vint cette pensée de suicide dont la détourna M. de Guibert (1er juin 1774); mais ce n'est là qu'une conjecture.

2. Peut-être Auguste Roux, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, né à Bordeaux en 1726, patronné par Montesquieu, fort lié avec le baron d'Holbach, mort le 28 juin 1776. Il habitait rue de Seine, près de la rue de l'Échaudé.

une marque de ma tendre amitié mon secrétaire de bois de rose à dessus de marbre, une grande armoire de bois de rose où sont mes livres, et une chiffonnière de bois de rose à neuf tiroirs, je lui ai ouï dire qu'il aimoit les tiroirs. Je le prie avec instance de veiller à ce que j'aye la tête ouverte peu de temps après ma mort.

Je demande à Monsieur l'archevêque de Toulouse la permission de disposer de son portrait en faveur de M. de Vaines, je sais le prix qu'il y mettra et je suis ravie de lui donner cette marque de mon amitié.

Je prie M. Dalembert de payer toutes mes dettes avec l'argent des rentes qui seront dues à ma mort[1]; si les dettes excédoient ce qui me sera dû et la vente du reste de mon mobilier, je veux qu'il envoye une copie de mon testament à M. le marquis de Vichy, mon neveu. Il y verra que je compte assez sur son honnêteté pour le prier d'achever de payer mes dettes; cette somme ne sauroit le gêner, et je lui prouve mon estime et mon amitié en m'adressant à lui de préférence aux d'Albons, de qui j'aurois dû recevoir ce secours, non pas à titre de générosité, mais de restitution pour le dépôt qu'il m'a.... à la mort de ma mère et de la sienne. Si, au contraire, après avoir payé mes dettes, il restoit quelque argent, je le donne à madame Saint-Martin en surplus des legs que je lui ai faits. Telles sont mes volontés que j'espère qui seront fidellement exécutées.

Fait à Paris ce 11 février 1776.

JULIE DE LESPINASSE.

## CODICILLE

### *A Monsieur Dalembert.*

Ce 11 février 1776.

Je prie M. Dalembert de vouloir bien, aussitôt après ma mort, chercher dans mes poches ou dans mes tiroirs, deux portraits de feu M. le marquis de Mora[2]; il me fera ôter ma

1. Dans sa dernière lettre à d'Alembert, mademoiselle de Lespinasse dit avoir 50 écus chez elle, et qu'il lui en est dû 1,000.

2. Dans la même lettre, mademoiselle de Lespinasse ordonne de brûler le portefeuille noir et le portefeuille rose qu'elle porte sur elle dans sa poche, sans lire leur contenu; mais de conserver le portrait de M. de Mora.

bague de cheveux que j'ai toujours au doigt, il ôtera de ma montre deux petits cœurs qui tiennent à la chaîne, l'un est de cheveux, l'autre est d'or; il mettra tout cela dans une petite boîte, et il y joindra un billet à madame la duchesse de Villa-Hermosa, qui lui apprendra que c'est moi, en mourant, qui ait chargé que cette boîte lui fût remise avec soin. Il faudra en charger M. d'Aranda.

Je prie encore M. Dalembert de vouloir bien faire brûler devant lui tous les papiers où j'ai écrit dessus *pour être brûlés*, et c'est presque tout ce que j'ai d'écrit, sans y comprendre pourtant mes manuscrits dont j'ai disposé. Je lui demande pardon mille fois de tout l'embarras que je lui donnerai, mais je le prie de se faire beaucoup aider pour ces détails.

J'ai un petit portefeuille de poche de maroquin rouge à serrure d'or que je veux qui soit envoyé cacheté à M. le comte de Schomberg, ainsi qu'une bague de cheveux où il y a une S.-C. L.-J.

LESPINASSE.

## III

### INVENTAIRE DE MADEMOISELLE DE LESPINASSE

31 mai 1776.

L'an mil-sept-cent-soixante-seize, le vendredi trente et un may, trois heures de relevée.

A la requête de M. Jean Dalembert, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise, membre de l'Académie des sciences, demeurant à Paris, au Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, au nom et comme exécuteur des testament et codicille olographes de feu demoiselle Julie de Lespinasse, fille majeure, le testament daté à Paris le onze février dernier, et le codicille sans date, l'un et l'autre déposés à Lambot, l'un des notaires soussignés de l'ordonnance de M. le lieutenant civil au Châtelet de Paris du vingt-deux may présent mois, portée au procès-verbal d'ouverture desdits testament et codicille faite par mondit s^r^ le lieutenant civil le même jour, et insérée au procès-verbal de l'apposition des scellés de M. le commissaire Le Seigneur,

après le décès de ladite demoiselle Lespinasse aussi du même jour; lesdits testament et codicille visés au greffe de l'insinuation du Châtelet de Paris, et contrôlés par Le Boitieux, ce jour d'huy.

Et en cette qualité, ledit sieur Dalembert, subrogé par acte de Mes de Montjay et de la Bretonnière, receveurs généraux des domaines et bois de la généralité de Paris du jour d'hier, contrôlé à Paris aussi le jour d'hier par Le Boitieux, représenté par ledit sieur Dalembert et demeuré ci-annexé, préalablement certifié véritable signé et paraphé par ledit sieur Dalembert en présence des notaires sus-nommés : aux droits de Sa Majesté pour la succession de ladite demoiselle de Lespinasse, dévolue à S. M. faute d'héritiers, desquels droits et de toutes actions sur ladite succession, lesdits sieurs de Montjay et de la Bretonnière en leur dite qualité se sont désistés par ledit acte cy-annexé, à la charge par mondit sieur Dalembert de remplir les dispositions portées audit testament.

A la conservation des droits et actions de mondit sieur Dalembert ès dites qualités et de tous autres qu'il appartiendra, il va être, par les conseillers du roi, notaires du Châtelet à Paris soussignés, procédé à l'inventaire et description de tous les meubles meublans, effets mobiliers, papiers, etc., dépendant de la succession de ladite demoiselle Lespinasse, trouvés et étant dans les lieux cy-après désignés dépendant d'une maison sise en cette ville, rue Saint-Dominique, vis-à-vis le couvent de Bellechasse, de laquelle M. Messager, bourgeois de Paris, est propriétaire, et dans lesquels lieux ladite demoiselle de Lespinasse est décédée le 22 du présent mois; s'étant assuré de la représentation qui en sera faite par Éloy Raimbault, domestique, et Louise-Agnès Saint-Martin, femme de chambre, tous deux au service de ladite demoiselle de Lespinasse, gardiens des scellés ci-après, après serment par chacun d'eux fait ès mains de Me Lambot l'un des notaires soussignés de tout représenter.

DALEMBERT.

Dans la chambre à coucher, ayant vue sur la rue, à gauche de l'antichambre :

Deux chenets, une double grille, pelle et pincette de fer poli garnies d'ornemens de cuivre argenté, une cheminée

à la prussienne de tôle, deux bras de cheminée à double branche de cuivre en couleur, prisés, 24 livres.

Une grande armoire de bois de rose à quatre battans fermant à clef, un chiffonnier[1] aussi de bois de rose à neuf tiroirs, prisés, 80 l.

Un bureau de bois noirci, couvert de cuir noir, une table à cadrille[2] couverte de drap vert, une table de nuit de bois de noyer à deux tablettes de marbre, une commode de bois de placage à deux grands et deux petits tiroirs, garnis de leurs [ ] et entrées de serrures de cuivre en couleur, un corps de tiroirs de bois de noyer, prisé, le tout, 90 l.

Deux fauteuils couverts de damas cramoisi, une bergère garnie de coussin et dossier couverts de gourgouran[3] vert remplis de crin, un fauteuil en cabriolet[4] couvert de velours d'Utrecht cramoisi, un fauteuil couvert de tapisserie à l'aiguille fourré de crin; un fauteuil en confessionnal[5] couvert de velours d'Utrecht cramoisi, prisé le tout ensemble, 70 l.

Un tableau peint sur toile dans sa bordure ovale de bois sculpté doré, representant le portrait de monseigneur l'archevêque de Toulouse, prisé, 24 l.

Un lit composé d'une couchette à deux dossiers, fond sanglé, de quatre pieds de large, d'un sommier de crin, deux matelas remplis de laine, couverts de toile et futaine, un lit (?) et un traversin de coutil rempli de plumes.

1. Ce mot s'appliquait à deux meubles assez différents de forme et de dimension, quoique destinés à peu près au même usage. — « Chiffonières, espèces de commodes ou de petites tables à l'usage des dames. » — « Petite table, dont se servait ordinairement les femmes pour le dépôt de leurs ouvrages ou chiffons d'où elle tire son nom. Cette table, montée sur quatre pieds est composée de plusieurs tiroirs divisés de cadres et de panneaux, dont le supérieur contient ordinairement une écritoire. Le dessus est quelquefois couvert d'un maroquin » (*Encyclopédie méthodique*, 1785, tome XXIV, p. 303 et 706).

2. Quadrille : Jeu de cartes que le *Dictionnaire de l'Académie* définit ainsi : « Espèce de jeu d'hombre qui se joue à quatre. » La reine Marie Leczinska l'avait mis surtout à la mode.

3. Gourgouran : « Étoffe de soie travaillée en gros de Tours et qui vient des Indes » (*Dictionnaire de l'Académie*). — « Unie et à bandes formées d'armures diverses » (*Dictionnaire de Larousse*).

4. « Se dit d'une espèce de petit fauteuil. » (*Dict. de l'Académie.*) — « On nomme *en cabriolet*, un fauteuil dont le dossier est sur un plan circulaire. C'est le siége aujourd'hui le plus en usage. » (*Encyclop. méthodique*, 1785, t. XXVI, p. 685). Le fauteuil *à la Reine* différait du *Cabriolet*, en ce que sa forme était droite du côté du dossier (*Encycl. méthod.*).

5. « Grand fauteuil de malade. » (*Dictionnaire de Bescherelle.*) — « Espèce de fauteuil qui a des côtés ou joues pour appuyer la tête des malades. » (*Encycl. méthodique*, 1785, t. XXVI, p. 783.)

La housse dudit lit à l'Impériale[1], grands rideaux, chantourné[2] sur les soubassemens, et courte-pointe de damas cramoisi, et deux rideaux d'alcove de damas cramoisi, prisé, 400 l.

Vingt lés[3] sur deux aunes[4] de haut de damas cramoisi, servant de tenture, prisé, 180 l.

Douze lés sur deux aunes de haut de camelot[5] cramoisi servant de tenture à l'alcove, un rideau de croisée en deux parties aussi de camelot cramoisi avec la tringle, prisé, ensemble, 37 l.

Six estampes sous verre, dans leurs bordures de bois doré et noirci, représentant différents sujets, prisés, 24 l.

Dans ledit antichambre ayant vue sur ladite rue et sur la cour :

Une petite fontaine à laver les mains et sa cuvette de cuivre, six chaises de bois fourrées de paille, six bois de fauteuils de bois de noyer, une petite table sur ses pieds tournés garnie d'un tiroir, prisé, le tout ensemble, 40 l.

Deux rideaux de croisée en quatre parties de siamoise[6] bleue et blanche, deux banquettes couvertes de moquette de pareille couleur, un poêle de terre marbrée, deux reverbères de fer blanc, un chandelier de cuivre, trois cafetières du levant (?), prisés, 36 l.

Cinq petites estampes sous verre, dans leur bordure de bois doré et noirci, prisées, 6 l.

Dans la chambre du nommé Henri, domestique de la défunte :

Un lit de sangle, deux matelas remplis de laine, couverts de toile à carreaux, un traversin de coutil rempli de plume,

1. « Les *ciels* des lits à la française, appelés aussi pavillons ou *impériales*, sont ordinairement garnis d'étoffe. » (*Encyclop. méthodique*, 1785, t. XXVI, p. 689).

2. Chantourné : « Pièce d'un lit, qui est de bois couvert d'étoffe, et qui se met entre le dossier et le chevet. » (*Dict. de l'Académie*, édit. 1762). Il s'agit ici de l'étoffe même.

3. Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières.

4. L'aune de Paris avait 3 pieds, 7 pouces, 8 lignes, soit environ 1m,194.

5. Etoffe pure laine, mêlée quelquefois d'un peu de soie en chaîne. Elle se fabriquait surtout à Amiens et à Roubaix.

6. « Étoffe mêlée de soie et de coton, imitée en France de celle que portaient les ambassadeurs de Siam qui furent envoyés à Louis XIV... Siamoises guillochées, chaîne lin en couleur, trame coton ; siamoises bouillonnées, chaîne chanvre plein, trame coton. » (Littré.)

une couverture de laine blanche, deux draps de grosse toile, prisés, 24 l.

Dans la cuisine au 3e étage ayant vue sur la rue :

Deux chenets à double grille, pelle et pincette de fer poli, trois fers à repasser le linge, une poêle à frire, 30 pièces de poterie, verrerie et fayence, 6 l.

Un grand chaudron de cuivre, une baignoire et son cylindre aussi de cuivre dans son châssis de bois de hêtre, une fontaine de grès garnie de son robinet d'étain et de sa chemise d'osier, 48 l.

Une armoire de bois de sapin à deux battans fermant à clef, deux malles couvertes de cuir, une table ovale de bois de sapin, 15 l.

Une petite chiffonnière[1] à quatre tiroirs de bois de mérisier avec son dessus de marbre, 12 l.

Dans la chambre de madame Saint-Martin ensuite de ladite cuisine ayant vue sur la rue de Bellechasse :

Un lit composé d'une couchette à un dossier, deux matelas remplis de laine, un traversin de coutil rempli de plume, une couverture de siamoise bleu et blanc piquée, deux draps de toile de ménage, un miroir de toilette dans sa bordure de bois peint, une armoire de bois de chêne à deux battans, prisés, 50 l.

Dans l'armoire étant dans ladite cuisine :

Un petit coffre de bois de noyer fermant à clef, garni de six flacons de verre, un autre petit coffre de bois de sapin aussi fermant à clef, garni de quatre boîtes à tabac d'étain, prisés, 9 l.

Six paires de draps de maître, 66 serviettes et 4 nappes de toile ouvrée, 6 paires de vieux draps de domestiques, prisés, 105 l.

70 chemises, 53 mouchoirs de toile blanche, 210 l.

8 tabliers de femme de chambre, 8 torchons, 2 chemises de bain, une camisole de bain de flanelle d'Angleterre, 12 bonnets piqués, et un paquet de vieux linge, 9 l.

6 vieilles paires de chaussettes de fil, 9 pièces d'estomac de futaine[2], 25 vieux bonnets ronds et cornettes de

1. Le *Dictionnaire de l'Académie* fait ce nom du genre masculin.

2. Étoffe de fil et coton (Acad.). Étoffe croisée dont la chaîne est en fil et la trame en coton (Bescherelle).

nuit, 12 serre-tête de toile blanche, 6 paires de poches de basin[1], 3 jupons de futaine, trois autres de basin, un de garas[2], trois autres de mousseline piquée, 6 pièces d'estomac de toile blanche piquée, un sultan[3] couvert de taffetas, 30 l.

Un caraco[4] et jupon de taffetas blanc à petites raies gorge de pigeon, un caraco et jupon de taffetas mordoré, un caraco et jupon d'écorce d'arbre, une robe et jupon de Pékin peint fond mordoré, une robe et jupon de dauphine[5] noir et blanc, une robe et jupon de poult de soie[6] noir, et une robe et jupon de taffetas des Indes noir et blanc, et différens ajustemens en rubans, blondes et gazes, 200 l.

Dans l'armoire inventoriée dans la chambre de madame Saint-Martin, sur laquelle armoire étoient apposés les scellés dudit sieur commissaire :

Une robe et jupon d'angloise fond blanc, une robe et jupon de mexicaine rayée[7] gris, et une robe et jupon de perse fond blanc, une robe et jupon de satin rayé et broché fond blanc, une robe et jupon de lampas[8] ponceau et blanc, une robe et jupon d'angloise[9] à colonnes fond blanc, une robe

1. Étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton. (Bescherelle.)

2. Garas : Toile de coton blanche et commune qui se fabriquait dans les Indes. (Bescherelle.)

3. Meuble de toilette à l'usage des dames ; il consiste dans une corbeille recouverte d'une étoffe de soie (Académie). — Il se dit aussi d'un petit coussin rempli de parfums (Bescherelle.)

4. Caraco : *Casaquin*, *pet-en-l'air*, *caraco*, sont les noms que porta successivement au dix-huitième siècle, la veste de femme à grandes basques. Il formait avec le jupon à falbalas et le tablier un costume complet, remplaçant la robe. (Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 571.)

5. Belle et forte étoffe de soie, façonnée à dispositions ou à semis de fleurs, que l'on fabriquait au dernier siècle pour robes de cour ou de grande toilette, et que l'on appelait ainsi parce qu'on avait commencé à s'en servir à l'époque où Marie-Antoinette, mariée au Dauphin, était arrivée en France. (Larousse.)

6. Étoffe de soie unie et sans lustre dont le grain est gros comme celui du gros de Naples, et moins serré que celui de Tours. (Littré.)

7. Étoffe de soie ornée de dessins de très-petites dimensions, que l'on employait pour la confection des robes de femmes. (Larousse.)

8. Étoffe de soie à grands dessins.

9. Ce mot désignait deux choses : une étoffe, et un genre d'habillement. « Il faut se représenter l'anglaise comme une redingote très-ouverte, avec des manches amadis. Elle fut adoptée d'abord par les jeunes femmes qui voulurent se conformer aux préceptes de J.-J. Rousseau en allaitant elles-mêmes leurs enfants. Puis on s'habilla à l'anglaise sans être nourrice. C'est la robe qu'on mettait pour « tronchiner », c'est-à-dire pour faire les longues promenades à pied, recommandées par le docteur Tronchin. » (Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 601.)

et jupon à la polonoïse[1] de gaze brochée et rayée vert et blanc doublée de taffetas blanc, une robe et jupon de satin blanc garni de velours chiné, un manchon de pareil velours, une robe et jupon de satin vert et blanc broché, un tablier (?) et jupon de musulmane[2] rayée bleu et blanc, une robe et jupon de satin à grandes raies ponceau et blanc, une robe et jupon de taffetas jaune garnis en gaze, une robe et jupon de taffetas lilas garnis en fillet, une robe et jupon de taffetas blanc, une robe et jupon de gaze et [ ], une robe et jupon de taffetas noir, une robe et jupon de faye[3] noir, une robe et jupon de satin rayé noir et blanc, une robe et jupon d'étoffe de Lyon noir et blanc, une robe et jupon de raie[4] de Saint-Cyr noir.
Prisés, 1,000 l.

Deux paniers de fil (?) couverts en toile grise, 4 l.

Dans une pièce au fond d'un corridor aussi au 3e étage, ayant vue sur une cour voisine, sur le palier de laquelle étoient les scellés

Une robe à la polonoise et jupon de satin blanc, un caraco et jupon d'étoffe de Marseille blanc, un caraco et jupon de petit satin rayé vert et blanc, un jupon de satin blanc piqué, une camisole à coqueluchon[5] aussi de satin blanc, un caraco et jupon de taffetas noir, une robe à la

1. La polonaise avait beaucoup d'ouverture au corsage, et une jupe courte, coupée et relevée de manière à former trois pans, deux sur les côtés, qui étaient les *ailes*, et la queue par derrière. Les manches s'arrêtaient au haut du bras; l'encolure se perdait sous le *contentement*, garniture fraisée qui décorait le haut d'une petite veste portée sous la polonaise. A celle d'hiver était joint un coqueluchon. (Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 600. Voir encore : de Goncourt : *la Femme au dix-huitième siècle*. Didot, 1862, p. 296.)

2. Nous lisons Musulmane plutôt que Marseillaise. C'était, sans doute, la *Circassienne* que MM. de Goncourt décrivent ainsi : « Taillée sur la soubreveste à longues manches de la Circassie, elle s'écartait peu du dessin de la *polonaise*. On la faisait généralement d'une robe de gaze, à trois brandebourgs d'or, relevée par des bouquets de fleurs, ouvrant sur une jupe qui voilait une jupe de dessous de différentes couleurs. (*La Femme au dix-huitième siècle*, Didot, 1862, p. 298. Voir aussi Quicherat, p. 614.)

3. Faille : « Etoffe de soie à gros grains, dont, en Flandre, les femmes se servent pour faire des écharpes ou des voiles, et qu'on nomme taffetas à failles. » (*Bescherelle*).

4. Raie : étoffe à mille raies, c'est-à-dire à petites raies égales et pressées. (Littré.)

5. Terme familier capuchon. (Littré.)

polonoise et jupon de mousseline garnis de mousseline, une robe et jupon de raie de Saint-Cyr noir, prisés, 72 l.

Une baignoire en sabot[1] de cuivre rouge, un sac de nuit en tapisserie, un petit écran à coulisse couvert de taffetas vert, une toilette de bois de noyer, une cage à perroquet sur son pied de bois, une malle couverte de peau de sanglier, 36 carafons... verres vides et plusieurs drogues ne méritant description, 50 l.

Une couverture de coton tricoté, un couvrepied de damas blanc, une couverture de toile de coton piquée, 24 l.

Deux oreillers de coutil remplis de plumes, recouverts de taffetas cramoisi, 15 l.

Dans la malle ci-dessus inventoriée s'est trouvé deux carrés de toilette[2], deux boîtes à poudre et deux coffrets de bois peint, un trou madame[3] et trois battoirs (?) à perroquet, une rotisseuse en fer blanc, 6 l.

Du mardi 4 juin, 8 h. du matin.

Dans le salon, ensuite dudit antichambre, sur la porte duquel étoient les scellés dudit sieur commissaire :

Une toilette de bois d'acajou à dessus de marbre, une petite table de bois de rose, en bibliothèque. Prix, 80 l.

Un secrétaire à cylindre de bois satiné[4], garni d'ornemens de cuivre doré d'or moulu, prix, 120 l.

Un buste représentant ledit sieur d'Alembert[5], un autre buste représentant M. de Voltaire[6], une statue représentant

1. Espèce de baignoire faite en forme de sabot. (Littré.)

2. Carré de toilette : « Coffret où les femmes mettaient leurs peignes. » (Littré.)

3. Trou-madame : « Sorte de jeu qui se joue avec treize petites boules qu'on fait couler dans autant de trous, marqués pour la perte ou pour le gain. » — Se dit encore de « l'espèce de machine ouverte en forme d'arcades dans lesquelles on pousse les boules. » (Littré.)

4. « Bois satiné, provient des Antilles, plein, dur, résineux et poreux ; il est plutôt nuancé ou ondé que rayé : il y en a dont le fond est rouge, veiné de jaune, de rouge foncé, et de gris olive. La beauté de ce bois consiste à avoir un air transparent. » (*Encycl. méthod.*, t. XXIV, p. 312).

5. Par Houdon. Ce buste fut gravé par Saint-Aubin.

6. Par J. L. Lemoyne, ou l'un de ces bustes en porcelaine de Sèvres que Voltaire recommandait à tous ceux qui lui demandaient son portrait. « Le meilleur buste qu'on ait fait de moi est celui de la manufacture de Sèvres. » (*Corresp.*, 5 juill. 1757). Il existait aussi de nombreux bustes en ivoire ou en buis, œuvres de Rosset-Dupont, le statuaire rustique de Saint-Claude. Quant aux buste faits par Pigalle (1778) et par Houdon ils n'existaient pas encore à cette époque.

aussi M. de Voltaire[1] et deux estampes sous verre, représentant l'une le portrait de M. d'Alembert[2], et l'autre M. Turgot[3], dans leurs bordures de bois doré. Prix, 48 l.

Un petit oiseau de marbre sur son pied de cuivre doré d'or moulu, prisé, 96 l.

Une pendule de cheminée faite par Masson à Paris, marquant secondes et minutes dans sa boîte, (?) sur son pied doré d'or moulu, prisée, 150 l.

Un secrétaire en [ ] de bois de rose à dessus de marbre, prisé, 60 l.

Deux chenets à double grille, pelle, pincette et tenaille de fer poli, garni d'ornemens de cuivre en couleur, deux bras de cheminée à double branche de cuivre doré d'or moulu, deux chandeliers de cuivre doré, deux autres chandeliers de cuivre argenté, un bougeoir, un martinet[4], un petit chandelier à mèche, un martinet de lit et son garde-vue, un chandelier de pupitre à deux branches, le tout de cuivre argenté, prisé, 72 l.

Une petite armoire de bois de placage à dessus de marbre, à deux battans, fermant à clef, une table ronde de bois d'acajou, une table à livres[5] (?) aussi de bois d'acajou, une petite chiffonnière de bois de merisier avec son dessus de marbre, un petit coffre de bois de rose fermant à clef, prisé, 72 l.

Deux commodes à la Régence de bois de rose, à deux grands tiroirs chacune et à dessus de marbre, une petite table avec une couverture de velours vert, un petit écran à coulisse, couvert de taffetas vert, un petit coffre et un pot pourri (?) de laque, avec un autre écran aussi à coulisse couvert de taffetas vert, prisé, 110 l.

1. Cette statue était sans doute une réduction de celle de Pigalle, produit de la célèbre souscription organisée en 1770 dans un des soupers de madame Necker.

2. Il existe plusieurs portraits de d'Alembert gravés de son vivant : ceux de C. N. Cochin, gravé par L. J. Cathelin (de profil, en médaillon); de Pujos, dessiné en 1774 et gravé par Maleuvre en 1775, par Dupin fils et par Jenkins; de N. R. Jollain, gravé par B. A. Henriquez (à mi-corps, avec nombreux attributs), de Restout, gravé par Miger. Quant au beau portrait fait par La Tour, et que possédait l'Académie, il ne paraît pas avoir été gravé du vivant de d'Alembert.

3. Peint par D. F. Drouais le fils, en 1757, gravé par L. J. Cathelin en 1764. Il est représenté en frac.

4. Martinet. Petit chandelier plat qui a un manche (Littré).

5. On peut lire aussi *à laines*.

Deux estampes sous verre dans leurs bordures de bois doré, représentant *la Lecture* et *la Conversation espagnole* de Beauvarlet[1], deux autres estampes sous verre d'après Dietrich[2], dans leurs bordures de bois doré, représentant des *scènes romaines*, deux autres estampes sous verre aussi dans leurs bordures de bois doré et noirci, l'une représentant *le Paralytique*[3], et l'autre *l'Accordée de village*[4] de M. Creuse (*sic*), un autre estampe sous verre gravée à la manière noire, représentant le *chevalier Bayard*, deux autres estampes aussi sous verre dans leurs bordures de bois doré, représentant, l'une, *Un enfant avec son chien*[5], et l'autre *Une petite fille pleurant la mort de son oiseau*[6], une autre estampe, aussi sous verre, représentant le *Siége de Calais*, une autre estampe aussi sous verre représentant *Bélisaire*, dans leurs bordures de bois doré, douze autres estampes aussi sous verre, dans leurs bordures de bois doré, représentant différens sujets et portraits, le tout, 100 l.

Une bergère garnie de deux carreaux couverts de damas vert remplis de crin, six fauteuils à la reine couverts de damas cramoisi remplis de crin, un grand fauteuil aussi couvert de damas cramoisi, deux fauteuils en cabriolet et un à la reine, et une ottomane couverte de velours d'Utrecht

1. Jacques-Firmin Beauvarlet, graveur, né en 1731, mort en 1797. *La Lecture* et *la Conversation espagnole*, d'après Carle Vanloo, comptent parmi ses meilleures planches. *La Lecture* appartenait à madame Geoffrin, avec huit autres tableaux du même maître, et figura au Salon de 1761. (Voir *Œuvres de Diderot*, Paris, Garnier, 1876, t. X, p. 110.)

2. Chrétien-Guillaume-Ernest Dietrich ou Dietrichy, né à Weimar, en 1712, mort à Dresde en 1774. L'une de ces deux *Scènes romaines* était sans doute celle intitulée : *Première Ruine romaine*, tirée du cabinet de N. Wille, et gravée en 1768 par N. Delaunay. Un paysan romain monté sur un âne pousse des bœufs vers une ruine. Quant à l'autre, peut-être était-ce *les Bergères*, gravée par A. Zingg en 1763.

3. *Le Paralytique soigné par ses enfants*, par Greuze, exposé au Salon de 1763, et gravé en 1767 par Flipart. Il fait aujourd'hui partie de la collection de l'Ermitage. (Voir *Œuvres de Diderot*, t. X, p. 207.)

4. *L'Accordée de village*, par Greuze, exposée au Salon de 1761, et gravée par Flipart. Acquis par Randon de Boisset et revendu presque aussitôt au marquis de Marigny ; ce tableau est aujourd'hui au Louvre.

5. C'est *l'Enfant au Chien*, de Greuze, exposé en 1769. La gravure de Porporati est dédiée au duc de Choiseul, qui possédait l'original. (*Œuvres de Diderot*, t. XI, p. 444.)

6. *L'Oiseau mort*, de Greuze, exposé en 1765, acquis par M. La Live de La Briche, gravé en 1767 par J. J. Flipart. La gravure est dédiée à la duchesse de Gramont. Diderot, *Œuvres*, t. X, p. 343, fait le plus grand éloge du tableau.

cramoisi, deux autres bergères couvertes en dauphin[1] fond bleu, prisés, 250 l.

Un fauteuil de bureau couvert de maroquin rouge, d'une couverture de toile [ ], une vieille couverture de laine blanche, un couvre-pied de satin blanc, un réchaud de fer poli sur son pied, deux fauteuils et trois chaises de bois fourrées de paille, quatre tablettes à livres, un petit tabouret couvert de velours d'Utrecht cramoisi, prisés, le tout, 48 l.

Huit parties de rideaux de taffetas cramoisi de deux lés chacune, sur deux aunes et demi de haut avec leurs tringles, prisés, 150 l.

Une vielle robe défaite de toile brodée, une robe et jupon de toile brodée, une robe et jupon et un caraco d'angloise à fleurs, une autre robe défaite de dauphin fond rose, une autre robe aussi défaite de dauphin, fond blanc, prisé, 70 l.

Un petit pupitre de bois de noyer, un petit rouet à filer de cuivre, un carton rempli de différentes estampes, prisés, 36 l.

Un mantelet[2] de taffetas blanc, mantille[3] de taffetas noir, quatre sacs à ouvrage de taffetas de différentes couleurs, onze éventails de bois et ivoire de différens papiers, prisé le tout, 30 l.

Deux portefeuilles de maroquin rouge à serrure d'argent, une écritoire couverte de maroquin noir à serrure d'argent, prisés, 36 l.

39 paires de gants de peau, prisées, 15 l.

Deux paires de bas soie noir, deux paires de manchettes à trois rangs de mousseline festonnée et un paquet de différentes étoffes ne méritant description, prisés, 15 l.

A l'égard de quatre glaces de deux parties chacune étant dans ledit salon dans leurs parquets de bois sculpté et doré, n'en a été fait aucune prisée ni estimation comme dépendant de la maison, et étant inhérentes à la boiserie dudit salon.

1. Dauphin, sorte d'étoffe de laine.

2. Mantelet : Il était alors garni d'un capuchon ou coqueluchon. (Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 571.)

3. Mantille : Petite écharpe taillée en pointe, comme un très-long fichu. On la posait sur la tête et les bouts se nouaient sur la poitrine. La mantille se porta encore d'une autre façon : jetée sur le cou, croisée en sautoir sur le corsage et nouée par derrière. Elle remplaçait en été la bagnolette et le mantelet réservés pour l'hiver... C'était un mantelet d'été en gaze, en dentelle ou en réseau. (Quicherat, *Histoire du Costume*, p. 556 et 571.)

Dans un petit cabinet de toilette à côté de la chambre à coucher, sur la porte duquel étoient les scellés du sieur commissaire :

Une chaise de propreté à dossier de bois fermée et cannée, garnie de sa cuvette de faïence et d'une seringue d'étain, un bassin de commodité aussi d'étain, un écran à coulisse couvert de damas vert, une chaise d'aisance garnie de son sceau de faïence, une petite table de nuit de bois de noyer, deux chaises et un tabouret de bois fourrés de paille, deux coussins couverts de moquette cramoisie, le tout, prix, 18 l.

Sept estampes sous verre, dans leurs bordures de bois noirci, une bassinoire de cuivre rouge, prix, 8 l.

Deux rideaux de croisée et un rideau de garde robe de siamoise bleu et blanc, garnis de leurs anneaux et de leurs tringles, prisés, 8 l.

Quatre paniers couverts de toile jaune, un jupon de toile blanche piquée, un jupon de mousseline à carreaux, un jupon d'écorce d'arbre, une robe à la polonoise et jupon de petit satin rayé vert et blanc, un manteau de lit et jupon de pékin[1] broché et rayé cramoisi et blanc, une robe et jupon d'angloise fond blanc à petit ramage, une autre robe et jupon d'indienne rayée vert et blanc, une robe à la polonoise et jupon de mousseline rayée doublée de taffetas rose, une robe et jupon d'étoffe de soie abricot garnie de gaze bleue, une robe et jupon de gaze rayée jaune et blanc, une robe et jupon d'étoffe de Marseille fond blanc rayée rose et gris, une robe et jupon de mousseline avec fond blanc à petits bouquets, une robe et jupon gros de Tours broché rayé cramoisi et blanc, prisé, le tout ensemble, 450 l.

Six manteaux de lit de mousseline, quatorze corsets de basin[2], huit mantelets de différentes mousselines, dix autres mantelets de taffetas blanc ouattés, une pelisse de satin fauve garni de petit gris, une garniture de robe de fausse martre, une pelisse de satin blanc doublée de renard blanc, un mantelet de satin blanc doublé de fausse martre,

1. Pékin. Espèce d'étoffe de soie. (Littré.)

2. Sous l'influence de J. J. Rousseau et de Buffon, recommandant le retour à la nature, le *corset de basin* avait remplacé vers 1770 l'ancien *corps* de bougran, bardé de baleines de tous les côtés. « Les lingères, dit M. Quicherat, avaient imaginé les *corsets de basin*, n'ayant qu'un busc pour armature. » (*Hist. du Costume*, p. 569.)

une pelisse de satin noir doublée d'hermine, un manchon de renard bleu, un manchon de coq rouge, un manchon de matre du Canada, un manchon de grèbe[1], vingt paires de souliers de différentes étoffes, quatre chemises, prisé le tout, 120 l.

Dans un chiffonnier sur lequel étoient apposées les scellés dudit sieur commissaire :

Différens ajustemens de bonnets (?) et manchettes de gaze et blonde ne méritant description, prisé, 15 l.

Dans le corps de tiroirs de bois désigné G, D, et sur lequel étoient apposés les scellés dudit sieur commissaire :

Un manteau de lit et son jupon de toile de coton, garni de mousseline, un autre manteau de lit et son jupon de mousseline garni de mousseline, un autre manteau de lit et son jupon de basin aussi garni de mousseline, quatre jupons de basin garnis de mousseline, deux autres jupons de mousseline aussi garnis de mousseline, un autre jupon de mousseline ouattée, un manteau de lit et jupon de prussienne[2] mordoré, un jupon de droguet blanc, un jupon de taffetas blanc, un manteau de lit et jupon de [ ] rayé puce et blanc, une robe à la polonoise et jupon de petite étoffe à carreaux rouge et blanc, prisés, 150 l.

Fini à 2 heures.

Mardi 4 juin, 3 heures de relevée.

Dans ledit corps de tiroirs :

Un plateau, une tasse et sa soucoupe, un sucrier, une théière, une tasse à thé et sa soucoupe, le tout de porcelaine de Sèvres, bleu et blanc, une autre tasse et sa soucoupe aussi de porcelaine blanche à filets d'or, deux tasses à thé et leurs soucoupes aussi de porcelaine de Sèvres blanche à bordure d'or, un petit pot à lait aussi de porcelaine de

1. Oiseau aquatique dont le plumage est d'un blanc argenté. *Un manchon de grèbe.* (*Dict. de l'Académie.*)

2. La Prussienne n'est autre qu'un gros de Tours ou taffetas, dont la chaîne est ourdie d'un fil double d'une couleur, et un fil de l'autre. La trame doit être d'une couleur différente des deux qui composent la chaîne de façon que le fond de l'étoffe forme un changement agréable, provenant du mélange de ces trois couleurs. (*Encycl. méthod.*, 1784, t. LXVIII, p. 75.)

Sèvres blanche à fleurs, une petite tasse et sa soucoupe aussi de porcelaine de Sèvres blanche à filets d'or, un sucrier et son plateau aussi de porcelaine de Sèvres blanche, une petite écuelle, deux assiettes, une corbeille à fruits de porcelaine de Chantilly, prisés, 40 l.

Cinq peignoirs de toile blanche, six dessus de toilette de futaine garnis de mousseline, et six serviettes de toilette de toile blanche, prisés, 24 l.

Cinq paires de manchettes de mousseline garnies de différentes dentelles, une paire de manchettes à trois rangs de mignonnette[1], montées sur entoilage[2], une autre paire de manchettes d'entoilage, une autre pièce aussi d'entoilage, une autre paire de manchettes aussi d'entoilage garnie d'une petite mignonnette, une autre paire de manchettes de mousseline à trois rangs garnis d'ancien point, une paire de manchettes à trois rangs et un tour de gorge de point d'Argentan, une autre paire de manchettes à trois rangs de mousseline garnie d'ancien point, deux autres paires de manchettes à trois rangs de Malines brodée montée sur entoilage, une paire de manchettes à trois rangs et une garniture de filet brodé, le tout 200 l.

BIJOUX.

Une montre à boîte et aiguilles d'or et à répétition, faite par Masson, à Paris, et portant le n° 2146, garnie de sa chaîne à crochet d'acier, d'un cachet d'or et d'une clef de cuivre, 160 l.

Quatre cachets d'argent représentant différentes armes, un garde-vue de cuivre argenté, une paire de boucles de souliers d'acier, 20 l.

Une paire de boucles de souliers de pierres fausses et montées en argent, une tablette de maroquin rouge, une autre tablette d'ivoire garnie de charnières et de boutons d'or, une paire de lunettes garnie en acier, une autre paire de lunettes garnie en or, un clavier (?) garni d'un étui d'écaille à cercle d'or, d'une paire de ciseaux d'acier, d'un petit crayon d'ivoire garni en or, d'un petit couteau à man-

1. Sorte de dentelle ou de réseau fin. (Littré.)

2. Les manchettes étaient à trois rangs, composées de dentelle et de linon ou de batiste qui formaient *l'entoilage* de la pièce. (Quicherat, *Hist. du Costume*, p. 570.)

che d'ivoire garni en or, et tous ces dits objets dans leur étui de galuchat vert, un porte-crayon d'ivoire garni d'une plume d'or, un étui d'almanach de galuchat garni en or, deux paires de ciseaux d'acier dans leurs étuis de galuchat, un couteau à manche de nacre de perle garni en or, un petit œuf de caillon (?) garni en or, dans son étui de galuchat, une petite case de deux flacons garnis de bouchons d'or, une lunette d'approche d'ivoire, une loupe montée en argent, une autre petite lorgnette d'ébène, une petite boîte à mouches de laque doublée d'or, un flacon de verre bleu garni d'un dé d'argent, un autre flacon de cristal garni d'un dé d'or, une petite écritoire de bois de rose, un collier de grains rouge de grenat, un petit compas d'argent, deux petites médailles d'argent, prix, 120 l.

Une bague représentant le portrait de Louis XV montée en or, une boîte de bois peint doublée d'écaille, une boîte de bois de gayac, une boîte de corne rouge, une boîte d'écaille garnie d'un médaillon représentant deux enfants nus (?), entouré d'un cercle d'or, une boîte de [ ] doublée d'écaille garnie de quatre cercles d'or, une navette dans son étui de galuchat, une autre navette de nacre de perle, un baguenaudier et un solitaire, deux petites boîtes d'argent, prisés, 42 l.

Deux portraits de feu M. de Morat, une bague, deux petits cœurs dont un d'or, prisés [1], 15 l.

Un portefeuille de poche de maroquin rouge à serrure d'or, une bague où il y a une S. C. L. J., prisés, 14 l.

SUIT L'ARGENTERIE.

Sept cuillers et sept fourchettes à bouche d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble 4 marcs 7 onces, un demi-gros, fixé à juste valeur et sans crue, comme vaisselle plate à raison de 5 livres, 13 sols, 6 deniers le marc, 247 l. 8 s. 8 d.

Deux cuillers à ragoût aussi d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble 7 onces, 3 gros, 46 l. 14 s. 3 d.

Un gobelet en timbale et son couvercle; une autre petite timbale et un entonnoir, le tout aussi d'argent, pesant 1 marc, 50 l. 13 s. 6 d.

1. Ce sont ces objets que mademoiselle de Lespinasse ordonna, dans son codicille, de remettre à madame de Villa-Hermosa.

Une écuelle à crême, son couvercle et son assiette, le tout aussi d'argent, poinçon de Paris, pesant 5 marcs, 10 onces, 4 gros, 266 l. 12 s. 7 d.

Deux casseroles aussi d'argent, pesant 4 marcs, 2 onces, 7 gros, 218 l. 9 s. 4 d.

Six cuillers à café aussi d'argent, de 3 onces, 3 gros, 340 l.

DENIERS COMPTANTS.

S'est trouvé en argent la somme de 2592 livres en 108 louis de 24 livres, 2592 l.

Plus 46 livres 18 sols en écus de 6 livres, de 3 livres et monnaie, 46 l.

Plus dans un petit sac, 78 livres en écus de 6 livres et de 3 livres, 78 l.

S'est pareillement trouvé un sac de toile contenant la somme de 192 livres en écus de six livres, sur lequel étoit une étiquette où étoit écrit de ladite démoiselle de Lespinasse : *Cet argent est à Mme Joinville*, laquelle étiquette a été à l'instant paraphée par ledit Me Lambot.

Jusqu'à 9 heures.

Mercredi 15 juin, 3 heures de relevée. — Prisé par J. B. Dessain *junior*, libraire à Paris, rue Gît-le-Cœur.

53 volumes in-4° dont *Œuvres de Cochin*[1] prisés, 250 l.
44 — in-8°, *Œuvres de Voltaire*, prisés, 48 l.
47 — in-8° et in-12, dont *Caractères de Théophraste*, prisés, 60 l.
51 — in-8° et in-12, dont *Œuvres de Quinault*[2], prisés, 36 l.
12 — in-4° dont *Histoire de Charles-Quint*[3], 45 l.
39 — in-8° et in-12, dont *Contes Moraux*[4], 42 l.

1. *Œuvres complètes de Cochin*, Paris, 1751 et 1771, 6 vol. in-4°.

2. *Théâtre de Quinault*, Paris, compagnie des libraires associés, 1739, 5 vol. in-12 avec figures.

3. *Histoire du règne de l'empereur Charles-Quint, précédée d'un Tableau des progrès de la société en Europe*, traduit de l'anglais (de Robertson, par Suard), 1771, 2 vol. in-4°.

4. Les *Contes moraux* de Marmontel. L'édition originale est celle de Paris, 1761, 2 vol. in-12. Puis viennent celles de 1765, 3 vol. in-12 et in-8°, de 1770,..... de 1773, 3 vol. in-12.

43 — in-12 dont *Lettres de Sévigné*, 24 l.
40 — in-12, dont *Histoire de Clarisse*[1], 36 l.
41 — in-8° et in-12, dont *Bibliothèque de campagne*[2], prisés, 48 l.
41 — in-12 dont *Doyen de Killerine*, 27 l.
36 — in-8°, et in-12, dont *Cours d'Études du prince de Parme*[3], 60 l.
43 — in-8° et in-12, dont *Dictionnaire de Bomare*[4], prisés, 96 l.
59 — in-folio, in-8° et in-12, tant anglois que françois, dont le *Dictionnaire de Moreri*[5], 150 l.
6 volumes in-8° manuscrits et un paquet de différens manuscrits non-reliés[6], prisés, 24 l.

Vendredi 17 juin, 3 heures de relevée.

PAPIERS.

Les grosses de quatre contrats de rentes viagères sur le Roy au profit de ladite demoiselle de Lespinasse, le 1er de 600 livres de l'emprunt de novembre et décembre 1757, passé devant Me Bontemps[7], notaire à Paris, le 26 may 1758.

Le second de 2000 livres de rentes viagères de l'emprunt

1. Richardson. *Clarisse Harlowe*, traduction par Letourneur, 1751, 7 vol. in-8°. — *Les Lettres angloises* ou *Histoire de Clarisse Harlowe*, traduction de l'abbé Prévost, 1751, 4 vol. in-12, et 1766, 13 vol. in-12 (avec un éloge par Diderot).

2. *Bibliothèque de campagne ou amusemens de l'Esprit et du Cœur*, Genève, 1761 et 1767; 21 vol. in-12. — Vaste recueil de romans, nouvelles et contes en prose et en vers.

3. Condillac : *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme*. Parme, Bodoni 1775, 13 vol. in-8°. Bodoni n'obtint qu'en 1782 la permission de débiter son édition.

4. Valmont de Bomare : *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, 1re édition, 1764, 5 vol. in-8°. — 2e édit., 1768-69, 12 vol. in-8°.

5. *Grand Dictionnaire historique*. La 1re édition est de 1674, 1 vol. in-fol.; la dernière et la plus complète, celle de 1759, 10 vol. in-fol. — Ce Moreri avait été légué à mademoiselle de Lespinasse par le marquis d'Ussé; et elle le légua elle-même au comte d'Anlezy.

6. Ces 6 volumes in-8° manuscrits formaient sans doute le legs fait à M. de Saint-Chamans.

7. Nicolas Bontemps, place du Palais-Royal (1731-86). Successeur actuel, Durand, rue Saint-Honoré, 352.

de novembre 1761, passé devant Dupré le jeune, notaire à Paris[1], le 6 octobre 1763.

Le troisième de 80 livres de rentes viagères, originairement sur la compagnie des Indes de l'emprunt par forme de loterie du 9 février 1770, passé devant Fourcault de Pavant[2], notaire à Paris, le 11 août 1770.

Le quatrième de 1800 livres de rentes de l'emprunt fait sur les lettres patentes du 11 juin 1771 et l'arrêt du conseil du 27 octobre suivant, passé devant Boulard[3], notaire à Paris, le 21 juillet 1773.

La grosse d'un contrat passé à Paris devant Doyen[4], notaire à Paris, le 16 juillet 1754, portant constitution au profit de ladite demoiselle de Lespinasse par monseigneur le duc d'Orléans, de 692 livres de rentes viagères, exemptes de retenue sur la tête de ladite demoiselle de Lespinasse.

La grosse d'un contrat passé devant Patu[5], notaire à Paris, le 5 octobre 1764, portant constitution par Jean-Joseph de La Borde, écuyer, seigneur de La Ferté au Vidame, au profit et sur la tête de ladite demoiselle de Lespinasse de 2,000 livres de rentes viagères sans retenue payable de quartier en quartier.

Extrait délivré par Vernon et son confrère, notaires à Lyon du testament de dame Julie-Claude-Hilaire d'Albon, princesse d'Yvetot, épouse de M. Claude d'Albon de Saint-Marcel, du 3 août 1746, déposé audit Vernon le 16 avril 1748, insinué à Lyon le 23 du même mois, par lequel ladite dame d'Albon a légué à ladite demoiselle de Lespinasse une pension annuelle et viagère de trois cents livres exemptes de retenue et a institué pour son légataire universel messire Camille-Alix-Éléonore d'Albon, son fils.

Deux pièces dont la première est l'expédition du bail fait à ladite demoiselle de Lespinasse par le sieur Messager, maître menuisier à Paris, devant Me Desmeure[6], notaire à

1. Rue Saint-Thomas-du-Louvre (1754-77). Successeur actuel, Mocquard, rue de la Paix, 5.

2. Rue du Jour (1762-78.) Successeur actuel, Turquet, rue Saint-Honoré, 6.

3 Rue Saint-André (1745-82). Successeur actuel, Defresne, rue Saint-Dominique, 74.

4. Rue du Roule (1723-67). Successeur actuel, Cafaret, rue de Louis-le-Grand, 28.

5. Rue des Déchargeurs, (1721-67). Successeur actuel, Dufour, boulevard Poissonnière, 15.

6. Parvis-Notre-Dame (1737-74). Successeur actuel, Piot, rue de Rivoli, 89.

Paris, le 6 octobre 1767, pour neuf années commencées le 1er du même mois, de l'appartement où ladite demoiselle de Lespinasse est décédée au second étage de ladite maison, rue Saint-Dominique, moyennant 50 livres de loyer par an et 42 livres 10 sols pour contribution aux gages du portier.

La seconde est le double d'un état de lieu fait entre ledit Messager et ladite demoiselle de Lespinasse, le même jour 6 octobre 1767.

47 pièces qui sont mémoires quittancés, et quittances opérant les décharges de ladite succession.

*Signé :*

SAINT-MARTIN, D'ALEMBERT, RAIMBAULT, VALLET, LAMBOT.

## IV

### DÉLIVRANCE DES LEGS

6 juillet 1776

Aujourd'huy est comparu devant les Conseillers du Roy, notaires à Paris soussignés.

P. Urbain Rouillé, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Antoine, passage Saint-Paul, au nom et comme curateur, créé par sentence du Châtelet de Paris en date du jour d'hier, dûment collationnée, signée, scellée et insinuée à Paris ce jour d'huy par Caqué, à la succession de demoiselle Jeanne-Julie-Éléonore Lespinasse, fille majeure, devenue vacante par le désistement de messsires Geoffroy de Montjay et Binet de la Bretonniere, receveurs généraux des deniers et bois de la généralité de Paris, en date du 30 may dernier, contrescellé à Paris le même jour par Le Boitieux, joint à la minute, et l'inventaire fait par Me Lambot et son confrère, le trente-un dudit mois de may dernier, après le decès de ladite demoiselle Lespinasse, des droits que le roi avoit sur ladite succession de ladite demoiselle Lespinasse comme dévolue à S. M. faute d'héritiers.

A, audit nom, par les présentes consenti l'exécution pleine et entière desdits testament et codicille, en consé-

quence fait délivrance aux légataires cy-dénommés des legs universel et particuliers y portés.

A savoir :

1° Au nommé Éloy Raimbault, domestique à Paris, ci-devant au service de la défunte, la somme de 1598 livres 10 sols, dont 54 livres 14 sols pour dépenses de bouche et autres, par lui faites pour la dite demoiselle Lespinasse, tant avant que depuis son décès, savoir : 46 livres 15 sols pour le montant de deux arrêtés des 14 et 20 mai dernier portés sur le livre de la dépense de la maison; 2 livres 14 sols pour ports de lettres, aussi suivant le même livre, et 5 livres 5 sols pour mêmes dépenses depuis ledit décès.

61 livres et 16 sols aussi à lui dûes pour gages, nourriture et habillement, dont 18 livres 18 sols pour reste de ceux du mois d'avril dernier, et 42 livres 18 sols pour ceux du mois de may suivant, échus jusques et compris le 22 dudit mois jour du décès de ladite demoiselle Lespinasse.

78 livres pour la quarantaine due après le décès de ladite demoiselle Lespinasse audit Raimbault sur le pied de 58 livres 10 sols par mois de ses gages, nourriture et habillement, faisant 702 livres par an.

Et 1404 livres, savoir : 702 livres pour le legs d'une année de gages, nourriture et habillement, fait audit Raimbault par ladite demoiselle de Lespinasse suivant son testament, et pareille somme aussi pour une année desdits gages, nourriture et habillement que ladite demoiselle Lespinasse a chargé verbalement M. d'Alembert, exécuteur desdits testament et codicille de lui donner.

2° A Marie-Geneviève Sylvain Beaujeux, cuisinière à Paris, aussi ci-devant au service de ladite demoiselle de Lespinasse, la somme de 30 livres pour gratification des 15 jours qu'elle a été à son service, avant son décès.

3° A Marie Plainchaut, femme de Charles Collot, ci-devant cocher, et Philippe-Gabriel Collot, son fils, la somme de 870 livres 8 sols, savoir : 541 livres et 12 sols dont 17 livres 12 sols pour gages à elle dus, sur le pied de 24 livres par mois depuis le 1$^{er}$ mai dernier, jusques et compris le 22 dudit mois, jour du décès de ladite demoiselle de Lespinasse; 32 livres pour la quarantaine à elle due après ledit décès; 192 livres pour le paiement de parcille somme à elle due par ladite succession et qui dans le cours de l'inventaire... s'est trouvée dans un sac de toile avec une étiquette sur

laquelle étoit écrit de la main de ladite demoiselle de Lespinasse : « *Cet argent est à madame Joinville ;* » enfin, 300 livres pour le paiement et acquis du legs de pareille somme à elle fait sous le nom de madame Joinville par ladite demoiselle de Lespinasse. Et tant à elle qu'audit Philippe-Gabriel Collot, son fils, celle de 324 livres 16 sols, dont 8 livres 16 sols pour gages à lui dûs sur le pied de 12 livres par mois, depuis ledit jour 1er may dernier jusques compris le 22 dudit mois jour du décès de ladite demoiselle de Lespinasse, 16 livres pour la quarantaine, et 300 livres aussi pour le paiement et acquis du legs de pareille somme à lui fait par ladite demoiselle de Lespinasse.

4° Enfin, 24 livres au nommé Vionnet et sa femme portiers de la maison où demeuroit ladite demoiselle de Lespinasse, pour gratification et récompense des services par eux reudus à ladite demoiselle.

Et le 25 novembre audit an, est comparu devant les conseillers du roi, notaires....., ledit Rouillé audit nom, lequel, encore que par ledit testament de ladite demoiselle de Lespinasse, elle n'ait point fait proprement à la dame Saint-Martin, sa femme de chambre, de legs universel absolu, lui ayant seulement légué, par legs particuliers, les effets mobiliers y désignés, et prié M. Dalembert... de payer toutes ses dettes avec l'argent de ses rentes et la vente de son mobilier, avec clause que si, après avoir payé ses dettes, il restoit quelque argent, elle le donnoit à ladite dame Saint-Martin en surplus desdits legs qu'elle lui avoit faits, ce qui paroîtroit par les termes se borner à ce qui resteroit du recouvrement des rentes et du prix de la vente du mobilier, et ne point comprendre les deniers comptans ni la vaisselle d'argent, et... sur la requisition du sieur Dalembert et à la considération que par le désistement de MM. les Receveurs généraux des domaines qui y ont référé audit sieur Dalembert de l'exécution du testament, et que les termes du testament ne comprendroient pas nommément dans les dispositions y insérées au profit de ladite dame Saint-Martin, demeureroient sans destination, et par conséquent à celle de M. Dalembert, dont l'intention étoit en ce cas que tout ce qui resteroit en toute nature, les dettes, legs et frais payés, demeurât à ladite dame Saint-Martin, à la charge cependant qu'elle en prélèveroit pour elle-même ou pour la remplir de ce qui pourroit lui être dû par la succession, tant pour gages et

nourriture au décès de ladite dame de Lespinasse, quarantaine, garde des scellés...

Une somme de 760 livres 16 sols 9 deniers, faisant le montant de la vaisselle d'argent par elle remise au sieur d'Alembert sur celle dont elle avoit été chargée comme gardienne par l'inventaire, et dont le surplus consistant en 3 couverts et 6 cuillers à café lui étoit demeuré...

Consenti par ces présentes, que tout ce qui resteroit des revenus, des deniers comptans, vaisselles, déduction faite des legs particuliers, dettes et frais..., demeure compris dans les dispositions de ladite demoiselle Lespinasse en faveur et la dite dame Saint-Martin, à la charge qu'il indemnisera de 760 livres 16 sols 9 deniers faisant le montant de ladite vaisselle, et qui lui sera payé et délivré par mon dit sieur d'Alembert sur sa simple quittance.

## V

### ACTE DE NOTORIÉTÉ DES NOMS DE BAPTÊME DE MADEMOISELLE DE LESPINASSE

11 juin 1776

Aujourd'hui sont comparus devant les Conseillers du roi, notaires du Châtelet, soussignés :

M. Jean d'Alembert secrétaire perpétuel de l'Académie Françoise, membre de l'Académie des sciences, et demeurant à Paris au Louvre, Paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois; et M. Alexandre-Louis E. Remy[1], conseiller du roi, maître ordinaire de la Chambre des Comptes, demeurant à Paris rue de la Vrillière, paroisse Saint-Eustache;

Lesquels ont certifié et attesté pour vérité à tous qu'il appartiendra, avoir parfaitement connu mademoiselle Julie-Jeanne-Éléonore de Lespinasse, fille majeure, décédée à Paris, le 22 mai dernier, que ce sont là ses vrais noms de baptême et de famille, et que c'est par erreur ou omission si ladite demoiselle a été nommée, savoir :

1. Auditeur à la Chambre des comptes en 1741, conseiller-maître depuis 1746. Il figure encore en cette qualité dans *l'Almanach royal* de 1789.

Julie-Éléonore seulement dans un contrat passé devant Fourcault de Pavant, notaire à Paris, qui en a minute, et son confrère le 11 août 1770, portant constitution au profit de ladite demoiselle Lespinasse de 80 livres de rente viagère originairement sur la Compagnie des Indes dans l'emprunt par forme de loterie du 9 février de la même année, numéroté 1330.

Julie-Éléonore de Lespinasse, dans un autre contrat passé devant Boulard, notaire à Paris, qui en a minute, et son confrère, le 21 juillet 1773, portant constitution au profit de la dite demoiselle de 1800 livres de rente viagère de l'emprunt fait sur les lettres patentes du 11 juin 1771 et l'arrêt du conseil du 27 octobre suivant, numéroté 1728. De même dans la quittance de finance en vertu de laquelle ledit contrat a été passé.

Et Julie-Jeanne-Éléonore de Lespinasse dans un autre contrat passé devant Dupré le jeune, notaire à Paris, le 6 octobre 1763, portant constitution à son profit de 2000 livres de rente de l'emprunt fait en exécution de l'Édit de novembre 1761, de même que dans la quittance de finance en vertu de laquelle ledit contrat a été passé.

Julie de Lespinasse dans un autre contrat de 2000 livres de rente viagère passé à son profit par M. de La Borde, écuyer, seigneur de La Ferté-Vidame, devant Patu qui en a gardé minute et son confrère, le 5 octobre 1764; et dans les quittances de rentes viagères qui ont été fournies aux payeurs d'icelles pour la perception de leurs arrérages, des mêmes noms de baptême et de famille que ceux portés aux contrats auxquels lesdites quittances étoient relatives.

Que c'est pareillement par erreur ou omission qu'il a été dit que ladite demoiselle Lespinasse étoit née, savoir, dans le premier desdits contrats, le 9 novembre 1733, et dans le second, le 29 novembre 1735, au lieu d'avoir été dit qu'elle l'étoit le 9 novembre 1732, ainsi qu'il est constaté par son baptistaire cy-après annexé.

Et que c'est aussi par suite de la même erreur qu'elle a été nommée dans son extrait mortuaire tiré des registres de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, en date du 23 mai dernier, délivré par M. Rept,, vicaire de la dite paroisse, le 24 du même mois, Julie-Éléonore de Lespinasse.

Et pour rectifier les dites erreurs et omissions, lesdits sieurs comparans ont représenté expédition délivrée ce

jourd'hui, par Me Lhomme[1], notaire à Paris et son confrère de l'extrait baptistaire de ladite demoiselle de Lespinasse justifiant qu'elle se nomme Julie-Jeanne-Éléonore Lespinasse, et qu'elle est née le 9 novembre 1732, par l'original dudit extrait tiré des registres de la paroisse Saint-Paul de Lyon, délivré le 12 juillet 1754 par Me Caire, vicaire de ladite paroisse, lequel dûment légalisé, certifié véritable, signé et paraphé, est annexé à la minute d'un contrat de constitution de rente viagère au profit de ladite demoiselle Lespinasse passé devant Me Doyen, notaire à Paris, prédécesseur dudit Me Lhomme, notaire, le 16 juillet 1754;

Et suit tant ladite expédition que l'original du mortuaire de la dite demoiselle, demeurés cy-annexés après avoir été desdits sieurs comparans signés et paraphés en présence des notaires soussignés,

Dont acte requis et octroyé à Paris, en l'étude; l'an 1776, le 11 juin et ont signé D'Alembert, Remy, Lambot.

## VI

### ACTE DE BAPTÊME DE MADEMOISELLE DE LESPINASSE

Le dix novembre 1732 a été baptisé *Jullie-Jeanne-Éléonore*, née hier, fille illégitime de Claude *Lespinasse*, bourgeois de Lyon, et de De Jullie Navarre, le parrein sieur Louis Basilliac, chirurgien juré de Lyon, la marreine De Jullie Lechot, représentée par De Marie-Magdeleine Ganinet, épouse dudit parrein, qui a signé à la minutte. Basilliac, Ambroise Vilaine.

Extrait des registres de Saint-Paul de Lyon, expédié le onze juillet 1754. Signé: Caire, vicaire de Saint-Paul de Lyon.

*Petrus de Guerin de Tencin, presbyter Cardinalis S. R. E. tituli S. S. Nerei et Achillei, Archiepiscopus et comes Lugdunensis, Galliarum Primas, ordinis Sancti Spiritus Commandator, Sorbonæ Provisor, unus regni a ministris, testamur magis-*

1. Rue du Roule (1768-1790). Successeur actuel, Cafaret.

*trum Caire, qui instrumentum supra scriptum signavit, esse talem qualem se nominat, ipsiusque signaturæ et scriptis fidem adhiberi posse in judicio. Dextra datum Lugdini sub sigillo nostro archiepiscopali, die duodecima Julii, anno Domini millesimo-septingesimo-quinquagesimo-quarto. Signé : P. Card. de Tencin.*

Au-dessous est écrit *De mandato Carrier.*

Au dos est écrit : Certifié véritable, signé et paraphé au désir d'un contrat de rente viagère passé devant les notaires, à Paris, soussignés, aujourd'huy 16 juillet 1754.

Signé : Jullie-Jeanne-Éléonore de Lespinasse, avec Vanin et Doyen, notaires, avec paraphes[1].

L'an 1776, le 11 juin, collation a été faite par les conseillers du roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés sur la copie dudit extrait baptistaire annexé à la minute d'un contrat de constitution en date du 16 juillet 1754, passé devant Me Doyen, notaire à Paris, le tout étant en la possession de Me Lhomme, l'un des notaires, comme successeur aux office et pratique de Me Vanin, notaire, lequel étoit subrogé à la pratique dudit Me Doyen aussi ci-devant notaire.

PROVOST, LHOMME.

1. Cet extrait de baptême diffère en plusieurs points de celui reproduit dans la 1re édition des *Lettres de madame du Duffand*, Londres, 1810 (Voir notre édition, p. 1). — 1° Il fixe la date du baptême au 10 novembre 1732, au lieu du 19, et la naissance de mademoiselle de Lespinasse au 9 novembre, au lieu du 18. Jusqu'à preuve contraire, c'est la date du 9 novembre que nous devons accepter, comme résultant d'une copie authentiquement collationnée et ayant pour objet de rectifier l'état civil de mademoiselle de Lespinasse. 2° Il donne à mademoiselle de Lespinasse la qualité d'enfant *illégitime*, et non d'enfant légitime comme l'extrait publié en 1810. Quant aux différences qui existent dans les noms (*Basilliac*, au lieu de Basiliat ; *Lechot*, au lieu de Le Chat ; *Marie*-Madeleine *Ganinet*, au lieu de Madeleine Ganivet), outre qu'elles ont peu d'importance, elles peuvent résulter d'une mauvaise lecture de l'acte original. Une différence plus grave est celle provenant de la mention suivante qui existe seulement dans l'extrait de 1810 : *Le dit enfant est né chez le sieur Basiliat. Le père n'a signé pour être absent, ces deux témoins ont signé la minute.* Il n'est pas non plus sans intérêt de noter que les prénoms des père et mère, Claude et Julie, étaient ceux du comte et de la comtesse d'Albon.

## VII

### ACTE DE DÉCÈS

*Extrait des registres des enterremens de l'église paroissiale de Saint-Sulpice, à Paris.*

Le 23 du mois may de l'année 1776 a été fait le convoi et enterrement dans l'église, de Julie-Éléonore de Lespinasse, demoiselle majeure, âgée d'environ 43 ans, décédée hier[1] rue Saint-Dominique. Témoins, haut et puissant seigneur M. Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Caritat de Condorcet, secrétaire de l'Académie des sciences, et M. Jean d'Alembert, secrétaire perpétuel de l'Académie françoise ont signé :

Collationné à l'original par moi, soussigné, prêtre et vicaire de ladite paroisse, à Paris,

Ce 24 du mois de may de l'année 1776.

REPT, *vicaire.*

## VIII

### COMPTE PAR M. D'ALEMBERT DE L'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE DE MADEMOISELLE DE LESPINASSE[2]

(26 février 1777.)

Nous ne croyons pas devoir publier intégralement cet acte qui termine la série de ceux dont la mort de mademoiselle de Lespinasse devint l'occasion et qui existent encore aujourd'hui dans les archives de Me Carré, suc-

1. Il résulte de cet extrait que mademoiselle de Lespinasse ne mourut pas le 23 mai, comme l'affirme M. de Guibert (Voir p. 370), mais bien le 22, ainsi que l'annonce madame du Deffand dans une lettre à Horace Walpole. (Voir p. LXIV et 391.)

2. Une copie de ce compte d'exécution testamentaire a fait partie de la vente Charavay, du 11 avril 1876.

cesseur actuel de Me Lambot. Ce serait, en effet, reproduire en grande partie les détails que nous a fournis l'acte d'inventaire. Pour ne pas tomber dans des redites, nous n'avons extrait de ce compte que les parties qui ne font pas double emploi avec l'inventaire et qui peuvent offrir quelques renseignements nouveaux.

D'Alembert déclare qu'il a été chargé verbalement par mademoiselle de Lespinasse de payer à son laquais une deuxième année de gages.

Après la mention du bail fait, le 6 octobre 1767, avec Messager de l'appartement de la rue Saint-Dominique, l'acte ajoute :

Il a été observé à cet égard que la demoiselle de Lespinasse n'occupoit que la partie dudit appartement relaté au procès-verbal de scellés et en l'inventaire et où elle est decédée, et qu'elle souslouoit le surplus sans bail à M. d'Alembert sur le pied de 410 livres par an.

A propos du bail passé le 14 janvier 1776, avec Bergez, de l'appartement de la rue de Gramont, duquel mademoiselle de Lespinasse devait entrer en jouissance le 15 mai suivant, il est dit :

Que comme le bail Messager étoit près de sa fin ; ladite demoiselle Lespinasse et M. d'Alembert avoient par acte passé devant Me Momet[1], notaire à Paris, le 14 janvier 1776, pris à bail, sous le nom de ladite demoiselle de Lespinasse seule, deux appartemens l'un au premier, que ladite demoiselle Lespinasse devoit occuper, l'autre au troisième qui devoit l'être par M. d'Alembert, en une maison rue de Gramont, appartenant au sieur Bergez, Me Menuisier, pour trois, six, neuf années, à compter du 15 mai 1776, moyennant 2200 livres par an, dont mademoiselle Lespinasse pour l'appartement du premier devoit payer 1400 l. et M. d'Alembert pour celui du troisième 800, suivant qu'ils en étoient convenus ensemble.

1. Rue Montmartre (1760-88). Successeur actuel, Gatine, rue Saint-Anne, 51.

Ce bail Bergez devint l'objet d'une convention de résiliation, le 12 juin 1776, moyennant le payement d'une somme de 1,113 livres, dont 48 pour frais de bail.

L'extrait du testament de la comtesse d'Albon est ainsi relaté, on y remarquera quelques différences avec celui de l'inventaire.

Extrait du testament de madame d'Albon, princesse d'Yvetot, du 3 août 1746, déposé à Vernon, notaire à Lyon, le 16 avril 1748, par lequel elle avoit légué à mademoiselle de Lespinasse 300 livres de pension viagère, exempte de retenue, et institué son légataire universel, M. le comte d'Albon, son fils.

Les six cotes de papiers portées à l'inventaire furent remises à d'Alembert.

La vente du mobilier eut lieu le 11 juin 1776 par le ministère de Vallet jeune, huissier, et produisit, brut 12,359 livres, net 10,168 livres.

On y avait compris l'article supplémentaire suivant :

Reçu par M. d'Alembert de M. Remy, maître des comptes, pour remboursement d'une souscription d'une Bible trouvée avec les livres et à lui remise. . . . . 12 livres.

On en avait déduit :

Un meuble de damas vert, appartenant à madame de Saint-Chamans, et vendu 125 livres.

On voit figurer parmi les recettes :

1°. Une somme de 3,308 livres 15 deniers provenant des arrérages des rentes viagères; cette somme se décompose ainsi :

Pour les 6 derniers mois de 1775 et 4e 22 jours de 1776 sur le pied de 540 livres, déduction faite du dixième. 483

Pour les 6 derniers mois de 1775 et 4e 22 jours de 1776 sur 1800 livres. 1610

Pour les 4 mois 22 jours de la rente de 80 livres (Comp. des Indes). 28

Pour pareils 4 mois 22 jours de 1776, de la rente de 1800 livres. 710

Plus pour pareils 4e 22 jours de 1776, de la rente de 692 livres. 292

Un mois 22 jours du 1er avril au 27 may 1776, de la rente de 2000 livres sur M. de La Borde. 288

2e. 43 livres 6 sols 6 deniers que ledit sieur d'Alembert a reçus de M. le comte d'Albon pour les arrérages du 1er avril au 22 may de 300 livres de rente viagère qu'il devoit suivant le testament de Madame d'Albon. $43^{l}6^{s}6^{d}$

483 livres 6 sols 8 deniers qu'il a reçus de M. De Vaynes, pour les arrérages qu'il devoit du traitement annuel viager qu'il faisoit à ladite demoiselle Lespinasse. $483^{l}6^{s}6^{d}$

788 livres 17 sols 8 deniers qu'il a reçus de M. Hautesage (?) pour les arrérages du 1er janvier au 22 may 1776 du traitement annuel viager qu'il faisoit à ladite demoiselle Lespinasse[1].

Enfin de la somme de 205 livres pour les 6 mois échus de l'appartement que M. d'Alembert tenoit de mademoiselle de Lespinasse.

3e. La somme de 723 livres 18 sols 9 deniers pour le prix, à 52 livres le marc, de la vaisselle cy-après, donnée à M. d'Alembert.

4 Cuillers et 4 fourchettes à bouche.
2 Cuillers à ragoût.
1 Petite-timballe sans couvercle.
1 Écuelle à crême, son couvercle et son assiette.
2 Casserolles du poids de 4 marcs, 2 sols, 7 deniers.
Ensemble 13 marcs 7 gros. 723 l. 18 s. 9 d.

1. Il résulte de ces diverses mentions que la fortune de mademoiselle de Lespinasse était de 5,592 livres au mois d'octobre 1764, l'année même où elle se sépara de madame du Deffand, qu'elle s'accrut en 1771 de 1,880 livres, et qu'à sa mort, en tenant compte des rentes de Vaines et Hautesage, elle s'élevait à environ 10,972 livres.

PASSIF.

*Frais de maladie.*

A Raimbault, et à Delton, garde. 27 livres.
A Raimbault, pour dépense lors de l'administration des sacremens et du convoi, et pour l'ouverture de la tête ordonnée par la défunte. 114 l.
Au sieur Rept, vicaire de Saint-Sulpice, pour les frais de convoi. 300 l.
Payé manuellement au suisse le jour du convoi. 3 l.
A Raimbault, qu'il a payé à Dubreul pour crêpes et gands pour le convoi. 64 l.

FRAIS DE JUSTICE.

Pour voiture qui a mené le commissaire Le Seigneur chez le lieutenant civil et chez Me Lambot, 6 l.
A Me Lhomme, notaire, pour une expédition de l'extrait de baptême de mademoiselle de Lespinasse pour la réforme faite par acte de notoriété reçu par Lambot le 11 juin 1776 du nom de ladite demoiselle dans ses contrats de rentes viagères. 6 l.

DETTES.

Billet de d'Alembert, 1000 l.
A Fromentin pour fournitures de bouche 72 l.
A Baudoin, cordonnier, 17 l.
A Kinderman, ébéniste (mémoires de 1768 et 1769) 600 l.
Remboursé à madame Geoffrin pour 110 livres payé à Jacob pour 6 fauteuils de bois de noyer.
A Legain aphoticaire, pour petit lait, 81 l. 5 s.
A Boullé apothicaire, médicamens, 105 l.
A veuve Estienne, épicerie, 32 l.
A Chevillard, tapissier, 106 l.
A De Gallet, couturière, 15 l.
Au sieur Alary, marchand de modes, 304 l.
A la femme Tambour, ouvrière en dentelles, 7 l.
A la demoiselle Tessier, fourreuse, 18 l.

La succession de mademoiselle de Lespinasse se résumait ainsi :

| | |
|---|---|
| Recette ou actif. | 15,770 livres 11 sols 1 denier. |
| Dépense. . . . . | 5,770 livres. |
| Excédant. . . . | 10,000 livres. |

Ce furent ces dix mille livres formant le legs universel fait à madame Saint-Martin, qui servirent à lui constituer une rente de 1.000 livres sur le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, avec garantie du prince de Soubise.

## IX

### ACTE DE CONSTITUTION DE RENTE VIAGÈRE[1]

5 octobre 1764

Fut présent Jean-Joseph de Laborde, écuyer, seigneur de La Ferté-Vidame, du Vidamé de Chartres, de Cançon, Casseneuil, Sainte-Escobille, Removille, Le Châtelet et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris en sa maison, rue de Richelieu autrement dite rue Neuve Grange-Batellière, paroisse Saint-Eustache.

Lequel a reconnu avoir reçu de demoiselle Julie de Lespinasse, fille majeure, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, quartier Saint-Germain-des-Prés, paroisse Saint-Sulpice, à ce présente, qui lui a payé comptant en espèces

1. Cet acte fait encore partie des archives de l'étude de Me Dufour : et nous ne saurions trop remercier son très-aimable et très-lettré principal clerc, M. Laguerre, de l'obligeance qu'il a apportée à nous en faciliter la recherche. Il a une certaine importance, en ce qu'il nous paraît, par sa teneur, prouver qu'ici M. de La Borde, agissait en son nom personnel et non comme banquier de la cour : c'est-à-dire qu'il avait bien reçu, soit des mains de mademoiselle de Lespinasse, soit d'un donateur, les 20,000 livres, prix de cette constitution de rente, pour laquelle il donnait de très-sérieuses garanties. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici d'une pension royale, déguisée sous la forme d'un contrat de rente viagère.

sonnantes, à la vue des notaires soussignés, la somme de vingt mille livres dont quittance.

Pour laquelle somme de 20,000 livres ledit sieur de Laborde a, par ces présentes, créé et constitué à la demoiselle de Lespinasse, ce acceptant pour elle, sa vie durant, deux mille livres de rente annuelle et viagère, franche et exempte des vingtième et deux sols pour livre du dixième actuellement imposés, et de tous autres droits et taxes qui pourroient l'être ci-après, attendu sa nature, courante du premier de ce mois, que ledit sieur de Laborde a promis et s'est obligé à payer à ladite demoiselle de Lespinasse en cette ville, en sa demeure, ou au porteur, aux quatre quartiers ordinaires et accoutumés, dont le premier écherra et sera payé au 1er Janvier prochain, le second au 1er Avril suivant et après ainsi continuer la vie durant de ladite demoiselle de Lespinasse, du jour du décès de laquelle cette rente viagère sera et demeurera éteinte et amortie au profit de Laborde et de ses ayants cause.

Faculté est accordé audit sieur de Laborde, et à ses ayants-cause de se rédimer de ladite rente viagère lorsqu'ils le jugeront à propos en rendant à ladite demoiselle de Lespinasse la somme de 20,000 livres avec tous les arrérages qui se trouveroient dus et échus de cette rente viagère.

A l'avoir et prendre ladite rente de 2000 livres sur tous les biens meubles et immeubles présens et à venir dudit sieur de Laborde, qui les en a chargés, affectés, obligés et hypothéqués à la garantir, fournir et faire valoir tant qu'elle aura cours.

Nonobstant cette hypothèque générale, ladite demoiselle de Lespinasse ne pourra former aucune opposition ni empêchement quelconque aux ventes et dispositions que ledit sieur de Laborde et ses ayants-cause voudront faire de leurs biens, en faisant par eux un emploi de la somme de cinquante mille livres pour sûreté de ladite rente viagère. Pour l'exécution des présentes, ledit sieur de Laborde a élu domicile en sa maison où il est demeurant. Fait et passé à Paris en la demeure de ladite demoiselle, l'an mil sept cent soixante quatre, le cinq octobre et soussigné avant midy:

LABORDE, LESPINASSE,
PATU.

## X

## ÉPITRE A MADEMOISELLE DE LESPINASSE [1]

Au château de La T.....[2] par Cholet, Anjou. 25 décembre.

Dans une église de Saint-Pierre,
Qui n'est pas celle de Léon ;
Où du redoutable Aquilon
Souffle l'haleine meurtrière ;
Où des flancs d'un sale chaudron
Sort un encens, digne du Diable,
Ou du Dieu dont je tais le nom ;
Tandis qu'un sot fait le capable,
Et prouve à mes sots villageois
Que trois sont un et qu'un est trois ;
Que Dieu naquit dans une étable,
Et qu'il mourut sur une croix ;
De l'étable où sa voix croasse,
Ma muse, essayons de sortir ;
Volons, sur l'aile du plaisir,
Aux lieux qu'enchante Lespinasse
O vous, dont l'image me suit,
Fille sensible, honnête et sage,
J'ai donc quitté votre réduit
Pour une messe de village ;
Les Watelet, les d'Alembert,
Pour des rustres en dalmatique ;

1. Cette épître inédite, ainsi que les deux couplets qui la suivent, font partie d'un volume manuscrit in-4° ou grand in-8°, composé exclusivement d'extraits dont quelques-uns sont copiés de la main de mademoiselle de Lespinasse, et le plus grand nombre d'une main ou même de plusieurs mains étrangères. Ce volume, dont la reliure date de 1825 ou 1835 environ, porte au dos ce titre : *Manuscrits de mademoiselle de Lespinasse*. Il a fait évidemment partie du legs laissé par mademoiselle de Lespinasse à M. de Saint-Chamans, duquel il est passé dans la famille de Meulan, et de là à M. Guizot. C'est à l'obligeance de M. Guillaume Guizot que nous en devons communication : et nous sommes heureux de lui réitérer ici toute notre reconnaissance.

2. Il existait et il existe encore, croyons-nous, un château de La Tour Landry, à 9 kilomètres de Cholet. Serait celui-là ?

Et la muse de Saint-Lambert
Pour du latin en chant gothique !
Qu'ils s'écouloient rapidement
Ces soirs les plus beaux de ma vie,
Où l'esprit, la philosophie,
Le goût, les grâces, l'enjouement,
La finesse, le sentiment,
La liberté mâle et hardie,
Dans votre heureux appartement
Se réunissoient à l'envie, (*sic*)
Discouroient de tout hardiment,
Et s'éclairoient sans jalousie !
Oui, je consens qu'on le publie
Dans votre étonnante cité,
Hors de chez vous, en vérité,
Tout me fatigue, tout m'ennuie.
Que font au plaisir, au bonheur,
Ces innombrables bagatelles,
Et ces modes toujours nouvelles,
Dont l'Art, ce Protée inventeur,
Nourrit l'oisiveté des belles ?
On vante le souper charmant
D'Églé, d'Aminte et de Thémire,
Où l'ennui s'efforce de rire,
Et le dégoût d'être plaisant.
Loin de moi les fleurs éphémères
De vos faméliques auteurs ;
Et vos prétendus grands seigneurs,
Et leurs esclaves mercenaires ;
Et tous vos courtisans jaloux ;
Et vos femmes, folles, légères,
Et leurs amans encore plus foux.
Oui ; dans ce champ vaste et superbe,
J'ai tout vu, du cèdre au brin d'herbe;
Et je n'y regrette que vous.
Eh ! que regretterois-je encore ?
Moi, qui réunis à jamais,
Dans un asile plein d'attraits,
Les seuls biens que mon cœur adore,
Ma sœur, mes livres et la paix ;
Moi, dont l'âme sensible et pure
S'ouvre avec tant de volupté

Au charme de la liberté,
Aux sentimens de la nature;
Et qui, dans un état borné,
Qu'un autre diroit misérable,
N'apperçois rien de comparable
A ce que le sort m'a donné.....
J'oublîois un sujet d'angoisse;
Otez le banc de ma paroisse
Et je serai trop fortuné.

(Manuscrits légués par mademoiselle de Lespinasse, p. 280).

---

POUR MADEMOISELLE DE LESPINASSE

Sur l'air des *Bergers de Maintenon*.

Parlez sans art, sans art vous pouvez plaire,
Jeune beauté, à votre âge on peut faire
Quelques écarts, mais non pas de grammaire.

---

POUR MADAME DU DEFFAND

Sur l'air des *Bonnes odeurs*.

On vous adore, du Deffand;
Chacun cherche à vous plaire.
Vous inspirez un sentiment
Délicat et sincère.
Instruisez-vous par nos ardeurs,
O beautés ordinaires!
Deux yeux pour soumettre les cœurs
Ne sont pas nécessaires.

(Manuscrits légués par mademoiselle de Lespinasse.)

---

SUR MADEMOISELLE DE L*** [1].

Air du *Prévot des Marchands*.

Vous jugez de tout assez bien,
Vous avez un fort bon maintien,

1 Le nom *Lespinasse* est écrit dans le manuscrit d'une encre plus récente quoique ancienne. Ces vers font partie non des manuscrits reliés, mais de la liasse dont nous parlons plus loin, 7e dossier.

De l'esprit, de la politesse,
De la grâce, de la gaieté,
Souvent un peu de sécheresse,
D'humeur et d'inégalité.

## XI

### LETTRES

#### MADEMOISELLE DE LESPINASSE A L'ABBÉ ARNAUD [1].

Lundi,

Il le faut avouer, j'aime à la folie mon plaisir, il ne me permet pas une négligence, il me donne de la prévoyance, et il me sollicite de prier monsieur l'abbé Arnaud de me donner quelques momens aujourd'hui; je serai privé de le voir tous ces jours-ci, et il m'a déjà dérobé samedi; demain je vais passer la journée à la campagne et jeudi et vendredi, je trouve, en vérité, que c'est battre la campagne que de se priver du plaisir positif et paisible de voir les gens qu'on aime, pour en aller chercher qui ne se soucient pas de vous, mais on appelle cela convenance, c'est synonyme à platitude; venez, je vous en prie, me consoler et me donner courage, et faites-moi la grâce d'instruire monsieur Suard de ma marche s'il est à Paris. Pardon de ce griffonnage et de mon impatience.

DE LESPINASSE.

---

#### MADEMOISELLE DE LESPINASSE A MADAME SUARD [2]

Mai 1774.

Je vous fais mon compliment, madame, et je partage votre plaisir avec tant de vérité et d'intérêt que je serois

1. *Isographie des Hommes célèbres*, 1828-1830, t. II.

2. *Essais de Mémoires sur M. Suard* (par madame Suard), Paris, Didot, 1820. — Suard avait été élu à l'Académie française le 26 mai 1774, en remplacement de l'abbé de la Ville, directeur général des affaires étrangères. Il fut reçu, dans la séance du jeudi 4 août, par Gresset, dont le discours déplut

presque tentée de croire que vous me devez aussi des félicitations. Ayez du moins assez de bonté pour être bien persuadée qu'il n'y a que vous au monde à qui je cède l'avantage de mieux aimer M. Suard et de prendre un intérêt plus tendre à tout ce qui le touche. Si c'étoit un moyen de vous plaire et de mériter votre amitié personne n'y auroit plus de droit que moi, et ne sentiroit plus vivement le prix de ce que vous voudriez bien y accorder. Votre ami le M*... sera sans doute instruit par vous, madame, de l'élection de monsieur Suard; il mérite de partager tout ce qui vous intéresse par son attachement pour vous. Recevez, je vous prie, la tendre assurance des sentimens que je vous ai voués pour la vie.

## XII

Aux pièces inédites et aux deux lettres qu'on vient de lire, nous croyons devoir ajouter ici un certain nombre de renseignements que nous avons recueillis depuis, et qui complètent ou rectifient notre première édition.

Page XXXVIII, note 2. — *Ajoutez :* Nous trouvons dans la Correspondance d'Horace Walpole et dans celle du duc de Bedfort les détails suivants sur le séjour des Fueñtes en Angleterre : 7 juin 1760 — « The new Spanish embassy was there (*une fête donnée à la Cour pour l'anniversaire de la naissance du prince de Galles.*) Alas ! Sir Cecil Bishop has never been in Spain ! M. de Fuentes is a halfpenny print of my Lord Huntingdon. His wife homely, but seems good-humoured and civil. The son does not degenerate from such high-born ugliness. The daughter in law (*Mme de*

fort aux encyclopédistes. Cette élection était la seconde de Suard qui, élu une première fois, deux ans auparavant, à la place de Duclos, n'avait pas vu son élection sanctionnée par le roi. Celle-ci ne rencontra pas la même opposition de la part de Louis XVI, et fut un des premiers avénements qui caractérisèrent le nouveau règne. Grimm a dit à cette occasion : « Beaucoup de gens n'ont point voulu reconnaître les titres qu'il pouvait avoir à cet honneur littéraire ; mais tous ceux qui le connaissent sont bien persuadés qu'il ne dépendrait que de lui de les mériter. Il est rare d'avoir l'esprit plus fin, le goût plus exercé, une connaissance plus parfaite des ressources et des difficultés de notre langue. » La séance fut terminée par la lecture de l'*Éloge* de Massillon, par d'Alembert.

*Mora*) was sick, and they say is not ugly, and has as good a set of teeth as one can have, when one has but two and those black. They seem to have no curiosity, sit where they are placed, and ask no questions about so strange a country. The ambassadress speaks bad French, danced a bad minuet, and went away, though there was a miraculous draugh of fishes for the supper, as it was a fast, but being the octave of their *Fête-Dieu*, they dared not even fast plentifully. » (*The letters of H. Walpole, edited by P. Cunningham*, London, 1859, t. III. p. 316.) — 7 juin 1760 : « M. Dodington intertained these Fueñtes at Hammersmith, and to the shame of our nation, while they were drinking tea, some gentlemen went into the river and showed the ambassadress and her daughter more than ever they expected to see of England » (*Ibid.* t. III, p. 317.) —20 juin 1760 : « The embassy and house of Fueñtes are arrived, many feasts and parties have been made for them but they do not like those out of town, and have excused themselves rather ungraciously. They were invited to a ball last Monday at Wanstead, but did not go. » (*Ibid.* t. III, p. 318) — 1er août 1760 : « I will tell you who will neither turn Jew or Protestant, nay, nor Methodist : M. Fueñtes will not ; he has given the Virgin Mary his honour that he never will go to any more public places » (*Ibid.* t. III, 1 p. 329.) — 7 février 1761 : « No foreigners were there (*à Norfolk-house*), but the son and daughter in law of M. de Fuentes... Mme de Mora danced first. » (*Ibid.* t. III, p. 377.) — 31 Décembre 1761 : « M. Fueñtes may be impertinent in telling the world that M. Pitt governs behind the curtain... » (*Correspondence of the Duke of Bedford*, London, 1846, in 8°, t. III, p. 69). On lit en note : « The count de Fueñtes, though he passed for a dull man in London society, he effectually duped the government as to the designs of his court, and maintened through life considerable political influence in his own country. » Voici comment H. Walpole peint l'attitude du Comte de Fueñtes après la disgrâce de Choiseul : 9 Septembre 1771 ; « This street-walker (Mme Du Barry) has just received the homage of Europe. The holy Nuncio, and every Ambassador but he of Spain, have waited on her, and brought gold, frankincense, and myrrh. Fueñtes alone would neither bend the knee to her nor to the Chancellor... (*Correspondence*, t. V, p. 332.)

Page LXX, ligne 27. — *Ajoutez en note* : La connaissance que nous avons eue depuis des manuscrits de Mlle de Lespinasse possédés par M. Guillaume Guizot, nous commande plus de réserve touchant le caractère apocryphe qui jusqu'ici avait été généralement reconnu à la publication faite en 1820, sous le titre de *Nouvelles lettres de Mlle de Lespinasse*. Parmi une liasse de papiers divers non reliés et répartis en plusieurs dossiers, nous avons trouvé un manuscrit formant deux cahiers, le premier de 24 pages, le second de 18,d'un papier de fil, de 36 cent. de haut sur 24 cent. de large. Ce manuscrit, écrit sans rature, de la même main, mais qui n'est pas celle de Mlle de Lespinasse, est celui des dix lettres publiées en 1820, et contenant le récit des amours de Mlle de Lespinasse et de M. de Mora. L'absence de toute rature, cette main étrangère, indiquent que c'est là une copie. Mais est-ce la copie de « ces mémoires » de sa vie ou plutôt de sa passion pour M. de Mora que, suivant M. de Guibert, Mlle de Lespinasse avait commencé à écrire (Voir page 265), ou bien d'une œuvre différente qui ne serait pas la sienne : c'est sur quoi l'écriture étrangère du manuscrit aussi bien que la provenance multiple des papiers contenus dans cette liasse, lesquels ne semblent pas avoir tous appartenus à Mlle de Lespinasse, laissent encore des doutes dans notre esprit.

Page 93, note 1. — *Corrigez* : Brochet de Saint-Prest, intendant du commerce, Dupuy, chef du bureau des rentes, Destouches, secrétaire-général des fermes. D'après M. Foncin, « l'homme de l'affaire des blés, » serait Brochet de Saint-Prest, rapporteur de la « commission pour les blés, » lequel fut remplacé par Albert. (*Essai sur Turgot*, p. 74).

Page 100, note 1. — *Ajoutez* : Voir encore les *Considérations sur l'aliénabilité des domaines de la Couronne*, in-8, 1775, p. 154.

Page 113, ligne 38. — *Ajoutez en note* : Par un arrêt du Conseil du 25 septembre 1774, Turgot venait de substituer à la sous-ferme créée par Terray et qui avait si fort alarmé les possesseurs, comme Guibert, de domaines engagés, une régie spéciale établie pour neuf ans. Voir P. Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*, Paris, 1877, p. 111.

Page 125, ligne 9. — *Ajoutez en note* : Peut-être s'agit-il de la lettre du 23 septembre 1774, dans laquelle Voltaire s'exprimait ainsi sur le nouveau contrôleur général : « Je

suis content comme tout le monde, j'attends beaucoup de M. Turgot. Jamais homme n'est venu au ministère mieux annoncé par la voix publique. Il est certain qu'il a fait beaucoup de bien dans son intendance. *Quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam.* » (*Œuvres*, édit. Beuchot, Paris, 1834, t. 69, p. 68).

Page 125, ligne 11. — *Corrigez* : En lisant.

Page 141, note 4. — *Corrigez* : Il faut lire Roncée. Adelaïde-Julie-Sophie Hurault, née le 28 novembre 1734, fille de Paul-Maximilien, marquis de Vibraye, comte de la Roche des Aubiers, lieutenant-général, mort en 1771, et d'Anne-Roncée de Frémont d'Auneuil, mariée le 14 juin 1751 à Paul-Jean-Baptiste-Alexis Barjot, comte de Roncée, d'une famille du Beaujolais, et dame pour accompagner de la comtesse d'Artois. Voir le *Mercure*, 1751, juillet p. 214 et 1726, mars, p. 613.

Page 144, note 5, ligne 9. — *Corrigez* : Grimblot.

Page 148, ligne 7. — *Ajoutez en note* : Nous devons à l'obligeance de M. Ravenel, le savant sous-directeur de la Bibliothèque Nationale, l'indication de l'épigramme à laquelle mademoiselle de Lespinasse avait emprunté cette citation. S'appliquant au comte de Broglie, très-estimé de tous et en particulier de M. de Guibert, nous n'avons pas besoin d'ajouter que ce vers est ici complétement détourné de son sens primitif.

Un coquin, à qui l'on fit grâce,
Était au carcan sur la place.
« Il a de l'esprit, disait-on. »
Mais un quidam répondit : « Non.
Vous voyez sa figure insigne;
S'il en avait serait-il là ? »
Comme il parlait, Dumon passa :
« Tenez, dit-il en faisant signe,
Un homme d'esprit, le voilà. »

(*Un million de plaisanteries*, Paris, Passard, 1850, in-32, p. 530.)

Page 160, note 1-2. — *Ajoutez* : M. de La Borde avait épousé, le 9 septembre 1760, Rosalie-Claire de Nettine, fille du banquier de la cour de Vienne, et dont les deux sœurs épousèrent, l'une, en 1761, Micault d'Harvelay, neveu par sa mère des célèbres frères Pâris, et garde du trésor royal,

l'autre, le 1er août 1762, Ange-Laurent de La Live de Bellegarde, né le 1er octobre 1725, introducteur des ambassadeurs, frère de la célèbre marquise d'Houdetot et beau-frère de Mme d'Épinay.

Page 179, ligne 28. — *Ajoutez en note* : « Ces ignorants barbares qui l'ont tué », sont peut-être les médecins qui, comme cela résulte d'une des lettres inédites passées en vente le 11 avril 1876, lettre datée du 22 septembre, ordonnèrent à M. de Mora seignées sur seignées. Seigné déjà à Saragosse, il ne le fût pas moins de neuf fois pendant le trajet de Bagnères à Bayonne.

Page 240. ligne 9. — *Ajoutez en note* : Nous croyons qu'il s'agit ici du comte de Crillon, dont la femme Marie-Charlotte Carbon, était accouchée, le 12 septembre 1775, d'une fille, Marie-Louise-Dorothée-Gérard-Bonne-Charlotte Sophie laquelle mourut le 9 août 1790.

Page 279, ligne 6. — *Ajoutez en note* :

Il faut se croire aimé pour se croire infidèle.

Racine, *Andromaque*, acte IV, scène V, vers 1350.

Page 289, lettre 158, ligne 4. — *Ajoutez en note* : Le bail de l'appartement que Mlle de Lespinasse occupait rue St-Dominique prenait fin le 1er octobre 1776. Ne voulant pas ou ne pouvant pas le renouveler, elle passa un autre bail, à la date du 10 janvier 1776, avec Bergez, menuisier-propriétaire, pour deux appartements, rue de Gramont, l'un, au 1er de 1400 livres, qui devait être le sien, l'autre au 3e de 800 livres destiné à d'Alembert. Ce bail devint, après sa mort, l'objet d'un acte de résiliation.

# INDEX


Albon (la famille d') 61, 62, 64.
— (Julie, comtesse d') 82, 92.
— (Camille, comte d') 82, 92, 98.
Alembert (D') 60, 61, 62, 63, 65, 72, 73, 84, 86, 90, 93, 94.
Angran d'Alleray 60, 65.
Anlezy (comte d') 63.
Aranda (le comte d') 65.
Arnaud (l'abbé) 100.
Basilliac (Louis) 88.
Beaujeux (Marie-G.) 84.
Beauvarlet 74.
Bergez 91.
Béthune-Charost (comte de) 60.
Bontemps (Me) 81.
Boulard (Me) 82, 87.
Bretonnière (de la) 66, 83.
Brochet de Saint-Prest 103.
Broglie (le comte de) 104.
Caire 88, 90.
Carré (Me) 59, 60.
Carrier 89.
Cholet 97.
Cochin (C. N.) 73.
Collot (V. Joinville).
Condorcet 60, 63, 90.
Crillon (le comte de) 105.
Deffand (la marquise du) 99.
Delton 94.
Desmeure (Me) 82.
Destouches 103.
Dietrich 74.
Doyen (Me) 82, 88, 89.
Drouais (D.-F.) 73.
Dufour (Me) 59, 95.
Dupré (Me) 82, 87.
Dupuy 103.
D'Estaing 60.
Fourcault de Pavant (Me) 82, 87.
Fuentès (le comte de) 101.
Ganinet (Marie-M.) 88.
Geoffrin (Mme) 63.
Greuze 74.
Cuénin (Claude) 62.
Guibert (comte de) 63.
Guillaume Guizot 59, 97, 103.
Hautesage 93.
Houdon 72.
Joinville (Marie Plainchaut, femme Collot, dite) 62, 80, 84.
Keralio (Guinement de) 62.
La Borde (le marquis de) 82, 87, 95, 105.
La Bruyère 80.
Laguerre (M.) 95.
Lambot (Me) 59, 61, 66, 80, 91, 94.
Le Boitieux 83.
Lechot 88.
Lemoyne (J.-L.) 72.
Le Seigneur 60, 65, 94.
Lespinasse (Mlle de) 86, 88, 90, 95, 99.
— (Claude de) 88.
Lhomme (Me) 88, 89.
Loménie de Brienne (Arch. de Toulouse) 61, 64.
Louis XV 79.
Marmontel 80.
Masson (horloger) 73, 78.
Messager 66, 82, 91.
Momet (Me) 91.
Montjay (de) 66, 83.
Mora (le marquis de) 64, 79, 102, 103.
— (la marquise de) 102.
Moreri 81.
Nicolaï (de) 60.
Patu (Me) 59, 82, 87, 96.
Pigalle 72.
Plainchaut (Voir Joinville).
Prat (le comte du) 60.
Raclot (M.) 60.
Raimbault 66, 68, 84, 94.

Ravenel 104.
Remy (A.-L.-E.) 86, 92.
Rept 87, 90, 94.
Richardson 81.
Roncée (la comtesse de) 104.
Rosset-Dupont 72.
Rouillé 83.
Roux 63.
Saint-Chamans (le marquis de) 63, 97.
— (la marquise de) 63, 92.
Saint-Martin (L.-C.-A.) femme Guénin, 62, 64, 69, 70, 85.
Schomberg (comte de) 65.
Sévigné (Mme de) 81.
Suard 63.
— (Mme) 106.
Tencin (le cardinal de) 88.
Terray 60.
Tour du Pin (marquis de La) 60.
Turgot 60, 73.
Vaines (de) 64, 93.
Vanin (Me) 89.
Vernon (Me) 82, 92.
Vichy-Chamrond (marquis de) 61, 64.
Villa-Hermosa (duchesse de) 65, 79.
Villeroy (duc de) 60.
Vionnet 85.
Voltaire 63, 72, 73, 80, 104.

# TABLE


MADEMOISELLE DE LESPINASSE ET LA MARQUISE DU DEFFAND.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A MADEMOISELLE DE LESPINASSE. 57

— Acte de dépôt du testament. . . . . 60

— Testament et codicille. . . . . 61

— Inventaire. . . . . 65

— Délivrance des legs. . . . . 83

— Acte de notoriété des noms de baptême de mademoiselle de Lespinasse. . . . . 86

— Acte de baptême. . . . . 88

— Acte de décès. . . . . 90

— Compte d'exécution testamentaire. . . . . 90

— Acte de constitution de rente viagère. . . . . 95

— Épître à mademoiselle de Lespinasse. . . . . 97

— Chanson pour mademoiselle de Lespinasse. . . . 99

— Chanson pour madame du Deffand. . . . . 99

— Chanson sur mademoiselle de Lespinasse. . . . . 99

LETTRES. . . . . 100

CORRECTIONS ET ADDITIONS. . . . . 101

INDEX. . . . . 106



Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

5736410

CANCELLED

OCT 6 '77 H

WIDENER

SEP 18 1995

BOOK DUE